

LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DU QUÉBEC

**PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES
2018 ▶ 2028**

**PLANS ANNUELS DE GESTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN INFRASTRUCTURES
2018 ▶ 2019**

**MARS
2018**

LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DU QUÉBEC

**PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES
2018•2028**

**PLANS ANNUELS DE GESTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN INFRASTRUCTURES
2018•2019**

MARS
2018

Les infrastructures publiques du Québec
Plan québécois des infrastructures 2018-2028 /
Plans annuels de gestion des investissements
publics en infrastructures 2018-2019

Dépôt légal – Mars 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80843-5 (imprimé)
ISBN 978-2-550-80844-2 (en ligne)

ISSN 2369-999X (imprimé)
ISSN 2371-0004 (en ligne)



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Les infrastructures sont de puissants outils de développement du territoire et l'une des premières forces économiques d'une société. Il s'agit d'un domaine de l'action publique déterminant pour la prospérité et la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Maintenant que le gouvernement s'est redonné les moyens financiers de ses ambitions, il peut désormais se projeter vers l'avenir, mieux répondre aux besoins et faire les choix stratégiques qui assureront l'essor et la vitalité économiques de l'ensemble des régions du Québec.

Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 est l'effort le plus ambitieux jamais déployé par le gouvernement pour soutenir l'économie, améliorer la qualité des services et créer, à long terme, les conditions propices à l'innovation, à la productivité et à la compétitivité du Québec.

Des investissements records de 100,4 milliards de dollars pour les dix prochaines années

Ce nouveau programme d'investissements records s'établit à 100,4 milliards de dollars sur dix ans. Il s'agit d'une hausse de plus de 10 % par rapport au Plan québécois des infrastructures 2017-2027. Dès 2018-2019, plus de 10 milliards de dollars seront alloués pour améliorer le parc d'infrastructures et réaliser de nouveaux projets.

Priorité au transport collectif, à l'éducation et à la stratégie numérique

Le plan prévoit des investissements additionnels sans précédent en transport collectif, de 2,3 milliards de dollars, pour favoriser la mobilité des citoyens et réduire la congestion routière. Le projet structurant de « tramway-tramabus » dans la capitale nationale, le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et divers projets de transport collectif partout au Québec seront déployés et viendront appuyer la politique de mobilité durable du gouvernement, qui sera dévoilée sous peu.

Afin d'améliorer les conditions de vie des élèves et du personnel enseignant, des investissements de 1,2 milliard de dollars ont été ajoutés au secteur de l'éducation, dont plus de 1 milliard pour rénover nos écoles et ajouter de nouveaux locaux et bâtiments. Des sommes additionnelles totalisant près de 940 millions de dollars seront investies dans le secteur de l'enseignement supérieur pour la réalisation de projets majeurs, dont le nouveau pavillon des Arts et de la Créativité numérique à Montréal.

Dans le cadre du déploiement de la Stratégie numérique du Québec, des investissements de 1,2 milliard de dollars seront réalisés afin d'accélérer le virage numérique dans toutes les régions. L'acquisition d'infrastructures numériques fiables et sécuritaires est non seulement essentielle à la croissance de nos entreprises, mais aussi au développement des compétences numériques de nos jeunes et des travailleurs appelés à exercer de nouveaux métiers.

Une plus grande transparence dans le suivi des projets

Au cours des prochains mois, il sera possible à la population de consulter, à même le site du Secrétariat du Conseil du trésor, l'état d'avancement de l'ensemble des projets d'infrastructures de 50 millions de dollars et plus sur tout le territoire du Québec. Les citoyens pourront ainsi, en toute transparence, suivre le cheminement et les décisions du gouvernement relatives aux grands projets d'infrastructures, par région et par secteur d'activité.

Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028 nous permettra non seulement de maintenir en état les infrastructures existantes et de répondre aux besoins actuels, mais aussi de mettre en oeuvre la vision du gouvernement : soutenir et accélérer la croissance économique dans l'ensemble des régions tout en planifiant les besoins des générations qui nous suivront.

Avec cet ambitieux programme d'investissements, qui accorde une grande place au transport collectif et à l'innovation, le gouvernement prouve qu'il est possible de conjuguer développement économique et développement durable pour bâtir une société de demain encore plus sécuritaire, moderne et prospère.

Le ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor,

Pierre Arcand

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du Conseil du trésor	3
Termes apparaissant au document	
Les infrastructures publiques du Québec – mars 2018	9
Acronymes	11
Introduction	13
Faits saillants	15
PARTIE I	
Un plan d'envergure pour le Québec.....	17
1. Un niveau historique d'investissements de 100,4 milliards de dollars pour le développement et le maintien des infrastructures publiques	19
1.1. Une hausse significative des investissements	19
1.2. Des investissements importants dans tous les secteurs	27
2. Des partenariats qui permettront de réaliser davantage de projets prioritaires pour le Québec.....	29
2.1. La contribution des partenaires du gouvernement du Québec	29
2.2. Un partenariat innovant avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'économie québécoise	31
3. Une hausse des investissements à forte incidence économique, dans le respect des finances publiques	32
3.1. Des investissements favorisant le développement économique	32
3.2. Des investissements significatifs tout en contrôlant leur impact sur la dette.....	33
4. Une gouvernance des investissements axées sur l'efficacité, l'efficacité et l'économie	36
4.1. La nouvelle gouvernance implantée au cours des dernières années	36
4.2. Une gouvernance des investissements en infrastructures en évolution	37
5. Une priorisation des investissements orientée sur la pérennité du parc d'infrastructures publiques	40
5.1. Une connaissance globale du parc d'infrastructures plus approfondie	40
5.2. Une priorisation des investissements axée sur la rénovation et le remplacement des actifs	41

PARTIE II

Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028	43
1. Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028	45
1.1. Tableau des investissements par secteur et par année	46
1.2. Tableau des investissements par type et par année	47
1.3. Tableau des investissements par secteur et par type	48
2. Le Plan québécois des infrastructures par secteur	49
2.1. Le réseau routier	51
2.2. Le transport collectif	54
2.3. Le transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	56
2.4. La santé et les services sociaux	58
2.5. L'éducation	61
2.6. L'enseignement supérieur	63
2.7. La recherche	64
2.8. La culture	65
2.9. Les infrastructures municipales	67
2.10. Les infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	69
2.11. Les édifices gouvernementaux	70
2.12. Les ressources informationnelles	72
2.13. Les autres secteurs	73
3. Les autres renseignements du Plan québécois des infrastructures	75
3.1. Les investissements par région administrative	75
3.2. Les investissements par type de bénéficiaires	76
3.3. Les investissements par degré d'avancement des projets	76
4. Les projets de 50 millions de dollars et plus	77
4.1. La liste des projets de 50 millions de dollars et plus au PQI 2018-2028	78
4.2. Les projets de la liste dont le degré d'avancement a changé en 2017-2018	91
4.3. Les projets de la liste dont la portée a changé	93
4.4. Les projets retirés de la liste	94
5. Mise à jour des investissements probables pour l'année 2017-2018	96
6. État de situation final des investissements réalisés pour l'année 2016-2017	97

PARTIE III

Les Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2018-2019..... 103

1. Mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs105

2. Faits saillants des PAGI 2018-2019107

3. Les PAGI 2018-2019110

Affaires municipales et Occupation du territoire 111

Municipalités

Société d'habitation du Québec

Organismes subventionnés par la Société d'habitation du Québec

Conseil du trésor et Administration gouvernementale 125

Société québécoise des infrastructures

Culture et Communications 133

Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques 141

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Éducation et Enseignement supérieur 149

Commissions scolaires

Cégeps

Universités

Santé et Services sociaux 173

Ministères de la Santé et des Services sociaux

Tourisme 185

Régie des installations olympiques

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports 191

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Sociétés de transport en commun

Sociétés des traversiers du Québec

ANNEXE 211

1. La Loi sur les infrastructures publiques213

Termes apparaissant au document Les infrastructures publiques du Québec – mars 2018

AJOUT

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure.

AMÉLIORATION

Accroissement du potentiel de service d'une infrastructure existante.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS (DMA)

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins à laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

DISPOSITION

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

ENTRETIEN

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

ENVELOPPE CENTRALE

Enveloppe permettant d'assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

INFRASTRUCTURE

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

INVESTISSEMENT PRÉVU

Valeur de la contribution financière du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

INVESTISSEMENT PROBABLE

Prévision du coût total d'un investissement pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Coût total réel d'un investissement pour un exercice financier gouvernemental clos.

MAINTIEN D'ACTIFS

Travaux d'envergure requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins à laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

REPLACEMENT

Acquisition ou construction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

VALEUR DE REPLACEMENT

Somme des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

VIE UTILE (durée de)

Période durant laquelle une infrastructure ou un composant devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles il est destiné.

Acronymes

AMT	Agence métropolitaine de transport
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BSI	Bilan de santé des immeubles
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CHUSJ	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CMADQ	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Coops	Coopératives d'habitation
CS	Centre de services
CUSM	Centre universitaire de Santé McGill
Directive	Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique
DMA	Déficit de maintien d'actifs
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FEPTU	Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées
GES	Gaz à effet de serre
HLM	Habitation à loyer modique
La Caisse	Caisse de dépôt et placement du Québec
MACM	Musée d'art contemporain de Montréal
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCIV	Musée de la civilisation
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MNBAQ	Musée national des beaux-arts du Québec
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMDT	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
NFCCQ	Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
OH	Office d'habitation
OSBL	Organismes sans but lucratif

PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGI	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PCC	Plan Chantiers Canada
PPI	Plan pluriannuel d'intervention
PQI	Plan québécois des infrastructures
PQIM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PRADIM	Programme de recherche appliquée dans le domaine des infrastructures municipales
PRIMEAU	Programme d'infrastructures municipales d'eau
PSBL	Programme de logement sans but lucratif
RAM	Remplacement, amélioration et modernisation
REM	Réseau express métropolitain
RENIR	Réseau national intégré de radiocommunication
RIO	Régie des installations olympiques
RSSCE	Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTC	Réseau de transport de la Capitale
RTL	Réseau de transport de Longueuil
RTM	Réseau de transport métropolitain
SAGIR	Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SGTQ	Société du Grand Théâtre de Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SQI	Société québécoise des infrastructures
SSIP	Sous-secrétariat aux infrastructures publiques
STL	Société de transport de Laval
STM	Société de transport de Montréal
STQ	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
SYRA	Système de rémunération à l'acte
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec

Introduction

Le gouvernement avait déjà amorcé un rehaussement du niveau des investissements au PQI 2017-2027 de plus de 2,4 milliards de dollars. Aujourd'hui, il poursuit dans la même voie, et ce, de façon plus marquée, en présentant des investissements au PQI 2018-2028 à un niveau jamais atteint au Québec : plus de 100 milliards de dollars. Il s'agit du niveau le plus important depuis la création du PQI. Ils seront investis au cours des 10 prochaines années pour doter la population d'infrastructures publiques modernes et efficaces. Il s'agit d'une hausse majeure de 9,3 milliards de dollars, soit plus de 10 % par rapport au Plan précédent.

Le gouvernement du Québec peut maintenant adopter ce rythme accéléré d'investissements dans ses infrastructures compte tenu de sa gestion rigoureuse des finances publiques et du contexte économique favorable. Les bénéfices de cette action déterminante se feront sentir pendant de nombreuses années et contribueront à une croissance économique soutenue dans toutes les régions du Québec.

Par ce geste sans précédent, le gouvernement du Québec entend relever le défi de poursuivre le développement de nouvelles infrastructures à la hauteur des aspirations d'un Québec moderne, tout en priorisant les projets qui répondent aux besoins et à la nécessité de maintenir en bon état un parc d'actifs d'une très grande valeur pour le Québec. Il se donne ainsi les moyens d'accentuer ses actions dans tous les secteurs d'activité.

L'ensemble du PQI est soutenu par la mise à jour des PAGI 2018-2019, élaborés par les différents MO qui gèrent la majorité des actifs financés par le gouvernement. Ces Plans présentent l'évolution de l'état des infrastructures et de leur déficit de maintien d'actifs en fonction de la mise à jour des besoins d'investissements requis pour assurer leur capacité de service. Ils constituent ainsi pour le gouvernement un outil important en matière de priorisation des investissements pour le maintien d'actifs, pour la résorption du DMA et pour le remplacement des infrastructures qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Par l'ensemble de ses actions, le gouvernement entend poursuivre sa gestion responsable des investissements en infrastructures publiques en orientant ses choix prioritaires sur la base d'une vision à long terme précise et transparente.

Faits saillants

☐ Investissements historiques en infrastructures de 100,4 milliards de dollars sur la période 2018-2028

- Augmentation de 9,3 milliards de dollars, soit plus de 10% par rapport au PQI 2017-2027;
- La plus importante hausse depuis la mise en place du PQI.

☐ Plusieurs projets porteurs pour l'ensemble du Québec

- Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal;
- Implantation d'un nouveau système de transport collectif structurant à Québec;
- Poursuite du bureau de projet pour un troisième lien entre Québec et Lévis;
- Construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges en Montérégie;
- Prolongement de la route 138 sur la Côte-Nord;
- Mise en place d'un bureau de projet pour un pont entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac;
- Prolongement de l'autoroute 19 dans la région de Laval et des Laurentides.

En plus des projets inscrits au PQI 2018-2028, le projet de mise en place du Réseau express métropolitain réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec constituera une amélioration importante du système de transport collectif dans la région de Montréal.

☐ Des sommes additionnelles dans plusieurs secteurs

- 2,3 milliards de dollars en transport collectif pour favoriser la mobilité des citoyens et accroître la fluidité de la circulation, dont 1,7 milliards de dollars en appui à la Politique de mobilité durable;
- 1,2 milliard de dollars pour développer la stratégie numérique;
- 1,1 milliard de dollars pour rénover les écoles et ajouter des classes partout au Québec;
- 226 millions de dollars pour la construction de 3000 logements sociaux.

PARTIE I

Un plan d'envergure
pour le Québec

1. Un niveau historique d'investissements de 100,4 milliards de dollars pour le développement et le maintien des infrastructures publiques

1.1 Une hausse significative des investissements

Le PQI 2018-2028 présente une planification des investissements du gouvernement sur dix ans totalisant un niveau historique de 100,4 milliards de dollars afin de maintenir ou de bonifier l'offre de service à la population. Il s'agit d'une hausse significative de 9,3 milliards de dollars, soit plus de 10 % par rapport au Plan précédent.

Cette hausse de 9,3 milliards de dollars s'ajoute aux 3,7 milliards de dollars devenus disponibles à la suite de l'avancement et de l'achèvement de plusieurs projets au cours de l'année 2017-2018 de même qu'à des ajustements apportés à la planification de certains projets majeurs. Ainsi, c'est 13,0 milliards de dollars au total qui peuvent être affectés aujourd'hui à de nouveaux investissements.

Disponibilité additionnelle au PQI 2018-2028

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Hausse du niveau du Plan québécois des infrastructures	9 300,0
Nouvelles disponibilités	3 732,4
Total	13 032,4

Cette somme de 13,0 milliards de dollars permettra de réaliser de nombreux projets d'investissements en infrastructures dans tous les domaines d'activité du gouvernement, et ce, partout au Québec.

L'adoption du PQI 2018-2028 de 100,4 milliards de dollars constitue un geste concret qui appuie fortement l'engagement du gouvernement à doter le Québec d'infrastructures modernes et efficaces. Ce Plan permet d'une part, de poursuivre le développement du parc d'infrastructures en fonction des besoins actuels et futurs et d'autre part, de poursuivre sa remise en état.

Répartition de la hausse des investissements au PQI 2018-2028 par domaine d'activité

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Réseau routier, Transport collectif et autres modes, dont la mobilité durable	6 313,6
Santé et Services sociaux	1 174,2
Éducation, Enseignement supérieur et Recherche	2 241,5
Stratégie numérique	1 200,0
Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	742,5
Édifices gouvernementaux	317,2
Ressources informationnelles	302,5
Logements sociaux et communautaires	296,8
Autres secteurs	444,1
Total	13 032,4

❑ **6,3 milliards de dollars pour les réseaux de transport**

■ **4,0 milliards de dollars au réseau routier**

Le réseau routier du Québec représente un actif d'une valeur considérable à préserver afin de soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires. Ainsi, les investissements majeurs qui permettent, en priorité, d'assurer le bon état et la sécurité de ces infrastructures stratégiques sont incontournables.

Dans ce contexte, il est prévu que plusieurs projets majeurs priorisés par le gouvernement et inscrits dans la catégorie « À l'étude » au PQI 2018-2028 progresseront en vue de leur approbation au cours du prochain exercice financier.

Par conséquent, le gouvernement a réservé près de 3,1 milliards de dollars pour réaliser des projets majeurs dont notamment :

- Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil et Senneville;
- Réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger;
- Parachèvement de l'autoroute 70 – Tronçon entre Grande-Anse et La Baie.

De plus, le PQI 2018-2028 prévoit également les sommes requises pour la mise à l'étude des trois nouveaux projets majeurs suivants :

- Prolongement de la route 138 – Tronçon Kégaska – La Romaine, phases II et III;
- Ajout de voies réservées et réfection de la chaussée sur l'autoroute 15 à Laval;
- Réaménagement à quatre voies sur la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge.

Par ailleurs, la remise en bon état du réseau routier en vue d'assurer sa pérennité constitue toujours une priorité importante pour le gouvernement du Québec. À cet égard, le PQI 2018-2028 prévoit des investissements additionnels de plus de 900 millions de dollars pour ce secteur. Cette somme, essentiellement consacrée à la résorption du DMA et au remplacement des infrastructures routières, contribuera à l'amélioration de la sécurité des usagers de la route et à la fluidité de la circulation tout en permettant de générer d'importantes retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

Le gouvernement poursuit également l'étude amorcée pour le projet d'implantation d'un nouveau lien entre Québec et Lévis, mis à l'étude au PQI 2017-2027. Elle permettra de connaître les besoins de la région de Québec en matière de circulation et les solutions pour réduire la congestion routière sur l'ensemble du territoire.

■ **2,3 milliards de dollars pour le transport collectif et les autres modes**

Concernant le transport collectif et les autres modes de transport, les sommes additionnelles de plus de 2,3 milliards de dollars prévues au PQI 2018-2028 contribueront à favoriser la mobilité des citoyens et à accroître la fluidité de la circulation. Cette somme supplémentaire inclut notamment 1,45 milliards de dollars pour le développement d'infrastructures en appui à la politique de mobilité durable dont le gouvernement entend se doter.

Cette politique se distingue d'abord par son caractère intégré puisqu'elle traitera à la fois de tous les modes de transport ainsi que de l'ensemble des déplacements des personnes et des marchandises, et ce, pour toutes les régions du Québec. Elle abordera les transports collectif et actif, le transport aérien, maritime et ferroviaire, ainsi que les interventions sur le réseau routier.

Plus précisément, cette somme de 1,45 milliards de dollars sera répartie de la façon suivante :

- 628 millions de dollars notamment pour l'acquisition d'autobus en milieu urbain;
- 422 millions de dollars pour bonifier l'aide financière accordée aux projets visant le maintien des actifs;
- 300 millions de dollars au programme d'aide pour la réhabilitation du réseau routier local;
- 100 millions de dollars pour les infrastructures aéroportuaires régionales.

Il est également prévu qu'une somme de 212 millions de dollars sera allouée à divers projets en transport collectif partout au Québec en lien avec la Phase I du plan fédéral d'investissement en infrastructure « Investir dans le Canada ». Ainsi, le gouvernement du Québec obtiendra sa juste part des fonds fédéraux pour réaliser des projets prioritaires qu'il a déterminés en partenariat avec les organismes de transport municipaux.

Par ailleurs, une somme de plus de 575 millions de dollars est ajoutée pour de nouveaux projets majeurs en transport collectif, dont 215 millions de dollars pour le projet de la ville de Québec, afin de réaliser l'ensemble des activités liées à la conception et aux plans et devis.

- Dans le cadre d'une entente de financement conclue avec la Ville, le gouvernement a réitéré son engagement à l'égard du projet et cette dernière s'est engagée à produire un dossier d'affaires;
- Ces sommes sont inscrites au PQI 2018-2028 auxquelles s'ajoute une réserve de 1 milliard de dollars visant à assurer la contribution du Québec à la réalisation du projet, dont les travaux sont prévus débiter d'ici 3 ans.

De plus, pour assurer l'interconnexion entre les deux rives, le gouvernement appuie en premier lieu le projet qui prévoit des mesures prioritaires sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis pour améliorer les conditions de transport collectif. À cet effet, une somme de 7,9 millions de dollars est inscrite au PQI 2018-2028 dans le but de réaliser les études requises de ce projet en plus d'un montant 80 millions de dollars estimé préliminairement pour la réalisation des travaux.

Ainsi, au PQI 2018-2028, ces deux projets passent maintenant de la catégorie « à l'étude » à la catégorie « en planification ».

Le rehaussement du niveau des investissements en infrastructures inscrit au PQI 2018-2028 permet donc de maintenir le provisionnement des sommes qui seront requises, pour assurer la contribution du Québec aux projets d'implantation d'un réseau de transport structurant dans la ville de Québec ainsi que pour le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal. Pour ces deux projets, les travaux de conception et de planification se poursuivent. Par la suite, sous réserve de l'approbation de leur dossier d'affaires respectif par le Conseil des ministres, des sommes pourront être transférées au secteur « Transport collectif » du PQI pour permettre leur réalisation.

Finalement, 70 millions de dollars additionnels ont été prévus pour d'autres projets et enveloppes à déterminer.

Investissements additionnels au PQI 2018-2028
Secteurs du Réseau routier, du Transport collectif et autres modes
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Réseau routier	
Allocation pour des projets majeurs	3 076,9
Enveloppes de maintien d'actifs	928,2
Sous-total	4 005,1
Transport collectif et autres modes	
Politique de mobilité durable	1 450,6
Nouveaux projets en lien avec le programme fédéral en infrastructures	212,0
Allocation pour des projets majeurs	575,3
Autres projets et enveloppes	70,6
Sous-total	2 308,5
Total	6 313,6

❑ **1,2 milliard de dollars en santé et services sociaux**

Le parc d'infrastructures du réseau de la santé et des services sociaux est vieillissant. Des actions précises ont été menées pour finaliser l'évaluation de sa condition afin de prioriser les projets de remise en état et de développer de nouvelles infrastructures.

Ainsi, le gouvernement du Québec continue de poser des gestes concrets pour offrir aux Québécois un accès de qualité aux établissements de soins de santé. Il prévoit une somme additionnelle de près de 1,2 milliard de dollars dans ses infrastructures.

Cette somme sera notamment consacrée aux projets majeurs suivants :

- Construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges;
- Construction d'un nouveau complexe chirurgical et mise aux normes de certains secteurs de la santé mentale à l'Hôpital régional de Rimouski;
- Agrandissement et réaménagement du bloc opératoire et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'Hôpital de Chicoutimi;
- Mise à niveau et modernisation des unités de soin du Centre hospitalier St. Mary;
- Agrandissement et réaménagement de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Le PQI 2018-2028 prévoit également les sommes requises pour la mise à l'étude des sept nouveaux projets majeurs suivants :

- Réaménagement des espaces de l'Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis – Phase IV;
- Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'Hôpital Pierre-Boucher;
- Agrandissement du bloc opératoire, de la chirurgie d'un jour et autres secteurs de l'Hôpital Charles-Le Moyne;
- Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan);
- Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'Hôpital général du Lakeshore;
- Agrandissement et réaménagement de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont;
- Modernisation de l'Hôpital de la Cité-de-la-santé.

De plus, dans la poursuite des efforts consacrés au cours des dernières années à l'amélioration continue des infrastructures de ce secteur, la somme supplémentaire de près de 1,2 milliard de dollars inclut également une enveloppe de 100 millions de dollars pour la réalisation de divers autres projets prioritaires, notamment pour les équipements médicaux, ainsi que pour le maintien et l'amélioration du parc immobilier.

❑ 2,2 milliards de dollars pour la rénovation et l'ajout d'espaces aux secteurs de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

En continuité avec les investissements annoncés aux plans précédents, le gouvernement poursuit son action en injectant d'importantes sommes additionnelles dans les établissements scolaires et postsecondaires. Cela permettra d'offrir des écoles attrayantes et bien équipées pour que les élèves et les étudiants réussissent mieux et que le personnel puisse travailler quotidiennement dans un milieu propice aux apprentissages.

Ainsi, des sommes additionnelles totalisant plus de 2,2 milliards de dollars sont prévues, notamment plus de 520 millions de dollars pour poursuivre la remise en état des infrastructures existantes et près de 600 millions de dollars pour accélérer la mise en place de nouveaux locaux partout au Québec. Ces investissements supplémentaires soutiendront l'atteinte des objectifs de la politique de la réussite éducative du MEES.

Cet ajout inclut des sommes spécifiques pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux dont plusieurs sont vétustes. Les sommes additionnelles allouées aideront les établissements à absorber les coûts supplémentaires liés aux exigences patrimoniales.

Cette allocation additionnelle inclut également une somme prévue à l'enveloppe centrale estimée à plus de 600 millions de dollars requise pour réaliser des projets majeurs, dont celui du nouveau pavillon des Arts et de la Créativité numérique à Montréal. Il est prévu que la planification de ces projets sera effectuée dès le prochain exercice financier.

Investissements additionnels au PQI 2018-2028

Secteurs de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Éducation	
Enveloppes de maintien d'actifs – bâtiments réguliers et patrimoniaux	431,5
Ajout d'espaces	578,9
Allocation pour des projets majeurs	100,0
Autres projets et enveloppes	91,3
Sous-total ¹	1 201,7
Enseignement supérieur	
Enveloppes de maintien d'actifs – bâtiments réguliers et patrimoniaux	88,6
Allocation pour des projets majeurs ²	518,3
Autres projets et enveloppes	332,9
Sous-total ¹	939,8
Recherche	
Projets et enveloppes	100,0
Total	2 241,5

¹ De plus, spécifiquement pour la Stratégie numérique, une somme de 420,8 millions de dollars est prévue pour le secteur de l'Éducation et de 187 millions de dollars pour le secteur de l'Enseignement supérieur. Au total, c'est donc 1 622,5 millions de dollars qui sont ajoutés pour l'Éducation et 1 126,8 millions de dollars pour l'Enseignement supérieur.

² Incluant une allocation du MESI.

□ 1,2 milliard de dollars pour le développement de la stratégie numérique

En mettant en œuvre sa Stratégie numérique, le Québec se donne les moyens et la capacité d'adaptation pour évoluer vers une transformation numérique réussie. Ainsi, le gouvernement ajoute une somme de 1,2 milliard de dollars ce qui permettra de disposer d'infrastructures numériques fiables et sécuritaires pour répondre aux besoins actuels et futurs des collectivités et des régions du Québec.

La Stratégie numérique permettra d'optimiser les services publics, de former les jeunes et les travailleurs à de nouveaux métiers, de sensibiliser les entreprises à l'importance de prendre le virage numérique, d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé et de faire rayonner davantage le milieu culturel. Elle assurera la cohérence de l'ensemble des actions gouvernementales afin d'accélérer le déploiement, dans tous les milieux, d'une véritable culture numérique. Plusieurs secteurs du PQI sont concernés par ces investissements importants, dont :

■ 421 millions de dollars à l'Éducation et 187 millions de dollars à l'Enseignement supérieur

Le virage numérique amorcé au cours des dernières années au sein du système éducatif québécois a permis l'émergence de pratiques innovantes. Ces actions visent à soutenir notamment l'acquisition de progiciels, le développement de l'usage pédagogique de la programmation et le renforcement de la sécurité de l'information. Elles favoriseront le perfectionnement des compétences numériques, essentielles à la réussite des jeunes et des adultes. Elles viseront également à enrichir les pratiques d'enseignement et d'apprentissage par l'utilisation du numérique.

■ 366 millions de dollars pour l'amélioration des réseaux de télécommunications en région

Les infrastructures numériques stimulent l'innovation, le perfectionnement des compétences, la productivité des entreprises, l'attraction d'une main-d'œuvre qualifiée et les échanges commerciaux. L'utilisation croissante du numérique dans la société nécessite l'accès à des réseaux de télécommunications toujours plus performants et fiables. En ce sens, le gouvernement poursuit les efforts déjà amorcés avec le programme « Québec branché ». Grâce à ces sommes additionnelles, le Québec se dotera d'un réseau de télécommunications qui pourra répondre au besoin croissant de consommation Internet des citoyens et des entreprises.

■ 125 millions de dollars pour l'administration publique

Les grands changements associés au numérique créent également des attentes à l'égard de l'ensemble de l'administration publique québécoise. Celle-ci doit repenser et enrichir sa présence Web ainsi que sa façon de communiquer et d'offrir ses services. Ainsi, l'administration publique québécoise se tournera davantage vers le numérique, afin de créer davantage de valeur ajoutée pour la société en simplifiant la vie des citoyens et des entreprises lors de leurs interactions avec l'État.

■ 101 millions de dollars pour les autres secteurs

L'accès à des infrastructures numériques performantes et fiables qui répondent aux besoins constitue une condition importante pour tout projet de transformation. Ainsi, les actions que le gouvernement entend mener permettront d'accélérer les progrès numériques dans tous les secteurs d'activité du Québec.

Répartition des investissements pour le développement de la Stratégie numérique
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Éducation	420,8
Enseignement supérieur	187,0
Réseaux de télécommunication en région	366,6
Administration publique	124,6
Autres secteurs	101,0
Total	1 200,0

❑ 742,5 millions de dollars additionnels dans les infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

Le gouvernement maintient son appui important aux municipalités pour la réalisation de leurs projets d'infrastructures en allouant une somme additionnelle de près de 380 millions de dollars au Fonds d'appui au rayonnement des régions. Cela permettra d'investir dans de nombreux projets d'infrastructures mobilisateurs qui ont une portée régionale.

De plus, soucieux de la pratique d'activités physiques et conscient de l'importance pour la population d'avoir accès à des infrastructures de loisirs de qualité, le gouvernement du Québec prévoit de nouveaux investissements dans les infrastructures sportives communautaires et de loisirs. Ainsi, une somme additionnelle de plus de 100 millions de dollars sera affectée au bénéfice du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique afin de soutenir la construction, la rénovation et l'aménagement de diverses installations sportives et récréatives.

Par ailleurs, les investissements accordés à la Sépaq seront également relevés de 125 millions de dollars afin d'assurer principalement le maintien des bâtiments, des accès routiers et des sentiers ainsi que pour prévoir la réalisation du projet de construction du pavillon des prédateurs de l'Aquarium du Québec.

Investissements additionnels au PQI

Secteur des infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Fonds d'appui au rayonnement des régions	378,4
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	106,0
Société des établissements de plein air du Québec	125,0
Autres projets et enveloppes	133,1
Total	742,5

❑ 317,2 millions de dollars de plus pour les édifices gouvernementaux

Pour maintenir ses infrastructures en bon état, le gouvernement du Québec alloue des sommes supplémentaires de près de 320 millions de dollars pour des travaux requis aux bâtiments sous sa responsabilité, soit les immeubles de bureaux, les centres de détention, les palais de justice et les installations de la Sûreté du Québec.

De cette somme, 140 millions de dollars sont prévus spécifiquement pour le développement et la mise en œuvre par la SQI de la vision immobilière gouvernementale qui guidera la réalisation et la gestion des bâtiments publics au cours des prochaines années. De plus, elle servira notamment à la réfection de l'enveloppe du bâtiment du palais de justice de Montréal, à la rénovation de l'immeuble patrimonial du 12 rue Saint-Louis à Québec, au maintien d'actifs des immeubles de la SQI et à divers autres projets de réfection.

❑ 302,5 millions de dollars ajoutés pour les ressources informationnelles

Le gouvernement prévoit une allocation additionnelle de plus de 300 millions de dollars pour la poursuite de projets en ressources informationnelles dans plusieurs MO notamment en matière d'infrastructures technologiques ainsi que pour concrétiser certains projets associés aux systèmes de mission.

Par ailleurs, la Loi renforçant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles dans les organismes publics et les entreprises du gouvernement a été adoptée le 7 décembre 2017. Dans un effort d'arrimage entre les besoins en ressources informationnelles et le cycle budgétaire du gouvernement, les organismes publics sont dorénavant dotés de meilleurs outils de planification stratégique pour prévenir la désuétude et assurer la pérennité de leurs actifs informationnels.

❑ 296,8 millions de dollars supplémentaires pour les logements sociaux et communautaires

Afin de maintenir le soutien aux ménages moins fortunés ou ceux dont le statut est plus précaire, le PQI 2018-2028 prévoit une somme additionnelle d'environ 300 millions de dollars, dont près de 230 millions de dollars pour la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'objectif du gouvernement du Québec d'accroître l'accès à un logement décent et abordable pour plusieurs familles qui vivent des situations particulières de vulnérabilité dans toutes les régions du Québec.

❑ 441,1 millions de dollars additionnels aux autres secteurs

En appui aux projets envisagés dans les autres secteurs du PQI, le gouvernement prévoit une somme additionnelle de plus de 440 millions de dollars qui sera notamment consacrée aux infrastructures culturelles et agricoles, aux barrages municipaux et à celles du domaine forestier et faunique.

Investissements additionnels au PQI

Autres secteurs

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Culture, incluant les investissements pour les bâtiments patrimoniaux	98,0
Agriculture	81,0
Forestier et faunique	106,2
Barrages municipaux	32,1
Autres	126,8
Total	444,1

Investissements additionnels pour les bâtiments patrimoniaux	
Au PQI 2018-2028, le gouvernement a prévu des sommes additionnelles totalisant près de 150 millions de dollars pour la rénovation et la préservation des bâtiments patrimoniaux. Par cette action concrète, le gouvernement appuie la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel québécois. Il met ainsi à la disposition de la collectivité des moyens supplémentaires pour préserver les témoins de l'histoire et sauvegarder l'héritage collectif.	
Investissements additionnels au PQI 2018-2028 - Bâtiments patrimoniaux (contribution du gouvernement du Québec (en millions de dollars))	
Éducation	50,0
Enseignement supérieur	12,5
Culture	85,5
Total	148,0

1.2 Des investissements importants dans tous les secteurs

Globalement, le gouvernement alloue 100,4 milliards de dollars aux investissements en infrastructures principalement aux transports, à la santé et aux services sociaux, à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la recherche ainsi qu'aux investissements relatifs aux infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs.

Sommaire des investissements prévus au PQI 2018-2028, répartis entre les principaux secteurs d'activité
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Transports	32 119,8	32,0
Santé et Services sociaux	18 677,1	18,6
Éducation, Enseignement supérieur et Recherche	17 086,9	17,0
Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	10 735,2	10,7
Autres secteurs	11 880,1	11,8
Enveloppe centrale	9 900,9	9,9
Total	100 400,0	100,0

☐ Un rehaussement de l'enveloppe centrale

Le PQI 2018-2028 prévoit une enveloppe centrale de près de 10 milliards de dollars, soit une hausse de plus de 1 milliard de dollars par rapport à l'année précédente. Cette enveloppe centrale permet d'assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

Par ailleurs, plusieurs de ces projets concernent le remplacement ou la réfection majeure d'infrastructures existantes et, à ce titre, ils doivent être considérés comme incontournables. En raison du grand nombre de projets à l'étude prévus au PQI 2018-2028 et de l'importance des sommes requises pour les réaliser, le gouvernement doit prévoir leur mise en œuvre de façon graduelle au cours des prochains exercices financiers. En effet, les sommes disponibles à l'enveloppe centrale du PQI ne peuvent couvrir immédiatement la valeur de l'ensemble de ces projets.

Toutefois, les mises à jour annuelles du PQI permettent de dégager de nouvelles disponibilités afin de provisionner des projets à l'étude. Ainsi, ils peuvent être intégrés dans le PQI au fur et à mesure de l'avancement de leur planification, et ce, en fonction des priorités gouvernementales établies.

Élaboration du PQI 2018-2028

Le gouvernement met à jour annuellement le PQI qui représente la planification annuelle des investissements publics, par secteur d'activité et par type d'investissement, sur un horizon de dix ans.

Cette élaboration annuelle s'effectue en tenant compte de l'avancement des projets en cours, des besoins exprimés par les MO et des priorités gouvernementales retenues. Ainsi, à partir du Plan de l'année précédente, les facteurs suivants sont considérés :

Évolution de la période

- Pour tous les projets majeurs dont les dossiers ont été approuvés par le Conseil des ministres pendant l'année en cours, un transfert des sommes est fait à partir de l'enveloppe centrale vers les enveloppes des secteurs responsables des projets.
- La première année du Plan précédent étant écoulee, elle est alors retranchée et une nouvelle année est ajoutée à une valeur équivalente afin que le niveau décennal demeure constant. Pour cette nouvelle année, les sommes allouées aux enveloppes sectorielles représentent principalement les allocations récurrentes pour le maintien d'actifs. Le solde non alloué aux secteurs constitue alors une somme disponible pour réaliser de nouveaux projets.
- D'autres sommes peuvent également devenir disponibles à la suite de la révision annuelle des échéanciers et des sommes estimées allouées aux projets majeurs à l'étude.

Décisions gouvernementales

- Chaque année, le gouvernement détermine le niveau du PQI en fonction des besoins et des priorités d'investissement et en tenant compte des leurs impacts sur les finances publiques.
- Finalement, le gouvernement répartit l'ensemble des sommes disponibles, d'une part aux enveloppes sectorielles pour mettre en œuvre ou bonifier des projets et programmes sous leur responsabilité et, d'autre part, à l'enveloppe centrale pour réserver des sommes qui seront requises pour la réalisation de projets majeurs à venir.

Élaboration du PQI 2018-2028

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	PQI 2017-2027 final	Évolution de la période	PQI 2018-2028 préliminaire	Décisions gouvernementales		PQI 2018-2028 final
				Hausse du niveau	Répartition	
Enveloppes sectorielles	82 324,6	(1 244,2)	81 080,4	—	9 418,7	90 499,1
Enveloppe centrale	8 775,4	(2 488,2)	6 287,2	—	3 613,7	9 900,9
Sous total	91 100,0	(3 732,4)	87 367,6	—	13 032,4	100 400,0
Disponibilités	—	3 732,4	3 732,4	9 300,0	(13 032,4)	—
Total	91 100,0	—	91 100,0	9 300,0	—	100 400,0

2. Des partenariats qui permettront de réaliser davantage de projets prioritaires pour le Québec

2.1 La contribution des partenaires du gouvernement du Québec

L'engagement d'autres intervenants, dans le cadre de partenariats avec le gouvernement du Québec, rend possible la réalisation de plusieurs projets jugés prioritaires par le Québec et, dans certains cas, leur devancement.

❑ Des investissements publics significatifs en infrastructures pour le Québec

Le gouvernement du Québec et ses partenaires investiront 126,9 milliards de dollars afin de doter le Québec d'infrastructures publiques de qualité qui répondent aux besoins prioritaires des citoyens et des entreprises tout en stimulant son économie.

Contribution du gouvernement du Québec et de ses partenaires au cours de la période 2018-2028 (en millions de dollars et en pourcentage)

Gouvernement du Québec – Plan québécois des infrastructures 2018-2028	100 400,0	79,1
Gouvernement fédéral	16 937,1	13,4
Autres partenaires	9 522,0	7,5
Total	126 859,1	100,0

❑ 16,9 milliards de dollars en provenance des programmes fédéraux d'infrastructures en appui aux projets prévus au PQI

Aux investissements du gouvernement du Québec de 100,4 milliards de dollars prévus dans le cadre du PQI 2018-2028 s'ajoute une contribution de 16,9 milliards de dollars sur dix ans du gouvernement fédéral allouée au Québec provenant des anciens programmes d'infrastructures ainsi que du PCC 2014-2024 et des programmes issus des Phases I et II du nouveau plan « Investir dans le Canada ».

Contributions fédérales prévues pour le Québec (en millions de dollars)

Programme	Avant 2018-2019	PQI 2018-2028	Total
Anciens programmes	10 908,0	2 349,8	13 257,8
Plan Chantiers Canada 2014-2024	1 198,8	5 955,2	7 154,0
Phase I du plan Investir dans le Canada	577,1	1 096,1	1 673,1
Phase II du plan Investir dans le Canada ¹	—	7 536,0	7 536,0
Total	12 683,9	16 937,1	29 620,9

¹ La somme de 7,5 milliards de dollars correspond au montant que le gouvernement du Québec obtiendra du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée. D'autres sommes s'ajouteront pour les autres programmes de la Phase II.

■ 6,0 milliards de dollars dans le cadre du PCC 2014-2024

Pour le Québec, les programmes d'infrastructures du PCC 2014-2024 devraient s'établir à 7,1 milliards de dollars en financement fédéral. De cette somme, 6 milliards de dollars sont prévus sur la période 2018-2028, notamment pour la réalisation de grands projets routiers et de projets municipaux de toutes catégories. Les ententes de contribution Canada-Québec découlant de ce plan d'infrastructures sont signées ou en voie de l'être.

PCC 2014-2024 – Sommes prévues pour le Québec
(en millions de dollars)

Programme	Canada	Québec
Fonds de la taxe sur l'essence	21 800,0	4 995,0
Fonds Chantiers Canada		
Infrastructures provinciales-territoriales - Projets nationaux et régionaux	9 000,0	1 592,5
Infrastructures provinciales-territoriales - Fonds des petites collectivités	1 000,0	176,9
Volet Infrastructures nationales ¹	4 000,0	389,7
Sous-total – Fonds Chantiers Canada	14 000,0	2 159,0
Total	35 800,0	7 154,0

¹ Ce programme au mérite a été suspendu en 2016 avant que l'enveloppe disponible ne soit entièrement allouée à des projets.

■ **1,1 milliard de dollars, dans le cadre de la Phase I du plan Investir dans le Canada**

Les programmes de la Phase I du plan « Investir dans le Canada » pour lesquels une allocation par province a été déterminée, de même que le programme Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires du Canada annoncé en marge de la Phase I, représentent pour le Québec des ententes totalisant 1,7 milliard de dollars, dont 1,1 milliard de dollars sur la période 2018-2028.

Phase I du plan Investir dans le Canada – Sommes prévues pour le Québec
(en millions de dollars)

Programme	Canada	Québec
Fonds pour l'infrastructure de transport en commun	3 400,0	923,7
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées	2 000,0	363,8
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	2 000,0	385,7
Total	7 400,0	1 673,1

■ **7,5 milliards de dollars pour l'Entente bilatérale intégrée de la Phase II du plan Investir dans le Canada**

Dans le cadre de son Budget 2017, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il investira 81,2 milliards de dollars sur une période de onze ans, soit de 2017-2018 à 2027-2028, dans la Phase II de son plan d'infrastructures « Investir dans le Canada ». Plus précisément, le gouvernement fédéral prévoit notamment qu'un financement de 33,1 milliards de dollars à l'échelle nationale sera octroyé aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales intégrées.

- Pour le gouvernement du Québec, il est prévu que l'Entente bilatérale intégrée sera conclue avec le gouvernement fédéral au printemps 2018. Cette entente permettra au Québec de recevoir une somme de 7,5 milliards de dollars pour soutenir le financement de ses priorités en infrastructures;
- Plusieurs projets prioritaires du gouvernement du Québec prévus au PQI 2018-2028, notamment en transport en commun, ont été identifiés et seront présentés au gouvernement fédéral afin d'obtenir un financement pour ces projets;
- Ainsi, le gouvernement du Québec s'est assuré que les projets inscrits au PQI 2018-2028 sont conformes à ses priorités, tout en étant admissibles aux programmes fédéraux. Cette approche permet d'assurer que le Québec obtiendra les 7,5 milliards de dollars du gouvernement fédéral.

Entente bilatérale intégrée de la Phase II du plan Investir dans le Canada – Sommes prévues pour le Québec
(en millions de dollars)

Catégorie	Canada	Québec
Transport en commun	20 125,0	5 182,4
Infrastructure verte	9 222,0	1 808,1
Infrastructure sociale (communautaire, culturel et récréatif)	1 347,0	257,0
Collectivités rurales et nordiques	2 400,0	288,5
Total	33 094,0	7 536,0

Il est prévu que d'autres sommes fédérales s'ajouteront au montant de 7,5 milliards de dollars dans le cadre des autres programmes d'infrastructures qui seront issus de la Phase II du plan « Investir dans le Canada ».

- Les modalités de ces programmes, dont certains au mérite des projets, seront précisées au cours des prochains mois et feront l'objet d'ententes qui permettront le financement de projets porteurs pour l'économie du Québec.

☐ 9,5 milliards de dollars investis par d'autres partenaires

Il est prévu que d'autres partenaires, principalement les municipalités, les organismes de transport en commun et des établissements universitaires, investiront pour leur part 9,5 milliards de dollars au cours de la période 2018-2028 dans les projets d'infrastructures publiques financés par le gouvernement du Québec.

2.2 Un partenariat innovant avec la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'économie québécoise

L'entente-cadre en matière d'infrastructure publique, conclue en 2015 entre le gouvernement du Québec et la Caisse, constitue une avancée majeure dans la mise en œuvre d'un modèle novateur pour la construction de nouvelles infrastructures publiques au Québec.

Le premier projet qui sera réalisé en vertu de cette entente est la mise en service du Réseau express métropolitain (REM). Étant entièrement responsable du projet, la Caisse propose d'intégrer l'accès au centre-ville de Montréal, à la Rive-Sud de Montréal, à l'ouest de l'île de Montréal, à la Rive-Nord (Deux-Montagnes) et à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau au sein d'un seul réseau de transport collectif électrique et automatisé. À terme, la réalisation de ce projet constituera une bonification importante du système de transport collectif de la région métropolitaine de Montréal.

Évalué à 6,3 milliards de dollars, ce projet constitue l'investissement le plus important en transport collectif à Montréal depuis la construction du métro à la fin des années 1960. Il est prévu que les gouvernements du Québec et du Canada seront des partenaires financiers importants au projet, et ce, sous forme de capital-actions identique de l'ordre de 1,3 milliard de dollars. De plus, le gouvernement du Québec prévoit contribuer aux objectifs d'intégration de l'ensemble des services de transports de Montréal par la réalisation d'investissements périphériques, par une contribution d'Hydro-Québec à l'électrification du réseau et par une aide financière à l'Autorité régionale de transport métropolitain qui sera impliquée dans l'exploitation du réseau intégré.

Ainsi, en mettant à profit l'expérience internationale de la Caisse en ce qui a trait aux projets d'infrastructures publiques, cette entente-cadre place le Québec à l'avant-garde en matière de gouvernance de projets de cette nature et elle permettra de soutenir la réalisation de projets ambitieux au Québec.

3. Une hausse des investissements à forte incidence économique, dans le respect des finances publiques

3.1 Des investissements favorisant le développement économique

Des infrastructures modernes et efficaces aident à rendre le Québec plus productif, compétitif et prospère. En effet, la présence d'infrastructures publiques de qualité favorise le maintien et l'implantation d'entreprises au Québec, contribue à l'établissement de conditions favorables au développement, à l'innovation et à la création d'emplois, particulièrement des emplois de qualité, ainsi qu'à la protection de l'environnement. En raison des retombées importantes que généreront les investissements prévus sur la croissance économique, certains secteurs sont ciblés plus particulièrement par un rehaussement des investissements.

Ainsi, en misant sur des investissements structurants dans tous les secteurs, le gouvernement s'assure que les Québécois ont accès à des infrastructures publiques modernes qui répondent à leurs besoins tout en créant un environnement propice au développement économique et à la création d'emplois.

❑ Politique de mobilité durable

L'implantation de la politique de la mobilité durable exigera la mise en place d'infrastructures favorisant l'atteinte des objectifs poursuivis. Cela implique entre autres des travaux pour assurer la pérennité des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aéroportuaires, aussi bien que la mise en service des projets structurants en transports collectif et actif.

Cette mobilité durable se veut un appui à une économie plus forte, notamment par l'utilisation optimale des modes de transport pour une meilleure compétitivité des entreprises, par la réduction de la congestion routière qui affecte leur productivité ainsi que par la diminution des dépenses des ménages consacrées aux transports. De plus, cela constitue une occasion de développer une filière industrielle liée à la mobilité durable.

❑ Stratégie numérique du Québec

Dans le cadre de la Stratégie numérique du Québec, des investissements significatifs seront consentis afin d'accélérer l'essor, dans les différentes sphères d'activités du Québec, d'une véritable culture numérique. Cet appui au développement économique des différentes régions du Québec leur permettra de faire face aux défis du XXI^e siècle.

❑ Éducation et enseignement supérieur

Le maintien et le développement d'infrastructures de qualité en éducation et en enseignement supérieur favoriseront la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Le Québec s'assurera ainsi de répondre aux besoins du marché du travail, notamment à ceux des entreprises qui souhaitent améliorer leur productivité, et maintiendra celles-ci à l'avant-garde en demeurant compétitives à l'échelle nationale et internationale.

❑ Santé et Services sociaux

Les investissements d'un niveau important réalisés dans les infrastructures du secteur de la Santé et des Services sociaux résulteront non seulement en un impact évident sur la santé de la population, mais représentent un réel potentiel de croissance économique durable. Ce rendement positif direct est attribuable à une diminution du taux d'absentéisme, une diminution des coûts d'invalidité, une augmentation de la productivité et des indicateurs de santé des employés.

3.2 Des investissements significatifs tout en contrôlant leur impact sur la dette

Une portion importante du parc d'infrastructures publiques du Québec ont été construites dans les années 1960 et 1970. Au cours des années qui ont suivi, plus particulièrement au cours de la période entre les années 1990 et le milieu des années 2000, le gouvernement du Québec a réduit ses investissements dans ce domaine.

Depuis la mise en œuvre du premier PQI en 2007, déposé à la suite de l'adoption de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques¹, le gouvernement réinvestit massivement dans l'ensemble de ses infrastructures, notamment en transport, en santé et en éducation. Ainsi, les investissements ont progressivement augmenté pour atteindre une moyenne annuelle de 8,8 milliards de dollars pour la période 2014-2018.

□ Répondre aux besoins en investissements tout en respectant la capacité de payer

Compte tenu de l'importance du parc d'infrastructures publiques, le Québec doit y consacrer annuellement des sommes significatives pour le maintenir en bon état ainsi que pour en assurer le développement nécessaire à la prestation de services aux citoyens et aux entreprises. Ces investissements en infrastructures sont un élément majeur de la croissance économique, car ils permettent la mise en œuvre de moyens dont une société doit se doter pour assurer son développement.

Les besoins en investissements sont immenses et certains sont pressants, mais les ressources disponibles pour les satisfaire sont limitées. Il est ainsi essentiel que les interventions du gouvernement soient efficaces en vue de générer les retombées attendues, et ce, en tenant compte de la capacité de payer des contribuables. À cet égard, le gouvernement doit exercer un arbitrage constant entre le niveau de ses investissements en infrastructures et ses objectifs de réduction de la dette publique. Il s'agit ici d'un défi d'importance majeure. Le gouvernement doit donc prioriser les investissements, à l'intérieur des limites qu'il a fixées sur recommandation du ministre des Finances, et s'assurer de la répartition équilibrée de leur réalisation dans le temps.

La planification décennale des investissements, réalisée dans le cadre du PQI, est un outil dont s'est doté le gouvernement pour le guider dans cet exercice. De plus, il s'est fixé l'objectif de répartir les investissements de façon équilibrée entre les deux quinquennats du Plan.

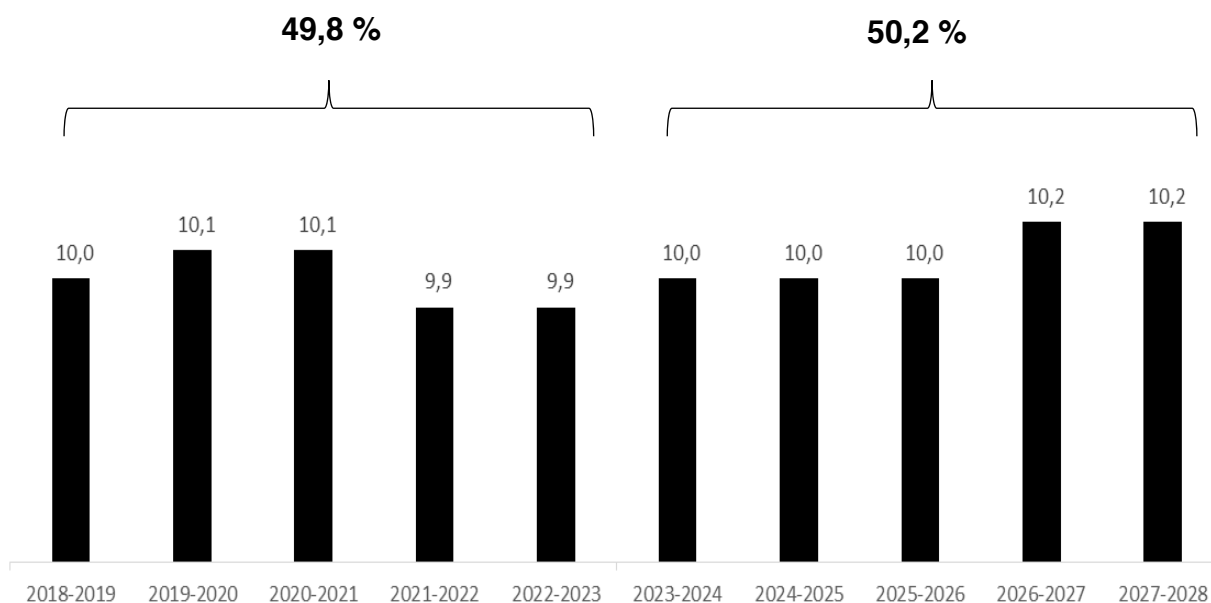
¹ Cette loi a été remplacée en 2013 par la Loi sur les infrastructures publiques.

❑ Planification décennale des investissements

Ainsi, dans le respect de la cible d'endettement du gouvernement, le PQI 2018-2028 prévoit des investissements annuels moyens de 10 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années.

Investissements annuels

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars et en pourcentage)



❑ Un contrôle de l'impact des investissements sur les dépenses publiques

Les investissements de 100,4 milliards de dollars prévus au PQI 2018-2028 ont un impact important sur la gestion des dépenses gouvernementales. En effet, ils donneront lieu à une hausse des dépenses du gouvernement dans les années futures sous la forme de service de la dette, d'amortissement du coût de ses infrastructures ainsi que de transferts, à titre de contribution du gouvernement, pour le remboursement d'emprunts effectués par des tiers, principalement des municipalités et des établissements universitaires, pour la réalisation de leurs investissements en infrastructures publiques. Les dépenses qui en résultent sont des dépenses incompressibles que le gouvernement devra assumer pendant de nombreuses années.

Afin de bien évaluer et de circonscrire l'impact de ces investissements sur ses dépenses, le gouvernement s'est doté, au cours des dernières années, d'outils de gestion spécialisés dans la prévision et le suivi de ces dépenses. L'objectif poursuivi est de veiller à ce que l'augmentation des dépenses attribuables aux investissements en infrastructures publiques s'inscrive dans l'évolution du cadre financier déterminé par le gouvernement et qu'elle le respecte.

Investissements en infrastructures et dépenses gouvernementales
--

Les investissements en infrastructures n'apparaissent généralement pas aux résultats consolidés du gouvernement dans l'exercice financier au cours duquel les travaux sont réalisés.

En effet, lorsque les investissements en infrastructures concernent des immobilisations du gouvernement, le coût de celles-ci est amorti dans ses dépenses sur leur durée de vie utile, pendant une période variant habituellement de 3 à 50 ans, selon la nature de l'immobilisation. De plus, la grande majorité des débours effectués pour assumer le coût des infrastructures acquises sont financés par des emprunts à long terme. Ces derniers génèrent une dépense d'intérêt qui s'échelonne sur la période de remboursement des emprunts contractés, qui varie habituellement entre 5 et 40 ans.

Dans le cas des investissements liés à des infrastructures appartenant à des tiers pour lesquelles le gouvernement verse des transferts destinés au remboursement d'emprunts et des intérêts afférents, la dépense de transfert est alors reconnue sur la période de remboursement de ces emprunts.
--

4. Une gouvernance des investissements axée sur l'efficacité, l'efficacé et l'économie

4.1 La nouvelle gouvernance implantée au cours des dernières années

Le rapport du Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation², « Agir ensemble – Pour un Québec innovant, inclusif et prospère », déposé à l'automne 2017, présente plusieurs recommandations au gouvernement, dont une concerne la planification et la gouvernance des projets d'infrastructures publiques.

Il propose de constituer un organisme de planification et un organisme de réalisation des projets d'infrastructures publiques. Au lieu de créer deux nouveaux organismes, le gouvernement préfère :

- Poursuivre et consolider les efforts amorcés en 2012 avec la Loi sur les infrastructures publiques en matière de planification et de gouvernance;
- Miser sur l'expertise développée à la SQI en lui attribuant un rôle élargi en matière de gestion de projets, notamment par la vision immobilière 2018-2023 du gouvernement du Québec qui sera rendue publique cette année.

□ Une gouvernance axée sur la planification des investissements

La Loi sur les infrastructures publiques établit de nouvelles règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics de même qu'en ce qui concerne la gestion des infrastructures publiques. Cela se traduit, entre autres, par l'élaboration d'un plan des investissements sur un horizon de dix ans, par le suivi de la Directive ou par l'obligation faite aux MO publics de produire un PAGI.

Le SCT, responsable de la planification et du suivi des investissements publics en infrastructures, a créé en 2013 le SSIP afin de le soutenir dans l'exercice de cette responsabilité. Il a également mis en place un comité de gouvernance des projets en infrastructures, dans le but d'assurer leur suivi, plus particulièrement des projets majeurs, des problématiques rencontrées et des enjeux à relever. Ce comité vise également à favoriser le partage de l'information entre décideurs.

Par ailleurs, afin de réaffirmer et de consolider le rôle du Conseil du trésor et de son président en cette matière, un comité stratégique du Conseil, composé de ministres responsables de la planification gouvernementale en infrastructures, sera mis en place.

De son côté, la SQI, constituée en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques, a le mandat de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures, en raison de son expertise reconnue en planification, en gestion, en réalisation et en financement de projets majeurs. Elle voit également à la gestion du parc immobilier du gouvernement.

² Le Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation a été mis sur pied par le gouvernement à l'automne 2016. Composé de 31 membres, le Conseil avait le mandat d'élaborer des propositions concrètes, innovantes et inclusives pour renforcer l'économie du Québec et aider les Québécois à tirer profit des changements fondamentaux de l'environnement économique mondial.

□ Une directive qui renforce l'application des meilleures pratiques de gestion de projet

La Directive, approuvée par le gouvernement en 2014, a mis en place un encadrement et des règles de gestion rigoureuses appuyant le processus décisionnel du Conseil des ministres pour la mise à l'étude, la planification et la réalisation des projets majeurs des organismes publics du gouvernement.

Après quatre ans et de nombreux projets majeurs soumis au Conseil des ministres pour décision, les pratiques de gestion de projet s'améliorent constamment et les notions entourant ces pratiques rejoignent de plus en plus le grand public.

Il est maintenant fréquent que les médias fassent état de bureaux de projet, de l'évaluation d'options pour répondre aux besoins des citoyens ou encore qu'on entende d'importants donneurs d'ouvrage utiliser des termes issus de la Directive, tel que « Dossier d'opportunité ». Cette diffusion des connaissances constitue un facteur de réussite, car elle assure une meilleure compréhension des étapes et du temps requis pour choisir la meilleure option répondant aux besoins, respecter les limites d'investissements établies et ainsi réussir les projets d'infrastructure publique.

4.2 Une gouvernance des investissements en infrastructures en évolution

Tous les changements apportés produisent déjà des résultats intéressants, et d'autres sont à venir. Le gouvernement entend poursuivre sa réflexion et ses efforts ainsi qu'établir une vigie dans ce domaine, visant à maintenir un modèle de gouvernance fort et évolutif de ses investissements, en appui à l'exercice de ses responsabilités. Ainsi, au besoin, il continuera d'y apporter les ajustements nécessaires pour assurer la réalisation d'investissements en infrastructures axée sur l'efficience, l'efficacité et l'économie.

□ Une gouvernance plus performante en matière de gestion de projet par la SQI

Dans le cadre de la nouvelle vision immobilière du gouvernement quant à l'évolution de son parc immobilier, le gouvernement proposera une gestion de projets d'infrastructures publiques encore plus performante. Celle-ci s'appuiera notamment sur l'innovation et assurera une implication active de la SQI dans le virage numérique de l'industrie de la construction. De plus, la SQI jouera un rôle central et se verra confier des responsabilités accrues. Déjà gestionnaire des projets du réseau de la santé et des services sociaux, elle sera mise davantage à contribution quant au soutien qu'elle offre aux organismes publics dans la gestion de leurs infrastructures et de leurs projets d'investissement, particulièrement celui accordé aux organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

□ Une surveillance du processus d'octroi de contrats par les organismes publics

L'adoption de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics, en décembre 2017, donne les outils nécessaires au gouvernement pour soutenir les donneurs d'ouvrages publics face aux situations de favoritisme et aux stratagèmes de collusion et de corruption, et pour veiller à ce que les travaux d'envergure soient menés en toute légalité. L'Autorité des marchés publics est chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux, et d'appliquer certaines dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics. La création de cette Autorité répond à une recommandation formulée en ce sens par la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

☐ Un nouvel encadrement adapté aux projets de transport collectif d'envergure

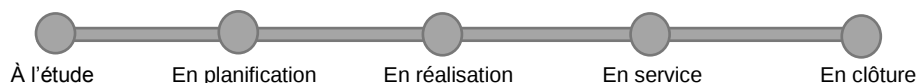
En plus d'investir dans les projets sous sa responsabilité, le gouvernement contribue de façon importante à de nombreux projets d'envergure réalisés par les organismes municipaux, dont les sociétés de transport en commun, lesquels ne sont pas des organismes publics assujettis à la Directive.

C'est dans cette optique que le SCT, fort de l'expérience acquise dans la gestion de projets majeurs au cours des dernières années, élabore actuellement un encadrement adapté, en collaboration avec ses partenaires.

☐ La diffusion sur le Web des projets d'infrastructure de 50 millions de dollars et plus

Afin de permettre aux citoyens de suivre le cheminement et les décisions relatives aux grands projets d'infrastructure, assujettis ou non à la Directive, le SCT du trésor diffusera, à compter de juin 2018, sous la rubrique « Infrastructures publiques » de son site Web, différentes informations sur les projets d'infrastructures de 50 millions de dollars et plus.

Les citoyens pourront ainsi, en fonction de leurs champs d'intérêt, prendre connaissance de la description sommaire des projets, les repérer par région et par secteur d'activité (santé, enseignement supérieur, transport, etc.), tel que schématisé ci-dessous.



La Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique

Un projet d'infrastructure d'un organisme public est considéré majeur lorsque son coût total estimé est de 50 millions de dollars ou plus ou, pour un projet routier, de 100 millions de dollars ou plus à moins que le Conseil du trésor ne qualifie expressément comme majeur un projet qui ne respecte pas ces critères.

- **Pour qu'un projet soit considéré à l'étude au PQI**, une fiche d'avant-projet doit être élaborée afin de décrire et de justifier le besoin auquel répond le projet envisagé. Selon la priorité accordée, le Conseil des ministres approuve, le cas échéant, la fiche d'avant-projet et le projet passe alors à l'étude, ce qui donne lieu à l'élaboration du dossier d'opportunité;
- **Durant l'étude**, un dossier d'opportunité doit être élaboré afin d'apprécier la pertinence du projet et de veiller à recommander la meilleure option à long terme pour répondre au besoin exprimé et aux exigences établies. Au terme de cette étude, le Conseil des ministres approuve le dossier d'opportunité, le cas échéant, et le projet passe alors en planification, ce qui donne lieu à l'élaboration d'un dossier d'affaires;
- **Durant la planification**, un dossier d'affaires doit être élaboré afin de détailler l'option retenue et développer son plan de gestion. Au terme de la planification, le Conseil des ministres approuve le dossier d'affaires, le cas échéant, et le projet passe alors en réalisation, ce qui donne lieu ouvre la voie aux appels d'offres de construction;
- **Durant la réalisation**, des rapports sommaires indiquant l'état d'avancement doivent être élaborés au 31 mars et au 30 septembre de chaque année et transmis au SCT. Pendant la réalisation, toute modification significative de la portée, de l'échéancier, du financement ou du coût du projet doit être autorisée par le Conseil des ministres;
- Pour qu'un **projet soit considéré en service**, l'infrastructure construite, remplacée ou réhabilitée doit offrir le service aux citoyens, qu'il soit complet ou partiel, dans le cas où une mise en service progressive est prévue. Il est également possible que certains travaux, acquisitions ou règlements des litiges restent à compléter;
- À la **clôture**, tous les travaux sont réalisés à la satisfaction du donneur d'ouvrage, généralement le MTMDet ou la SQI, et le service complet est offert aux citoyens depuis au moins un an, ce qui donne lieu à la réception formelle. Un rapport de clôture doit alors être transmis au SCT.

5. Une priorisation des investissements orientée sur la pérennité du parc d'infrastructures publiques

5.1 Une connaissance globale du parc d'infrastructures plus approfondie

Une vision globale de l'état des infrastructures financées par le gouvernement est une information indispensable pour soutenir la planification des investissements publics. Pour y parvenir, le gouvernement a mis en place, depuis 2014-2015, les PAGI. Les principaux organismes publics responsables de la gestion du parc d'actifs sont tenus de produire un PAGI et de suivre l'évolution de l'état et du DMA des infrastructures sous leur responsabilité, incluant l'effet des investissements réalisés en cours d'année.

Il est prévu que le développement des PAGI soit réalisé progressivement sur un horizon de cinq ans. L'objectif est de suivre en continu l'état de la majorité du parc d'infrastructures publiques pour lesquelles des investissements sont prévus au PQI. Au 31 mars 2018, le développement des PAGI a permis d'obtenir l'évaluation de l'état de 77 % du parc d'actifs. Il s'agit d'une augmentation de 14 % du bilan global par rapport à l'an dernier. Cette progression démontre une amélioration importante de la connaissance globale de l'état du parc d'infrastructures publiques et, par le fait même, du déficit de maintien d'actifs cumulé.

La connaissance des besoins propres à chaque catégorie d'infrastructure est essentielle afin de planifier, de maintenir et de soutenir un niveau d'investissements équilibré entre les différents secteurs. Cela est d'autant plus vrai que le parc, d'une valeur de plus de 350 milliards de dollars, est très diversifié, présent dans les différentes missions de l'État et déployé sur l'ensemble du territoire du Québec.

❑ 69 % des infrastructures sont évaluées en bon état

Pour l'ensemble des infrastructures évaluées jusqu'à maintenant, les bilans confirment que l'état de ces dernières est majoritairement évalué dans un état satisfaisant ou mieux, soit 69 %.

État du parc d'infrastructures publiques (en pourcentage)

	Indice d'état			Indice d'état moyen
	ABC	D	E	
Total	69	18	13	C

❑ Un déficit de maintien d'actifs évalué à 20,8 milliards de dollars

La poursuite des inspections a permis d'établir le déficit de maintien d'actifs à une somme de l'ordre de 20,8 milliards de dollars au 31 mars 2018. Cette évaluation représente les investissements nécessaires pour rétablir, à un état satisfaisant ou mieux, les infrastructures inspectées qui appartiennent au gouvernement. Pour y faire face, le gouvernement prévoit des investissements de plus de 15,4 milliards de dollars au PQI 2018-2028 spécifiquement pour résorber le déficit de maintien d'actifs cumulé.

Évolution du déficit de maintien d'actifs (en milliards de dollars)

DMA au PAGI 2017-2018	Dégradation naturelle	Travaux réalisés	Nouvelles inspections	Variation nette	DMA au PAGI 2018-2019	Résorption du DMA prévue au PQI 2018-2028
17,6	2,8	(2,0)	2,4	3,2	20,8	15,4

Le déficit de maintien d'actifs cumulé s'est accru de plus 3,2 milliards de dollars cette année. Plus particulièrement, cette variation nette s'explique par les éléments suivants :

- Une augmentation de 2,8 milliards de dollars liée au vieillissement et à la dégradation naturelle des infrastructures inspectées;
- Une diminution de 2,0 milliards de dollars liée aux travaux de résorption du déficit de maintien d'actifs qui ont été réalisés en 2017-2018;
- Une augmentation de 2,4 milliards de dollars liée principalement à la réalisation de nouvelles inspections en 2017-2018 et à la révision du coût de certaines interventions requises sur des infrastructures majeures en fin de vie utile.

5.2 Une priorisation des investissements axée sur la rénovation et le remplacement des actifs

Le gouvernement du Québec a mis en place des principes directeurs relatifs à la priorisation de ses investissements en infrastructures publiques, basée sur des objectifs accordant une prépondérance au maintien de l'offre de services. Elle prévoit également des actions ciblées pour réduire le déficit de maintien d'actifs cumulé au cours des dernières décennies, notamment en priorisant les projets de maintien ou de remplacement des actifs rendus à la fin de leur vie utile. Par conséquent, la planification approuvée par le gouvernement alloue la majorité des investissements prévus au PQI 2018-2028, soit 64,7 %, à la réalisation des projets assurant la pérennité du parc existant.

Les projets d'ajout et d'amélioration visant la bonification de l'offre de service gouvernementale sont, quant à eux, retenus au mérite, principalement dans les cas favorisant le développement économique du Québec.

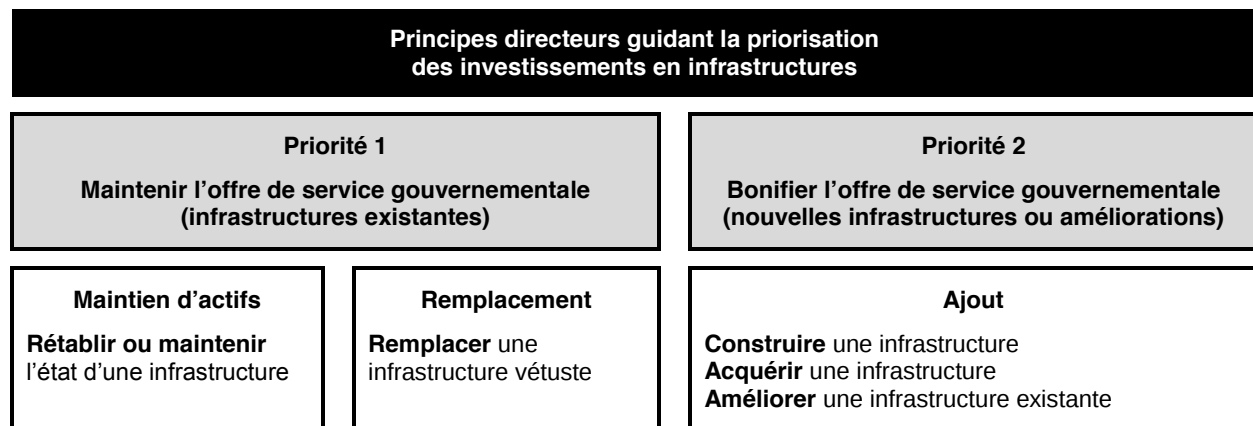
Sommaire des investissements au PQI 2018-2028

Par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Maintien de l'offre de service		
Maintien d'actifs	29 696,3	
Résorption du déficit de maintien d'actifs	15 405,8	
Remplacement	13 390,9	
Études	42,0	
Sous-total	58 535,0	64,7
Bonification de l'offre de service		
Ajout et amélioration	31 792,9	
Études	171,2	
Sous-total	31 964,1	35,3
Sous-total	90 499,1	100,0
Enveloppe centrale	9 900,9	
Total	100 400,0	

Les projets inscrits au PQI 2018-2028 respectent les principes directeurs guidant la priorisation des investissements en infrastructures, qui ont été rendus publics au budget de 2015-2016.



❑ Des investissements qui se poursuivront au cours des prochaines années

Le PQI 2018-2028 prévoit, pour l'ensemble du parc d'infrastructures et pour les dix prochaines années, des sommes totales de 58,5 milliards de dollars pour maintenir l'offre de services, dont 29,7 milliards de dollars pour le maintien d'actifs, 15,4 milliards de dollars pour la résorption du déficit de maintien d'actifs et 13,4 milliards de dollars pour le remplacement d'infrastructures existantes. De plus, une part importante de l'enveloppe centrale de 9,9 milliards de dollars est réservée afin de pourvoir à plusieurs projets de remplacement actuellement à l'étude.

PARTIE II

Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028

1. Le Plan québécois des infrastructures 2018-2028

Le PQI 2018-2028 présente une planification sur dix ans des investissements du gouvernement, qui totalisent 100,4 milliards de dollars, et ce, pour l'ensemble des projets visant à maintenir ou à bonifier l'offre de service à la population.

Les trois tableaux sommaires du PQI 2018-2028, présentés aux pages suivantes, fournissent de l'information plus détaillée sur la répartition des investissements :

- Par secteur et par année;
- Par type d'investissement et par année;
- Par secteur et par type d'investissement.

1.1 Tableau des investissements par secteur et par année

Investissements au PQI 2018-2028

par secteur et par année

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	PQI 2018-2028
Réseau routier	2 185,8	2 198,0	2 241,6	2 126,0	2 191,2	1 799,3	1 833,2	1 851,9	1 853,9	1 746,6	20 027,5
Transport collectif	1 096,4	1 172,1	1 156,4	1 146,1	1 125,9	795,0	666,3	613,8	614,6	615,7	9 002,4
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	502,8	502,8	374,1	293,0	230,7	260,3	251,3	256,4	217,6	200,8	3 089,8
Santé et Services sociaux ¹	1 301,9	1 393,2	1 730,4	2 071,3	2 092,8	2 040,2	1 998,7	2 051,9	2 009,2	1 987,5	18 677,1
Éducation ²	941,1	987,8	1 095,1	1 092,0	867,5	805,6	805,6	794,6	789,6	793,8	8 972,7
Ressources informationnelles du réseau de l'éducation ²	84,2	63,7	43,4	43,4	43,4	43,4	43,4	43,4	43,4	43,4	494,9
Enseignement supérieur ³	701,8	667,0	734,6	682,9	624,5	601,5	562,4	577,5	476,7	511,6	6 140,6
Ressources informationnelles des réseaux de l'enseignement supérieur ³	110,4	85,7	45,7	45,3	45,1	45,1	45,1	45,1	48,9	45,0	561,3
Recherche	153,5	135,9	127,3	100,5	80,8	64,6	63,7	63,7	63,7	63,7	917,3
Culture	193,5	188,8	194,1	194,2	176,8	134,6	140,3	133,5	112,5	109,7	1 578,0
Infrastructures municipales	784,3	754,5	725,5	725,5	717,8	717,8	717,8	717,8	717,8	717,8	7 296,4
Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	347,0	414,9	290,9	157,5	125,3	206,5	106,3	75,5	71,1	65,7	1 860,9
Logements sociaux et communautaires	274,3	338,8	272,1	252,8	206,7	132,7	206,0	237,8	218,5	180,5	2 320,1
Édifices gouvernementaux	447,4	417,8	343,4	250,9	205,1	187,2	179,2	168,0	154,1	154,8	2 507,9
Ressources informationnelles ⁴	435,3	389,1	350,4	328,4	352,9	322,2	304,6	310,5	314,4	407,1	3 514,9
Autres secteurs	459,5	437,4	397,0	412,8	326,1	302,6	300,3	299,4	301,5	300,6	3 537,2
Sous-total	10 019,2	10 147,6	10 121,9	9 922,7	9 412,5	8 458,6	8 224,1	8 240,8	8 007,4	7 944,3	90 499,1
Enveloppe centrale ⁵	10,0	-	-	-	517,8	1 493,8	1 745,6	1 747,1	2 155,9	2 230,6	9 900,9
PQI 2018-2028	10 029,2	10 147,6	10 121,9	9 922,7	9 930,4	9 952,4	9 969,7	9 987,9	10 163,3	10 174,9	100 400,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ Incluant les investissements en ressources informationnelles du réseau de la santé et des services sociaux de 110,0 millions de dollars.

² La somme des investissements en Éducation est de 9 467,6 millions de dollars.

³ La somme des investissements en Enseignement supérieur est de 6 702,0 millions de dollars.

⁴ La somme des investissements en Ressources informationnelles, incluant celle des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur est de 4 681,1 millions de dollars.

⁵ Cette enveloppe permet d'assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

1.2 Tableau des investissements par type et par année

Investissements au PQI 2018-2028

par type et par année

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Type d'investissement	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	PQI 2018-2028
Maintien de l'offre de service											
Maintien d'actifs ¹	2 452,8	2 665,1	2 836,4	3 327,4	3 705,8	3 140,5	2 939,3	2 915,2	2 978,7	2 735,2	29 696,3
Résorption du déficit de maintien d'actifs	1 672,7	1 318,7	1 580,5	1 428,7	1 266,8	1 364,3	1 498,5	1 654,7	1 751,2	1 869,7	15 405,8
Remplacement	1 445,4	1 145,6	1 837,8	1 498,4	1 398,2	1 354,5	1 233,4	1 163,7	1 095,1	1 218,7	13 390,9
Études	23,5	10,8	4,4	3,0	0,3	-	-	-	-	-	42,0
Sous-total	5 594,4	5 140,2	6 259,1	6 257,4	6 371,1	5 859,3	5 671,2	5 733,6	5 825,0	5 823,6	58 535,0
Bonification de l'offre de service											
Ajout et amélioration	4 371,9	4 956,9	3 827,1	3 635,3	3 039,4	2 599,3	2 552,9	2 507,1	2 182,4	2 120,6	31 792,9
Études	52,9	50,6	35,8	29,9	2,0	-	-	-	-	-	171,2
Sous-total	4 424,8	5 007,4	3 862,8	3 665,2	3 041,4	2 599,3	2 552,9	2 507,1	2 182,4	2 120,6	31 964,1
Enveloppe centrale ²	10,0	-	-	-	517,8	1 493,8	1 745,6	1 747,1	2 155,9	2 230,6	9 900,9
PQI 2018-2028	10 029,2	10 147,6	10 121,9	9 922,7	9 930,4	9 952,4	9 969,7	9 987,9	10 163,3	10 174,9	100 400,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

² Cette enveloppe permet d'assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

1.3 Tableau des investissements par secteur et par type

Investissements au PQI 2018-2028

par secteur et par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

Secteur	Maintien de l'offre de service					Bonification de l'offre de service			Enveloppe centrale ⁶	PQI 2018-2028
	Maintien d'actifs ¹	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Études	Sous-total	Ajout et amélioration	Études	Sous-total		
Réseau routier	4 100,6	9 996,5	2 186,0	30,7	16 313,9	3 654,5	59,1	3 713,7	-	20 027,5
Transport collectif	2 285,9	-	1 489,7	-	3 775,6	5 214,7	12,0	5 226,7	-	9 002,4
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	1 446,3	-	118,8	-	1 565,1	1 523,7	1,0	1 524,7	-	3 089,8
Santé et Services sociaux ²	3 135,9	1 125,3	6 318,9	3,2	10 583,3	8 037,8	56,0	8 093,8	-	18 677,1
Éducation ³	5 978,3	1 559,3	142,0	-	7 679,6	1 293,0	-	1 293,0	-	8 972,7
Ressources informationnelles du réseau de l'éducation ³	494,9	-	-	-	494,9	-	-	-	-	494,9
Enseignement supérieur ⁴	3 165,9	1 085,1	1 225,1	0,9	5 476,9	652,9	10,9	663,8	-	6 140,6
Ressources informationnelles des réseaux de l'enseignement supérieur ⁴	456,7	-	-	-	456,7	104,7	-	104,7	-	561,3
Recherche	-	-	6,9	-	6,9	910,4	-	910,4	-	917,3
Culture	759,7	107,4	301,9	-	1 169,0	409,0	-	409,0	-	1 578,0
Infrastructures municipales	4 229,7	888,5	562,9	-	5 681,0	1 615,3	-	1 615,3	-	7 296,4
Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	324,1	65,1	204,2	7,2	600,6	1 254,6	5,7	1 260,2	-	1 860,9
Logements sociaux et communautaires	877,9	359,1	26,1	-	1 263,1	1 057,0	-	1 057,0	-	2 320,1
Édifices gouvernementaux	1 234,0	78,2	57,6	-	1 369,8	1 128,0	10,1	1 138,1	-	2 507,9
Ressources informationnelles ⁵	529,1	-	297,4	-	826,5	2 688,4	-	2 688,4	-	3 514,9
Autres secteurs	677,4	141,2	453,4	-	1 272,0	2 248,7	16,5	2 265,2	-	3 537,2
Sous-total	29 696,3	15 405,8	13 390,9	42,0	58 535,0	31 792,9	171,2	31 964,1	-	90 499,1
Enveloppe centrale ⁶	-	-	-	5,0	5,0	-	5,0	5,0	9 890,9	9 900,9
PQI 2018-2028	29 696,3	15 405,8	13 390,9	47,0	58 540,0	31 792,9	176,2	31 969,1	9 890,9	100 400,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

² Incluant les investissements en ressources informationnelles du réseau de la santé et des services sociaux de 110,0 millions de dollars.

³ La somme des investissements en Éducation est de 9 467,6 millions de dollars.

⁴ La somme des investissements en Enseignement supérieur est de 6 702,0 millions de dollars.

⁵ La somme des investissements en Ressources informationnelles, incluant celle des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur est de 4 681,1 millions de dollars.

⁶ Cette enveloppe permet d'assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

2. Le Plan québécois des infrastructures par secteur

Le PQI 2018-2028 se décline en quatorze grands secteurs d'activité. Ils regroupent les investissements en fonction des activités liées, notamment, aux transports, à la santé et aux services sociaux, à l'éducation, à l'enseignement supérieur ainsi qu'aux infrastructures municipales.

Les secteurs d'activité du gouvernement au PQI 2018-2028
Réseau routier : autoroutes, routes, ponts, échangeurs, viaducs
Transport collectif : métro, autobus, trains de banlieue, quais, gares, voies ferrées, garages
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres : traversiers, quais, gares, aéroports nordiques, chemins de fer, voirie locale
Santé et Services sociaux : établissements du réseau de la santé et des services sociaux
Éducation : établissements scolaires
Enseignement supérieur : cégeps, universités
Recherche : laboratoires, équipements et centres de recherche
Culture : musées, bibliothèques, salles de spectacle
Infrastructures municipales : usines de traitement des eaux, réseaux d'aqueduc et d'égout
Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs : complexes multifonctionnels, équipements sportifs et touristiques, parcs nationaux, usines de biométhanisation et de compostage, infrastructures numériques
Logements sociaux et communautaires
Édifices gouvernementaux : immeubles de bureaux, palais de justice, centres de détention, postes de la Sûreté du Québec
Ressources informationnelles : projets et équipements en ressources informationnelles des MO
Autres secteurs : centres de la petite enfance, infrastructures financées par le Plan Nord, barrages publics, chemins multiressources, édifices du Québec à l'étranger, acquisitions mobilières et immobilières des MO

Investissements au PQI 2018-2028

par secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Réseau routier	20 027,5	19,9
Transport collectif	9 002,4	9,0
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	3 089,8	3,1
Santé et Services sociaux ¹	18 677,1	18,6
Éducation ²	8 972,7	8,9
Ressources informationnelles du réseau de l'éducation ²	494,9	0,5
Enseignement supérieur ³	6 140,6	6,1
Ressources informationnelles des réseaux de l'enseignement supérieur ³	561,3	0,6
Recherche	917,3	0,9
Culture	1 578,0	1,6
Infrastructures municipales	7 296,4	7,3
Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	1 860,9	1,8
Logements sociaux et communautaires	2 320,1	2,3
Édifices gouvernementaux	2 507,9	2,5
Ressources informationnelles ⁴	3 514,9	3,5
Autres secteurs		
Centres de la petite enfance	}	
Plan Nord		
Acquisitions des ministères et organismes et autres investissements		
Enveloppe centrale ⁵		
Projets majeurs et autres priorités gouvernementales	8 700,9	8,7
Stratégie numérique	1 200,0	1,2
Total	100 400,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ Incluant les investissements en ressources informationnelles du réseau de la santé et des services sociaux de 110,0 millions de dollars.

² Les investissements en Éducation, incluant les ressources informationnelles du réseau de l'éducation, totalisent 9 467,6 millions de dollars.

³ Les investissements en Enseignement supérieur, incluant les ressources informationnelles des réseaux de l'enseignement supérieur, totalisent 6 702,0 millions de dollars.

⁴ Les investissements en Ressources informationnelles incluant ceux des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur totalisent 4 681,1 millions de dollars.

⁵ Cette enveloppe permet d'assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

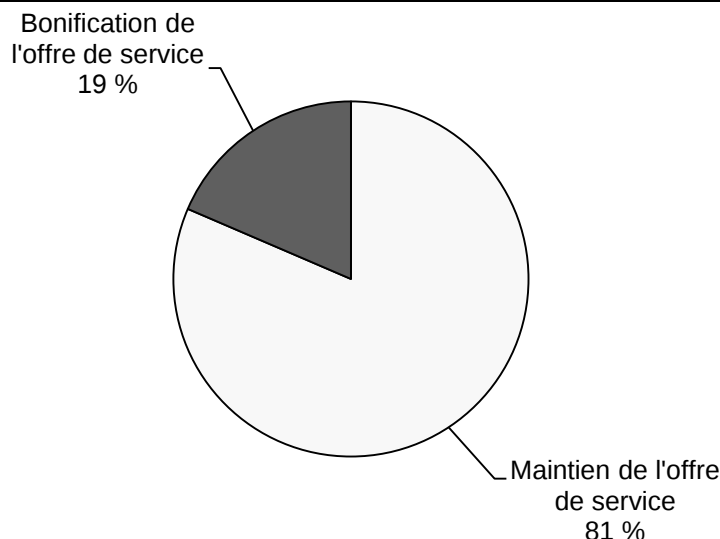
2.1 Le réseau routier

Des investissements de plus de 20,0 milliards de dollars sont prévus dans le réseau routier au PQI 2018-2028, soit 8,5 milliards de dollars pour les chaussées et 11,5 milliards de dollars pour les structures.

Réseau routier

par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



❑ Des investissements pour assurer la pérennité des infrastructures routières

Plus de 16,3 milliards de dollars sont consacrés au maintien d'actifs, à la résorption du DMA et au remplacement des chaussées et des structures (81 % des investissements prévus). Ces investissements contribueront à maintenir et à rétablir leur état ainsi qu'à stimuler l'économie de l'ensemble des régions du Québec.

Au cours de la période couverte par le PQI, un nombre important de projets seront mis en œuvre pour assurer la sécurité des citoyens sur les routes et leur procurer un meilleur confort de roulement.

■ Dans la catégorie « en réalisation »

À titre d'exemple, en sus de tous les projets de 50 millions de dollars et plus présentés distinctement à la section 4.1, les interventions régionales suivantes sont en cours afin de maintenir le réseau routier en bon état :

- La reconstruction de la route 132 dans la municipalité de Val-Brillant, dans la région du Bas-Saint-Laurent;
- La réfection du tablier du pont Dubuc à Saguenay;
- La reconstruction du pont de la route 157 au-dessus de la rivière Saint-Maurice à Shawinigan;
- La reconstruction de la chaussée de l'autoroute 20 ouest à Saint-Janvier-de-Joly dans la région de Chaudière-Appalaches;
- La réfection du pont Louis-Bisson au-dessus de la rivière des Prairies entre Montréal et Laval;

- La reconstruction du pont d'étagement du boulevard Sainte-Anne au-dessus de la voie ferrée à Joliette;
- La réfection du pont Le Gardeur sur la route 138 au-dessus de la Rivière-des-Prairies entre Montréal et Repentigny;
- La reconstruction du pont de l'autoroute 15 en direction nord au-dessus de la rivière aux Mulets dans la municipalité de Sainte-Adèle;
- La reconstruction de la chaussée de l'autoroute 30 à Sorel-Tracy.

■ **Dans la catégorie « en planification »**

En plus des projets déjà en cours de réalisation, certains projets de plus de 50 millions de dollars visant le maintien en bon état du réseau routier en sont à l'étape de la planification, dont :

- La réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
 - Au cours de l'année 2017-2018, le gouvernement a autorisé le dossier d'opportunité de ce projet ainsi que le début de certaines activités préparatoires. La planification du projet se poursuivra au cours de l'année 2018-2019.
- La reconstruction du pont Honoré-Mercier;
 - Une étude d'impact du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement devra être menée avant que le gouvernement n'autorise la réalisation de ce projet.
- La réfection majeure du pont Pie-IX entre Montréal et Laval.

■ **Dans la catégorie « à l'étude »**

Certains projets suscitent suffisamment d'intérêt afin de poursuivre le développement des études et d'évaluer les opportunités qui s'offrent au gouvernement, dont :

- La réfection du tablier du pont de Québec;
- La réfection de la dalle du pont Lavolette à Trois-Rivières;
- La réfection majeure du pont Gédéon-Ouimet sur l'autoroute 15 entre Laval et Boisbriand.

□ **Des investissements pour améliorer la qualité de vie des citoyens et contribuer au développement économique**

En ce qui concerne les projets visant l'amélioration et l'ajout d'infrastructures routières, ce sont près de 3,7 milliards de dollars qui y seront consacrés (19 % des investissements prévus). Ces projets permettront à tous les Québécois de bénéficier d'un réseau routier plus performant, améliorant ainsi leur qualité de vie.

■ **Dans la catégorie « en réalisation »**

Plusieurs projets de 50 millions de dollars et plus visant la bonification de l'offre de service sont en cours de réalisation et sont présentés à la section 4.1.

Outre les projets de 50 millions de dollars et plus, mentionnons également que les projets suivants amélioreront les conditions de circulation :

- La construction d'une voie de virage et l'ajout de feux de circulation sur la route 132 dans le secteur de la fromagerie des Basques à Notre-Dame-des-Neiges dans la région du Bas-Saint-Laurent;
- La correction de courbes sur la route d'Obedjiwan à La Tuque;
- La construction de voies de dépassement sur la route 117 dans le secteur Cadillac de Rouyn-Noranda;
- L'ajout d'une troisième voie à l'autoroute 20 est, entre les échangeurs 314 et 318 à Lévis;
- Le réaménagement de l'intersection entre les routes 131 et 138 à Lavaltrie dans la région de Lanaudière;
- L'aménagement d'une nouvelle bretelle d'accès à l'autoroute 640 ouest à Bois-des-Filion dans les Laurentides.

■ Dans la catégorie « en planification »

Certains projets de 50 millions de dollars et plus sont en cours de planification et permettront également l'amélioration du réseau routier. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- L'élargissement de l'autoroute Henri-IV – Phase II à Québec;
 - Il est prévu que le gouvernement pourrait approuver la réalisation de ce projet au cours de l'année 2018-2019. Au moment où cette autorisation sera obtenue, les appels d'offres de construction pourront être lancés.
- Le prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 de Laval à Bois-des-Filion;
 - Au cours de l'année 2017-2018, le gouvernement a autorisé le dossier d'opportunité de ce projet ainsi que le début de certaines activités préparatoires. Ces activités se poursuivront au cours de l'année 2018-2019.
- Le prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu jusqu'à la frontière américaine – Phases III et IV;
 - Durant la dernière année, le gouvernement du Québec a autorisé le début des activités liées à la planification des deux dernières phases de ce projet. Ces activités se poursuivront au cours de l'année 2018-2019.

■ Dans la catégorie « à l'étude »

Afin d'évaluer le potentiel en lien avec l'amélioration des conditions de circulation des personnes et des marchandises, le gouvernement entend poursuivre plusieurs études, dont celles :

- De la construction d'un pont sur la rivière Saguenay entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;
- Du parachèvement de l'autoroute 70 – Tronçon entre Grande-Anse et La Baie.

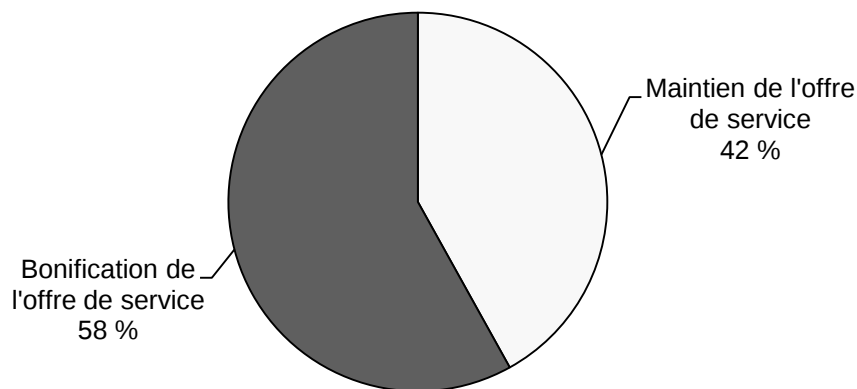
2.2 Le transport collectif

Dans le cadre du PQI 2018-2028, le gouvernement augmente substantiellement ses investissements dans les infrastructures de transport collectif, et ce, notamment afin d'appuyer la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable. Ainsi, au cours des dix prochaines années, un peu plus de 9,0 milliards de dollars seront mis à la disposition des différentes autorités organisatrices de transport en commun.

Transport collectif

par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



❑ Des investissements pour le maintien et la remise en bon état des infrastructures en transport collectif

Près de 3,8 milliards de dollars (42 % des investissements prévus) seront investis pour la réalisation de nombreux projets de grande envergure, et ce, afin d'assurer le maintien de l'offre de service en transport collectif.

Par ces investissements, le gouvernement entend contribuer :

- À la poursuite de la remise en état des infrastructures de transport en commun, par le biais d'une bonification du taux de l'aide financière accordée aux projets concernant le maintien d'actifs;
- À l'atteinte des cibles de réduction d'émission de GES en favorisant le remplacement d'autobus à moteur diesel par des autobus hybrides et électriques.

■ Dans la catégorie « en réalisation »

Tous les projets de 50 millions de dollars et plus se poursuivent. Par exemple, mentionnons :

- Le remplacement des voitures de métro MR-63 par les nouvelles voitures Azur, lesquelles permettront un accroissement de 8 % de la capacité d'accueil actuelle;
- Le parachèvement des programmes de rénovation du métro de Montréal (Réno-Infrastructures – Phases I et II ainsi que Réno-Systèmes – Phases III et IV).

■ Dans la catégorie « en planification »

Des sommes sont également prévues pour plusieurs projets qui sont à l'étape de la planification, dont :

- La poursuite des programmes de rénovation du métro de Montréal (Réno-Infrastructures – Phase III et Réno-Systèmes – Phase V);
- La reconstruction du Complexe Crémazie de la Société de transport de Montréal, et ce, afin de répondre aux besoins d'entretien actuels et aux besoins d'espace liés à la croissance anticipée du nombre d'autobus.

□ Des investissements records pour bonifier l'offre de service en transport collectif et améliorer la mobilité des citoyens

Plus de 5,2 milliards de dollars (58 % des investissements prévus) permettront de réaliser des travaux pour bonifier l'offre de service en transport collectif. La réalisation de ces investissements majeurs aura une incidence indéniable sur la mobilité des citoyens.

Les investissements prévus au PQI 2018-2028, permettront notamment :

- La bonification de l'expérience client par une hausse de la fiabilité du service, par l'amélioration de l'accessibilité des infrastructures aux personnes à mobilité réduite et par la modernisation des systèmes d'information aux voyageurs;
- La modification des habitudes de déplacement grâce à la réalisation de grands projets de développement du réseau.

■ Dans la catégorie « en réalisation »

D'importantes sommes seront consacrées à la réalisation des projets de 50 millions de dollars et plus au cours des prochaines années, dont :

- La construction du garage Côte-Vertu pour l'accueil des nouvelles voitures de métro Azur ainsi que pour l'amélioration de la fréquence de service sur la ligne Orange;
- La mise en œuvre de la phase I du programme Accessibilité des stations de métro, en vue de rendre universellement accessibles 31 stations d'ici 2022;
- La construction d'un nouvel édicule et d'une passerelle piétonnière afin de relier le nouveau Centre universitaire de santé McGill au pôle multimodal Vendôme.

■ Dans la catégorie « en planification »

Outre pour les projets d'implantation d'un nouveau système de transport collectif structurant à Québec et d'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis, des investissements majeurs sont également prévus pour plusieurs projets de 50 millions de dollars et plus en cours de planification, tels que :

- Le prolongement de la ligne bleue du métro dans l'Est de Montréal
 - Au cours de l'année 2017-2018, le gouvernement du Québec a approuvé le dossier d'opportunité du projet. Un bureau de projet sera prochainement mis en place par la Société de transport de Montréal afin d'initier l'élaboration du dossier d'affaires ainsi que certaines activités connexes, dont la validation du mode de réalisation retenu, de l'échéancier ainsi que des coûts.
- L'implantation d'un service rapide par bus intégré à la requalification de l'axe Pie-IX entre Montréal et Laval, pour lequel, un prototype grandeur nature d'une station a été réalisé à l'intersection de la rue d'Amos et du boulevard Pie-IX. Sa réalisation visait notamment à valider la faisabilité technique et fonctionnelle de la construction de ce type de station.

2.3 Le transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

Le PQI 2018-2028 prévoit des investissements de plus de 3,0 milliards de dollars dans les infrastructures liées au transport maritime, aérien, ferroviaire et autres.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

par composantes du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions et en pourcentage)

Infrastructures maritimes	670,1	21,7
Infrastructures aériennes	372,5	12,0
Infrastructures ferroviaires	162,6	5,3
Autres infrastructures de transport	1 884,6	61,0
Total	3 089,8	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

☐ Transport maritime

Au cours de la période couverte par le PQI 2018-2028, des investissements de plus de 670 millions de dollars seront réalisés dans les infrastructures en lien avec le transport maritime (21,7 % des investissements prévus).

De ce montant, il est prévu que la STQ investisse plus de 475 millions de dollars.

Certains projets sont attendus de la part des communautés locales afin de maintenir en bon état et d'améliorer certaines de ces infrastructures. Parmi ces initiatives, il y a lieu de mentionner :

- L'amélioration de la fluidité de la circulation à la traverse entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola;
 - Il est prévu que les terminaux soient réaménagés pour augmenter la cadence de chargement des bateaux aux heures de pointe et la capacité des aires d'attente afin de supporter les opérations de préembarquement.
- Le réaménagement de l'aire d'attente à Matane.
 - Les travaux consistent principalement à reconstruire la guérite d'accueil et à reconfigurer les îlots de circulation afin d'obtenir deux voies d'entrées et deux voies de sorties.

En plus de ces investissements, un montant de plus de 190 millions de dollars est spécifiquement prévu en soutien aux infrastructures de transport maritime dans le cadre de la Stratégie maritime.

- Cette enveloppe servira notamment à assumer la contribution du gouvernement du Québec au projet de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, lequel vise à améliorer l'accès et l'efficacité des installations de transbordement au quai multi-usager du Port de Sept-Îles.

☐ Transport aérien

Le PQI 2018-2028 prévoit également des investissements de plus de 370 millions de dollars pour les infrastructures aériennes (12,1 % des investissements prévus), soit :

- Un montant additionnel de 100 millions de dollars pour des investissements dans les infrastructures aéroportuaires régionales. Il permettra de financer plusieurs types de travaux liés aux infrastructures et aux équipements nécessaires aux bonnes opérations d'un aéroport, telles que les pistes, le balisage lumineux et les stations automatisées d'observation météorologique.

- Plus de 200 millions pour les aéroports nordiques sous la responsabilité du MTMDET et près de 70 millions de dollars dans les infrastructures du Service aérien gouvernemental.

❑ **Transport ferroviaire**

Au cours de la période couverte par le PQI, des investissements de plus de 160 millions seront réalisés dans les infrastructures ferroviaires (5,3 % des investissements prévus).

De ce montant, 100 millions de dollars sont réservés pour la réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie. À l'égard de ce projet, le gouvernement du Québec a autorisé, au cours de l'année 2017-2018 :

- L'inscription dans la catégorie « en planification » du tronçon entre Matapédia et Caplan;
- L'inscription dans la catégorie « à l'étude » du tronçon entre Caplan et Port-Daniel–Gascons ainsi que du tronçon entre Port-Daniel–Gascons et Gaspé.

❑ **Autres infrastructures de transport**

Dans le cadre du PQI 2018-2028, des investissements de près de 1,9 milliard de dollars (61 % des investissements prévus) seront réalisés dans les autres infrastructures de transport.

■ **Aide financière à la voirie locale**

Plus de 800 millions de dollars sont prévus au PQI 2018-2028 pour bonifier et poursuivre les différents programmes d'aide qui permettent aux municipalités de maintenir en bon état les routes sous leur responsabilité. À cet égard, mentionnons notamment :

- La somme de 300 millions de dollars accordée par le gouvernement pour bonifier le programme de réhabilitation du réseau routier local;
- La poursuite de l'entente concernant la majoration de l'aide financière accordée à la voirie locale en vertu du Pacte fiscal transitoire de 2015 et de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019;
- La poursuite du programme d'aide à la réfection des ouvrages d'art municipaux.

■ **Véhicules gouvernementaux**

Plus de 580 millions de dollars sont prévus pour les infrastructures et les équipements du Centre de gestion de l'équipement roulant afin de soutenir les organismes publics avec des services complets de gestion de parc de véhicules.

- Les investissements prévus sur la période couverte par le PQI permettront notamment au Centre de gestion de l'équipement roulant de procéder à l'acquisition de camions de déneigement, de camions traçeurs de lignes, de remorques aménagées pour des travaux d'asphaltage ainsi que de fourgons cellulaires.

De plus, une enveloppe est spécifiquement prévue pour la poursuite du *Plan d'action en électrification des transports 2015-2020*, afin de procéder à l'électrification progressive du parc automobile gouvernemental. Par conséquent, les MO, le réseau de la santé et des services sociaux ainsi que les réseaux de l'éducation doivent remplacer leurs véhicules désuets par des véhicules électriques lorsqu'il existe une offre électrique dans la même catégorie de véhicule.

■ Pistes cyclables et sentiers de promenade

C'est plus de 165 millions de dollars qui seront investis au cours des dix prochaines années pour les pistes cyclables et pour les sentiers de promenade. À cet égard, le gouvernement entend poursuivre le développement de la Route Verte et ses embranchements.

■ Autres infrastructures

Des investissements de près de 331 millions de dollars sont prévus pour les autres infrastructures. Ces investissements permettront notamment :

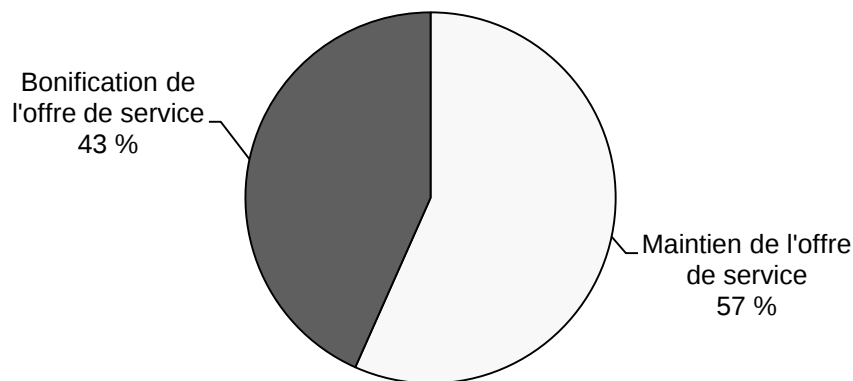
- La poursuite du programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité des transports maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES;
- La poursuite du programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal;
- La reconstruction des haltes routières à Lavaltrie et à Villeroy ainsi que la réhabilitation des haltes routières dans plusieurs régions du Québec.

2.4 La santé et les services sociaux

Au PQI 2018-2028, des investissements de près de 18,7 milliards de dollars sont prévus par le gouvernement du Québec dans les infrastructures de la santé et des services sociaux.

Santé et services sociaux par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



❑ Le maintien et la remise en bon état des infrastructures de la santé et des services sociaux sont prioritaires

Du montant de près de 18,7 milliards de dollars pour les infrastructures de la santé et des services sociaux, près de 10,6 milliards de dollars (57 % des investissements prévus) sera alloué aux établissements du réseau pour le maintien d'actifs (3,2 milliards de dollars), la résorption du DMA (1,1 milliard de dollars) ainsi que le remplacement de leurs infrastructures et de leurs équipements (6,3 milliards de dollars), et ce, afin d'assurer la continuité dans les services qui sont dispensés aux citoyens.

Ces investissements majeurs permettront la réalisation de plusieurs projets visant :

- La réhabilitation du parc immobilier des établissements du réseau, notamment par le biais des travaux suivants :
 - La réfection du revêtement extérieur des bâtiments;
 - La rénovation fonctionnelle d'unités de soins;
 - Le remplacement des systèmes électriques, mécaniques et de ventilation de nombreux bâtiments.
- Le remplacement des équipements médicaux des établissements du réseau.

■ **Dans la catégorie « en réalisation »**

Plusieurs projets de plus de 50 millions de dollars sont en cours de réalisation afin que les établissements du réseau de la santé puissent disposer d'infrastructures de qualité pour offrir des services en soins de santé à la population. Par exemple, les travaux relatifs aux projets suivants se poursuivront au cours de l'année 2018-2019 :

- La relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul;
 - Le centre d'hébergement de soins de longue durée de l'Hôpital a été livré au cours de l'année 2017-2018, tandis que la fin des travaux d'aménagement du site est prévue en 2019-2020.
- L'agrandissement et le réaménagement du pavillon Sainte-Marie (Phase II) du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières;
 - Les travaux relatifs à la finition intérieure de certains étages ont débuté au cours de l'année 2017-2018. Il est actuellement prévu que les travaux prendront fin au début de l'année 2019-2020.
- La construction d'un pavillon pour le service d'hémodialyse de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont;
 - Le début des travaux de construction a été autorisé durant l'année 2017-2018 et les travaux d'excavation ainsi que d'installation de pieux sont en cours. Les travaux de construction se poursuivront au cours des prochaines années.

■ **Dans la catégorie « à l'étude »**

Plusieurs projets de plus de 50 millions de dollars sont « à l'étude » afin de permettre au gouvernement d'apprécier leur pertinence et de choisir la meilleure option à long terme pour répondre aux besoins de la population. Par exemple :

- En 2017-2018, le gouvernement a autorisé la mise à l'étude du projet de mise à niveau et de modernisation des unités de soins du Centre hospitalier St. Mary ainsi que le projet de modernisation des installations de soins de santé et de recherche de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont à Montréal;
- Les travaux relatifs à l'élaboration du dossier d'opportunité du projet d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital de Verdun devraient être complétés au cours de l'année 2018-2019.

□ **Les investissements pour le développement des infrastructures de la santé et des services sociaux**

Dans le cadre du PQI 2018-2028, ce sont près de 8,1 milliards de dollars (43 % des investissements prévus) qui permettront aux établissements du réseau de réaliser des travaux sur leurs infrastructures qui ont une incidence à la hausse sur le niveau de service offert aux Québécois.

■ Dans la catégorie « en réalisation »

Plusieurs projets de plus de 50 millions de dollars visant le développement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux sont en cours de réalisation, dont :

- La phase I de la construction d'un nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital L'Enfant-Jésus;
 - L'approbation du dossier d'affaires par le gouvernement durant la dernière année a permis de débiter la construction du centre intégré de cancérologie qui fera partie du nouveau complexe hospitalier;
- La construction du Centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis.
 - Les travaux préparatoires ont été réalisés entre novembre 2015 et juin 2016. Le contrat relatif aux travaux de construction a été octroyé en septembre 2016 et ceux-ci se poursuivront au cours de l'année 2018-2019.
- L'agrandissement du Centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal;
 - Ce projet est réalisé en quatre phases distinctes. Les travaux relatifs aux deux premières ont été amorcés en 2017-2018, tandis que ceux relatifs aux deux dernières débiteront au cours de la prochaine année financière. L'ensemble du projet devrait être terminé au cours de l'année 2021-2022.

■ Dans la catégorie « en planification »

D'autres projets de plus de 50 millions de dollars visant le développement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux sont en cours de planification, dont :

- La phase II de la construction d'un nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital L'Enfant-Jésus;
 - Les travaux liés à l'élaboration du dossier d'affaires de ce projet devraient être complétés en 2018-2019.
- L'agrandissement de l'urgence, des soins de santé, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal;
 - Il est prévu que le gouvernement pourrait approuver la réalisation de ce projet au cours de l'année 2018-2019. Au moment où cette autorisation sera obtenue, les appels d'offres de construction pourront être lancés.
- La construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges;
 - Le gouvernement a autorisé, en 2017-2018, l'élaboration du dossier d'affaires du projet puisque les besoins en services de santé de la population de cette région sont en croissance et que les installations existantes sont insuffisantes pour y répondre.

■ Dans la catégorie « à l'étude »

Enfin, certains autres projets destinés à bonifier l'offre de service dans le secteur de la santé et des services sociaux sont présentement « à l'étude », dont la modernisation de l'Hôpital de la Cité-de-la-santé à Laval.

- En réponse aux besoins croissants de la population en termes de services de santé, le gouvernement a autorisé, au cours de l'année 2017-2018, la mise à l'étude de ce projet afin de déterminer la meilleure option pour améliorer l'offre de service dans cette région.

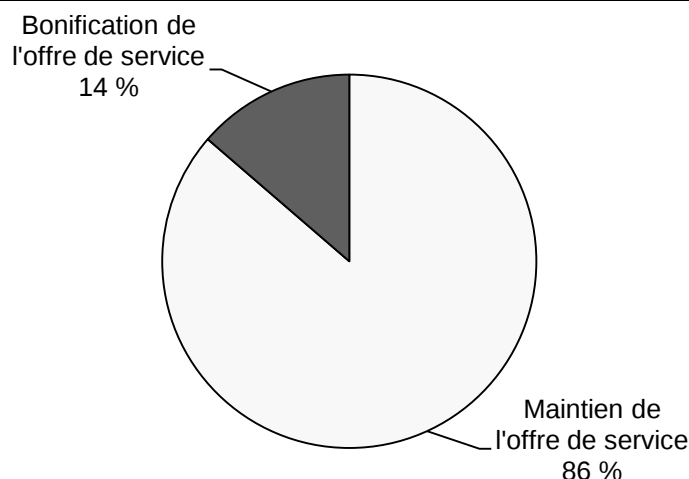
2.5 L'éducation

Au secteur de l'éducation du PQI 2018-2028, des investissements de près de 9,5 milliards de dollars sont prévus dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire¹.

Éducation

par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



❑ Des investissements pour assurer des milieux d'enseignements sains et sécuritaires pour les élèves

La priorité est donnée au maintien de l'offre de service, qui représente 86 % des investissements du secteur, soit près de 8,2 milliards de dollars. De ce montant, 6,5 milliards de dollars sont prévus en maintien d'actifs, 1,6 milliard de dollars en résorption du DMA et 0,1 milliard de dollars en remplacement.

■ Dans la catégorie « en réalisation »

Ces investissements majeurs permettront la réalisation de divers travaux dans l'ensemble des commissions scolaires du territoire québécois, et ce, afin d'offrir aux jeunes étudiants des milieux sains et propices aux apprentissages. À titre d'exemple, les investissements de 8,2 milliards de dollars permettront aux commissions scolaires de procéder aux travaux concernant :

- La réfection des toitures;
- La mise aux normes des différents systèmes intégrés aux bâtiments (systèmes électriques, mécaniques, de climatisation et de chauffage, etc.);
- Le remplacement du revêtement extérieur de bâtiments;
- Le remplacement de portes et de fenêtres;
- Le remplacement des revêtements de plancher;
- La rénovation d'installations sanitaires;
- L'élimination des infiltrations d'eau pouvant causer des moisissures.

¹ Le montant de 9,5 milliards de dollars inclut 0,5 milliard de dollars pour les ressources informationnelles du réseau de l'éducation.

❑ Des investissements afin d'augmenter le niveau de service et favoriser la réussite scolaire

Dans le cadre du PQI 2018-2028, ce sont près de 1,3 milliard de dollars (14 % des investissements prévus) permettront aux commissions scolaires d'aménager de nouveaux locaux partout au Québec.

■ Dans la catégorie « en planification »

Les investissements prévus au PQI 2018-2028 permettent la planification de projets de moins de 50 millions de dollars, et ce, sur tout le territoire du Québec. Les projets en planification sont en lien avec l'évolution des besoins des élèves qui fréquentent le milieu scolaire.

Les priorités gouvernementales en matière d'éducation sont axés sur ces nouveaux besoins :

- La croissance marquée de l'effectif scolaire dans certaines régions du Québec;
- La participation du « Laboratoire pour une école contemporaine » (Lab-école) dans la conception de nouvelles écoles;
- Les besoins particuliers des écoles dans le nord du Québec.

Par exemple, par rapport à ces priorités gouvernementales, les projets suivants seront réalisés au cours des prochaines années :

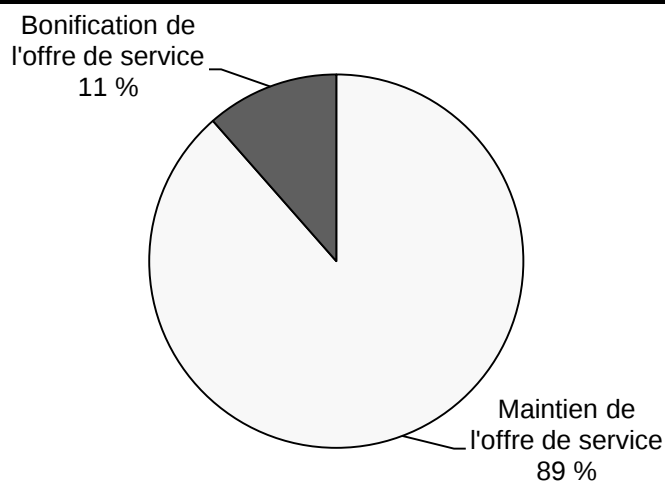
- L'agrandissement de l'école secondaire Saint-Laurent (édifice Émile-Legault) et l'école secondaire Dorval-Jean XXIII (édifice Jean-XXIII) pour répondre à la hausse de l'effectif scolaire;
- La construction de l'école dans le secteur du Domaine-Vert Nord de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, à titre de projet-pilote pour le Lab-école;
- La construction d'une école à Inukjuak de la Commission scolaire Kativik, qui sera mieux adaptée aux conditions du milieu.

2.6 L'enseignement supérieur

Au PQI 2018-2028, des investissements de 6,7 milliards de dollars sont prévus au secteur de l'enseignement supérieur².

Enseignement supérieur par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



☐ Des investissements pour maintenir la qualité de l'enseignement offert par les établissements collégiaux et universitaires

La priorité est donnée au maintien de l'offre de service, qui représente 89 % des investissements du secteur, soit plus de 5,9 milliards de dollars. De ce montant, 3,6 milliards de dollars sont prévus pour le maintien d'actifs, 1,1 milliard de dollars pour la résorption du DMA et 1,2 milliard de dollars principalement pour le remplacement d'équipements.

■ Dans la catégorie « en réalisation »

Ces investissements permettront la réalisation de divers travaux dans les réseaux collégial et universitaire. À titre d'exemple, les investissements de 5,9 milliards de dollars permettront aux collèges et aux universités de procéder aux travaux concernant :

- Les bâtiments (réfection du revêtement extérieur des bâtiments, de toitures, de stationnements, etc.);
- Les différents systèmes intégrés aux bâtiments.

Plus spécifiquement, la réalisation des projets suivants sera poursuivie dans le cadre du PQI 2018-2028 :

- La restauration du pavillon McDonald Stewart de la bibliothèque à l'Université McGill;
- La revitalisation du pavillon Judith-Jasmin à l'Université du Québec à Montréal;
- Le réaménagement et la rénovation du secteur des salles de cours au pavillon principal de l'École Polytechnique.

² Le montant de 6,7 milliards de dollars inclut 0,6 milliard de dollars pour les ressources informationnelles des réseaux de l'enseignement supérieur.

■ **Dans la catégorie « à l'étude »**

La réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne de l'Université de Montréal est prévue au PQI 2018-2028. Ce projet est complémentaire à la construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal.

□ **Des investissements pour augmenter le niveau de service et favoriser la poursuite des études et la réussite académique**

Dans le cadre du PQI 2018-2028, ce sont près de 770 millions de dollars (11 % des investissements prévus) qui permettront aux étudiants de réussir mieux et au personnel de travailler quotidiennement dans un milieu propice aux apprentissages.

■ **Dans la catégorie « en réalisation »**

Plus spécifiquement, la réalisation des projets suivants sera poursuivie dans le cadre du PQI 2018-2028 :

- La construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal;
- La construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieure;
- L'agrandissement du pavillon des sciences appliquées du campus Loyola de l'Université Concordia.

■ **Dans la catégorie « en planification »**

Dans les réseaux collégial et universitaire, les investissements prévus permettront notamment la poursuite de la planification du projet d'ajout d'espaces au centre-ville pour les HEC de Montréal.

2.7 La recherche

Dans le cadre du PQI 2018-2028, des investissements de plus de 0,9 milliard de dollars seront effectués dans les infrastructures de recherche, notamment dans le cadre du Programme de soutien à la recherche.

Les différents programmes d'aide financière aux infrastructures de recherche visent principalement à :

- Assurer le développement de secteurs, de créneaux ou de filières de recherche à fort potentiel dans les domaines de la santé, des sciences naturelles, des sciences sociales et humaines, des arts et lettres, et ce, en soutenant des laboratoires ou des centres de recherche;
- Consolider les actions structurantes de regroupements de recherche ou de filières technologiques;
- Favoriser les partenariats de recherche entre les milieux universitaires, institutionnels et industriels.

□ **Dans la catégorie « en réalisation »**

Plusieurs projets de moins de 50 millions de dollars sont en cours de réalisation. Parmi ceux-ci, mentionnons notamment :

- La rénovation et le réaménagement de l'Hôpital général de Montréal, afin d'y accueillir trois centres de recherche et de formation, soit le Centre de recherche évaluative en santé, le Centre de médecine innovatrice et la Plate-forme d'innovation chirurgicale.
- L'agrandissement du cégep de Rimouski pour assurer la croissance de l'équipe du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX).

❑ Dans la catégorie « en planification »

D'autres projets de moins de 50 millions de dollars sont actuellement en planification. Parmi ceux-ci, signalons particulièrement :

- La construction d'un pavillon de médecine personnalisée et de recherche translationnelle à l'Université de Sherbrooke; l'établissement sera unique au pays et favorisera le développement de la médecine personnalisée.
- La mise en place d'une infrastructure de recherche intégrée et translationnelle sur les maladies chroniques sociétales au Centre de recherche de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec, afin de soutenir les travaux sur les maladies cardiovasculaires, respiratoires et liées à l'obésité.

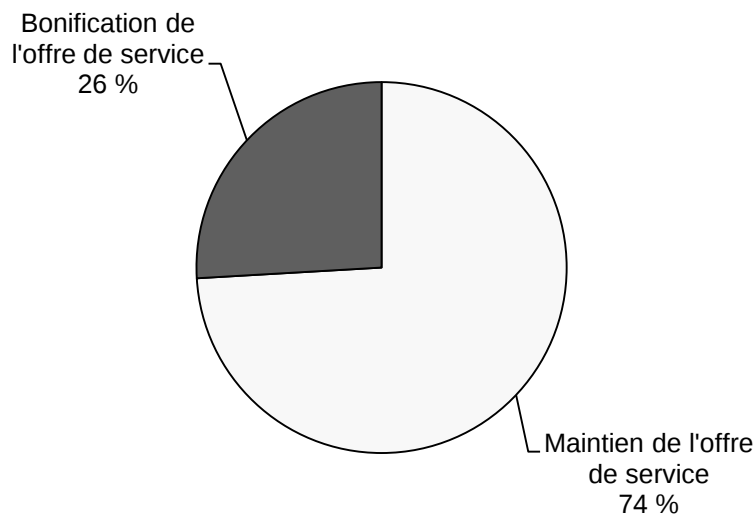
2.8 La culture

Les investissements dans le secteur de la culture inscrits au PQI 2018-2028 totalisent près de 1,6 milliard de dollars.

Culture

par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



❑ Le maintien et remise en bon état des infrastructures culturelles

Près de 1,2 milliard de dollars (74 % des investissements prévus) sont consacrés au maintien, au remplacement et au rétablissement de l'état des infrastructures culturelles et à la restauration du patrimoine.

Fort d'un héritage collectif à préserver, le gouvernement doit allouer une importante partie de l'enveloppe pour maintenir en bon état ses infrastructures culturelles. À cet effet, le Fonds du patrimoine culturel québécois a été mis sur pied afin d'assurer la conservation, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel, au profit des générations présentes et futures.

■ **Dans la catégorie « en réalisation »**

Ces investissements de 1,2 milliard de dollars contribueront à la réalisation de plusieurs projets, dont :

- La réfection de l'enveloppe extérieure du Grand Théâtre de Québec qui démontrait des signes de dégradation. La réalisation des travaux se poursuivra au cours de la prochaine année;
- La réhabilitation de la bibliothèque Saint-Sulpice, classée immeuble patrimonial, dont l'exiguïté des lieux d'entreposage menaçait la pérennité des collections. Les travaux se poursuivront au cours des prochaines années.

□ **La bonification de l'offre de service culturelle avec de nouvelles infrastructures**

Au cours de la période couverte par le PQI, une enveloppe de plus de 400 millions de dollars (26 % des investissements prévus) permettra la bonification de l'offre de service des infrastructures du secteur de la culture.

■ **Dans la catégorie « en réalisation »**

Des investissements en cours de réalisation permettront notamment :

- La construction et l'aménagement de la salle de diffusion Le Diamant, sise à l'intérieur du site patrimonial du Vieux-Québec, laquelle favorisera la production théâtrale et offrira au citoyen une salle de spectacle à géométrie variable;
- L'acquisition en copropriété et l'amélioration de l'immeuble patrimonial Au-Pied-du-Courant qui abritera la Société de télédiffusion du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles. Cet investissement du gouvernement du Québec permettra de répondre aux besoins en espace de ces organismes et les dotera d'équipements télévisuels et technologiques spécialisés.

■ **Dans la catégorie « en planification »**

Également, de nombreux projets d'investissements planifiés pour la bonification de l'offre de service en infrastructures culturelles seront concrétisés au cours des prochaines années :

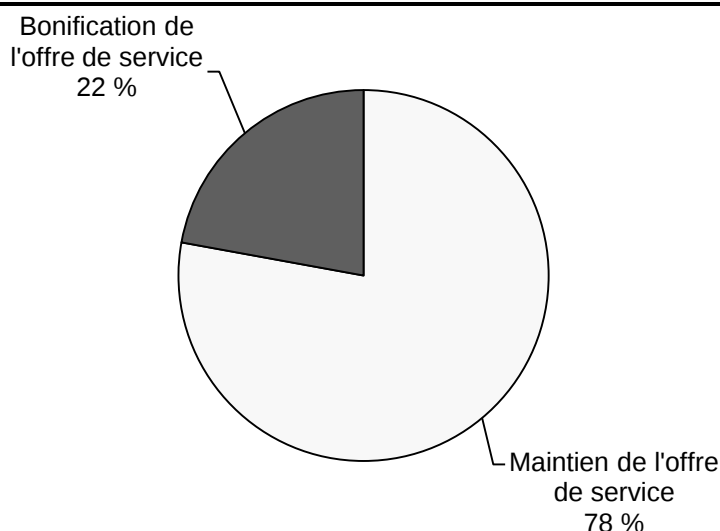
- La transformation du Musée d'art contemporain de Montréal augmentera la superficie consacrée à la réalisation de sa mission. Un concours d'architecture est actuellement en cours. Il est prévu que les travaux commenceront au cours de l'année 2019-2020;
- La construction du centre des collections et de conservation de Montréal qui dotera la région d'un pôle de conservation unique et adéquat afin de garantir la protection, la sauvegarde et la longévité des collections muséales;
- La construction du Complexe culturel de Longueuil permettra à quatre organismes artistiques de disposer d'équipements technologiques de pointe dans des lieux adaptés.

2.9 Les infrastructures municipales

Au PQI 2018-2028, des investissements de près de 7,3 milliards de dollars sont prévus dans les infrastructures des municipalités du Québec.

Infrastructures municipales par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



❑ Le maintien et la remise en bon état des infrastructures municipales sont prioritaires

Du montant total de 7,3 milliards de dollars pour les infrastructures municipales, 78 % sera alloué pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que le remplacement de leurs infrastructures, et ce, afin d'assurer la continuité des services qui sont dispensés aux citoyens.

À cet égard, près de 5,7 milliards de dollars seront notamment investis dans des travaux visant la réhabilitation ou le remplacement :

- De conduites d'eau potable et d'égout;
- D'usines de traitement de l'eau potable;
- De stations d'épuration des eaux usées;
- De bassins de rétention et de postes de pompage des eaux pluviales.

■ Dans la catégorie « en réalisation »

Plusieurs projets de plus de 50 millions de dollars sont en cours de réalisation afin que les municipalités puissent disposer d'infrastructures de qualité pour la distribution d'eau potable ainsi que la collecte des eaux usées et des eaux pluviales. Par exemple :

- La construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal et d'une unité d'ozonisation afin d'améliorer la qualité des eaux usées rejetées;
- La construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau afin de permettre la mise aux normes de l'usine des eaux usées rejetées, notamment par l'implantation de nouvelles méthodes de traitement;

- La mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan par la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux au lac des Piles.

Par ailleurs, plusieurs autres initiatives de moindre envergure sont également en réalisation partout au Québec. À cet égard, mentionnons :

- L'agrandissement et la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable à Boischatel, près de Québec, par le remplacement du système de traitement et l'augmentation du volume de son réservoir d'eau;
- La mise aux normes de l'usine de filtration de Saint-Hyacinthe laquelle permettra une augmentation de la capacité du réservoir de stockage et la mise en place d'un système de traitement de l'eau potable par ultraviolet éliminant ainsi la majorité des virus.

□ Les investissements afin d'augmenter le niveau de service favoriseront le développement des municipalités

Dans le cadre du PQI 2018-2028, ce sont plus de 1,6 milliard de dollars (22 % des investissements prévus) qui permettront aux municipalités de réaliser des travaux sur leurs infrastructures qui auront une incidence à la hausse sur le niveau de service offert à la population.

■ Dans la catégorie « en réalisation »

Plusieurs projets de plus de 50 millions de dollars visant le développement des municipalités sont en cours de réalisation, soit :

- La mise en valeur de l'oratoire Saint-Joseph, dont la création d'un observatoire offrant une vue sur la métropole;
- La construction d'un centre de glace à Québec, qui mettra à la disposition de la population un centre d'entraînement en patinage de vitesse ainsi que deux patinoires et une piste de course à pied;
- La construction du Colisée de Trois-Rivières qui comptera deux patinoires.

Les investissements prévus au PQI 2018-2028 permettent également la réalisation de projets de moins de 50 millions de dollars, et ce, sur tout le territoire du Québec. Par exemple, les projets suivants seront réalisés au cours des prochaines années :

- La construction d'un complexe aquagym à Dolbeau-Mistassini offrira une infrastructure moderne qui contribuera à l'essor sportif et de loisir de la population avoisinante;
- La construction du Complexe aquatique multifonctionnel à Lévis fera en sorte d'attirer des événements sportifs d'envergure;
- L'agrandissement et la mise à niveau de l'aéroport de Rouyn-Noranda.

2.10 Les infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

Au cours de la période 2018-2028, le PQI prévoit des investissements de près de 1,9 milliard dans les infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs.

Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs par composantes du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	468,2	25,2
Régie des installations olympiques	416,2	22,4
Biométhanisation et compostage	292,2	15,7
Société des établissements de plein air du Québec	290,3	15,6
Tourisme	136,9	7,3
Autres infrastructures	257,2	13,8
Total	1 860,9	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

☐ Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Pour le développement du sport et de l'activité physique, des investissements de près de 470 millions de dollars sont inscrits au PQI 2018-2028 (25 % des investissements prévus).

Près de 370 millions de dollars permettront de réaliser de projets dans le cadre des phases II, III et IV du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-22.

Ces investissements permettront notamment :

- La mise aux normes et à niveau de la piscine municipale à Sorel-Tracy;
- La rénovation des installations sportives pour les jeux du Québec sur le territoire de la Commission scolaire des Appalaches;
- La mise aux normes de l'aréna Saint-Michel à Montréal.

De plus, le gouvernement entend poursuivre ses investissements dans les infrastructures sportives et récréatives. Pour ce faire, un montant additionnel de 100 millions de dollars est prévu dans le cadre du PQI pour la planification de la phase V du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

☐ Régie des installations olympiques

Une somme de 416 millions de dollars est prévue au PQI 2018-2028 pour le maintien en bon état des infrastructures sous la responsabilité de la RIO.

À cet égard, mentionnons les travaux de réfection majeure de la tour du Stade olympique, dont ses composantes destinées aux espaces touristiques ainsi que son funiculaire.

Par ailleurs, au cours de l'année 2017-2018, le gouvernement a approuvé le dossier d'opportunité du projet de remplacement de la toiture du Stade olympique. La solution retenue consiste en un toit non rétractable et souple, lequel pourrait inclure une portion démontable. En 2018-2019, la RIO poursuivra les différentes études techniques relatives à l'élaboration du dossier d'affaires du projet.

❑ Biométhanisation et compostage

Une contribution gouvernementale d'un peu plus de 290 millions de dollars sera allouée aux projets de construction d'usines de biométhanisation et de compostage, notamment afin de poursuivre la réalisation du projet de la couronne Sud-Est de Montréal. De plus, la planification des projets de construction des usines de biométhanisation à Québec, Montréal, Laval et Longueuil se poursuivra.

❑ Société des établissements de plein air du Québec

Les investissements dans les parcs nationaux de la Sépaq totaliseront 290 millions de dollars pendant la période couverte par le PQI. Ils assureront notamment la poursuite des projets en cours, dont la création du Parc national Opémican dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Mentionnons également que le gouvernement a autorisé la mise à l'étude du projet de construction du Pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec. Ce projet prévoit la construction d'un nouveau pavillon d'une douzaine d'habitats. Ainsi, cet établissement pourra se hisser à un niveau de calibre international.

❑ Tourisme

Une somme de près de 140 millions de dollars est prévue pour les investissements relatifs aux infrastructures touristiques, notamment pour l'appui au volet touristique de la Stratégie maritime et la mise en place de stratégies touristiques sectorielles.

Par ailleurs, cette somme permettra également au gouvernement du Québec d'assumer sa contribution au projet d'amélioration de la capacité et de l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec et au projet du Plan global de développement du Centre de Conservation de la Biodiversité Boréale au Zoo de Saint-Félicien.

❑ Autres infrastructures

Une somme de près de 260 millions de dollars est prévue au PQI 2018-2028 pour d'autres types d'infrastructures, dont celles de la Commission de la capitale nationale du Québec, de la Société du Palais des congrès de Montréal et de la Société du Centre des congrès de Québec.

2.11 Les édifices gouvernementaux

Au PQI 2018-2028, des investissements de plus de 2,5 milliards de dollars seront consacrés aux édifices gouvernementaux, soit les immeubles de bureaux, les palais de justice, les établissements de détention et les postes de la Sûreté du Québec.

Édifices gouvernementaux par composantes du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Immeubles de bureaux	1 362,7	54,3
Palais de justice	579,1	23,1
Établissements de détention	418,7	16,7
Postes de police de la Sûreté du Québec	147,4	5,9
Total	2 507,9	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Immeubles de bureaux

Sur la période couverte par le PQI, des investissements de près de 1,4 milliard de dollars seront réalisés dans les immeubles de bureaux (54,3 % des investissements prévus). De ce montant :

- Plus de 700 millions de dollars permettront de maintenir en bon état les différentes composantes (systèmes électriques, mécaniques et de ventilation des immeubles de bureaux du gouvernement, enveloppes de revêtement extérieurs des bâtiments, stationnements, etc.);
- Plus de 650 millions de dollars permettront la réalisation de travaux ayant une incidence sur le développement des espaces immobiliers du gouvernement.

Plusieurs projets sont en cours de réalisation dans les immeubles de bureaux, dont celui de la réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart à Québec.

De plus, d'autres projets de moindre envergure sont également en cours de réalisation dans des immeubles de bureaux, notamment la construction d'un nouvel édifice gouvernemental à l'arrière du Palais de justice de Saint-Jérôme ainsi que la démolition de l'immeuble contigu.

D'autres projets de moins de moins de 50 millions de dollars sont prévus « en planification », dont :

- La relocalisation du centre de service du MTMDET à Gaspé;
- Le regroupement des effectifs du MERN à Chibougamau.

❑ Palais de justice

Dans le cadre du PQI 2018-2028, des investissements de près de 580 millions de dollars seront réalisés dans les palais de justice (23,1 % des investissements prévus).

Un montant de près de 265 millions de dollars permettra de maintenir en bon état les palais de justice du Québec, tandis que près de 315 millions de dollars permettront l'amélioration des installations des palais de justice existants ainsi que d'en construire de nouveaux.

- Ces investissements s'inscrivent notamment dans la Stratégie d'action gouvernementale visant à contribuer à la réduction des délais en matière criminelle et pénale.

L'agrandissement et le réaménagement du palais de justice de Rimouski est en cours.

- Les appels d'offres relatifs aux travaux de construction ont tous été lancés au cours de l'année 2017-2018, tandis que les travaux devraient se dérouler au cours des deux prochaines années.

D'autres projets de moindre envergure sont également en cours de réalisation dans des palais de justice du Québec, dont :

- La réfection de la maçonnerie et le remplacement des fenêtres patrimoniales de l'Édifice Ernest-Cormier à Montréal;
- La réfection des stationnements ainsi que certaines composantes du système électrique du palais de justice de Montréal.

Parmi les projets prévus dans la catégorie « en planification » du PQI, deux ont un coût total de 50 millions de dollars et plus, soit :

- L'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Roberval, pour lequel le gouvernement du Québec a autorisé, en 2017-2018, l'élaboration du dossier d'affaires;
- Le réaménagement majeur du palais de justice de Saint-Hyacinthe.

Par ailleurs, des investissements pour des projets de moindre envergure sont également en cours de planification dans des palais de justice, notamment :

- Le réaménagement des palais de justice de Baie-Comeau et de La Tuque;
- La réfection du revêtement extérieur du palais de justice de Québec.

❑ Établissements de détention

Au PQI 2018-2028, un montant de près de 420 millions de dollars sera consacré aux établissements de détention (16,7 % des investissements prévus).

De ce montant, près de 340 millions de dollars, permettront de maintenir ces établissements en bon état, tandis que 80 millions de dollars permettront l'amélioration des installations des établissements de détention existants.

Dans le cadre du PQI 2018-2028, l'agrandissement et le réaménagement de l'établissement de détention Maison Tanguay est prévu dans la catégorie « en planification ».

Par ailleurs, des projets de moins de 50 millions sont également en planification dans les établissements de détention, notamment :

- La réfection des services alimentaires à l'établissement de détention de Trois-Rivières;
- La réfection du quartier cellulaire à l'établissement de La Tuque;
- La restauration des murs de briques de l'établissement de détention de Montréal.

❑ Postes de la Sûreté du Québec

Sur la période couverte par le PQI, près de 150 millions de dollars seront investis dans les postes de la Sûreté du Québec (5,9 % des investissements prévus).

De ce montant, près de 60 millions de dollars permettront le maintien en bon état des postes de la Sûreté du Québec existants, alors que près de 90 millions de dollars permettront notamment la construction de nouveaux postes, donc ceux de Magog, de Saint-Georges-de-Beauce et de Dunham dans la région de la Montérégie.

2.12 Les ressources informationnelles

Au PQI 2018-2028, ce sont plus de 3,5 milliards de dollars qui seront investis dans les infrastructures technologiques des différents MO.

À eux seuls, les investissements de l'Agence du revenu du Québec, du Centre de services partagés du Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du Fonds des technologies de l'information du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Régie de l'assurance maladie du Québec, du ministère de la Justice ainsi que du Fonds des réseaux de transport terrestre, représentent plus de 65 % des investissements en ressources informationnelles du gouvernement.

Plus de renseignements concernant les projets en ressources informationnelles sont présentés au *Tableau de bord sur l'état de santé des projets en ressources informationnelles du gouvernement*. Ces informations additionnelles sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>.

2.13 Les autres secteurs

Au PQI 2018-2028, des investissements de plus de 3,5 milliards de dollars sont prévus par le gouvernement pour les autres secteurs.

Autres secteurs

par composantes du secteur

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Plan Nord	823,1	23,3
Centres de la petite enfance	456,5	12,9
Infrastructures forestières et fauniques	414,4	11,7
Barrages publics	242,7	6,9
Autres infrastructures	1 600,5	45,2
Total	3 537,2	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

❑ Plan Nord

Sur la période couverte par le PQI, des investissements de plus de 800 millions de dollars seront réalisés dans le cadre du Plan Nord (23,3 % des investissements prévus). De ce montant :

- Plus de 280 millions de dollars permettront de maintenir en bon état les différentes infrastructures visées par le Plan Nord;
- Plus de 540 millions de dollars permettront la réalisation de travaux ayant une incidence sur le développement des espaces immobiliers du gouvernement.

Parmi les projets de 50,0 millions de dollars et plus qui sont prévus dans le cadre du Plan Nord, mentionnons :

- La réfection de la route de la Baie-James inscrite dans la catégorie « en réalisation »;
- La création du Complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec inscrite dans la catégorie « en planification ».

Par ailleurs, plusieurs autres projets sont également en réalisation, soit :

- Le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibre optique au Nunavik;
- Le rehaussement du réseau de télécommunication de la Basse-Côte-Nord;
- La création de quatre parcs nationaux.

❑ Centres de la petite enfance

Dans le cadre du PQI, ce sont plus de 450 millions de dollars qui seront investis dans les centres de la petite enfance (12,9 % des investissements prévus).

- Près de 70 millions de dollars permettront de maintenir en bon état les différentes infrastructures des centres de la petite enfance;
- Près de 390 millions de dollars permettront la construction de nouvelles infrastructures, lesquelles permettront l'ajout de places en garderie.

❑ Infrastructures forestières et fauniques

Un montant de plus de 400 millions de dollars sera investi dans les infrastructures forestières et fauniques au cours de la période 2018-2028 (11,7 % des investissements prévus).

- 110 millions de dollars permettront de maintenir en bon état les différentes infrastructures forestières et fauniques;
- Plus de 300 millions de dollars permettront la bonification de l'offre de service de ces infrastructures.

Ces investissements seront principalement octroyés pour :

- La poursuite des programmes de maintien d'actifs et de développement des chemins multiresources;
- La mise à niveau des infrastructures de production de plants forestiers.

❑ Barrages publics

Au PQI 2018-2028, une somme de plus de 240 millions de dollars sera investie afin de maintenir en bon état les barrages publics (6,9 % des investissements prévus dans les autres secteurs).

❑ Autres infrastructures

Une somme de plus de 1,6 milliard de dollars est prévu au PQI 2018-2028 pour les autres infrastructures, soit :

- Plus de 220 millions de dollars pour les immeubles et les équipements de l'Agence du revenu du Québec;
- Plus de 190 millions de dollars pour les infrastructures de l'Institut de technologie agroalimentaire et des corporations de recherche et d'expertise du MAPAQ;
- Plus de 85 millions de dollars serviront à l'acquisition de différents types de véhicules ainsi que d'équipements par le Fonds des services de police notamment;
- Près de 65 millions pour les infrastructures du CSPQ;
- Plus de 1,0 milliard de dollars pour les acquisitions de tous les autres MO.

3. Les autres renseignements du Plan québécois des infrastructures

3.1 Les investissements par région administrative

Au cours de la période couverte par le PQI 2018-2028, des investissements de 100,4 milliards de dollars seront réalisés dans l'ensemble des régions du Québec.

Investissements au PQI 2018-2028

par région administrative

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

01 - Bas-Saint-Laurent	2 628,2	2,6
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 569,4	2,6
03 - Capitale-Nationale	15 183,5	15,1
04 - Mauricie	2 364,9	2,4
05 - Estrie	2 889,2	2,9
06 - Montréal	29 647,8	29,5
07 - Outaouais	2 633,3	2,6
08 - Abitibi-Témiscamingue	1 465,3	1,5
09 - Côte-Nord	1 986,7	2,0
10 - Nord-du-Québec	2 077,1	2,1
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 395,0	1,4
12 - Chaudière-Appalaches	3 684,2	3,7
13 - Laval	3 196,9	3,2
14 - Lanaudière	2 683,7	2,7
15 - Laurentides	3 444,0	3,4
16 - Montérégie	11 196,8	11,2
17 - Centre-du-Québec	1 431,1	1,4
Immeubles du Québec à l'étranger	22,2	-
Enveloppe centrale ¹	9 900,9	9,9
Total	100 400,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

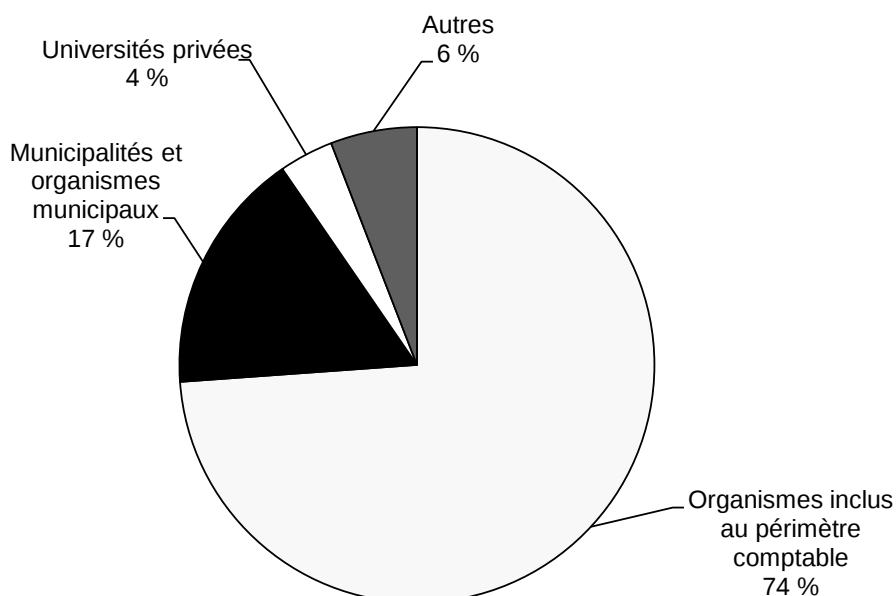
¹ Cette enveloppe permet d'assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

3.2 Les investissements par type de bénéficiaire

Environ 74 % des investissements de 100,4 milliards de dollars prévus au PQI 2018-2028 seront alloués aux infrastructures qui appartiennent au gouvernement (c'est-à-dire aux MO inclus à son périmètre comptable). Le solde de 26 % sera investi dans d'autres infrastructures qui offrent des services à la population; elles incluent notamment les infrastructures subventionnées dans les municipalités et les organismes municipaux, dans les universités privées et dans plusieurs organismes à but non lucratif.

Investissements au PQI 2018-2028 par type de bénéficiaire

(contribution du gouvernement du Québec, en pourcentage)



3.3 Les investissements par degré d'avancement des projets

Tous les projets d'infrastructures inscrits au PQI 2018-2028 sont répartis en trois catégories, selon leur degré d'avancement.

Investissements au PQI 2018-2028 par degré d'avancement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Projets à l'étude	223,2	0,2
Projets en planification ¹	41 271,8	41,1
Projets en réalisation ²	58 905,0	58,7
Total	100 400,0	100,0

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Incluant l'enveloppe centrale, laquelle permet d'assurer le financement éventuellement requis pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement retiendra et priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.

² Aux fins de la ventilation des investissements par degré d'avancement, les enveloppes consacrées au maintien d'actifs et à la résorption du DMA sont considérées « en réalisation ».

4. Les projets de 50 millions de dollars et plus

Les projets de 50 millions de dollars et plus inscrits au PQI représentent une part importante des sommes prévues pour la période 2018-2028.

Les projets actuellement « en réalisation » ou « en planification » sont pourvus en totalité dans les secteurs concernés tandis que, pour les projets « à l'étude », seules les sommes requises pour effectuer les études sont provisionnées.

La liste des projets de 50 millions de dollars et plus présente un total de 178 projets, répartis entre les différents secteurs. La majorité de ces projets, soit plus de 75 %, sont sous la responsabilité du MTMDT ainsi que du MSSS.

Nombre de projets de 50 millions de dollars et plus par secteur et par degré d'avancement

	En réalisation	En planification	À l'étude	Total
Réseau routier	23	19	24	66
Transport collectif	12	11	5	28
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	2	1	5	8
Santé et Services sociaux	12	5	15	32
Enseignement supérieur et Recherche	3	2	2	7
Culture	1	-	-	1
Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	14	6	3	23
Édifices gouvernementaux	2	3	-	5
Ressources informationnelles	-	2	2	4
Autres	2	1	1	4
Total	71	50	57	178

Note : Les secteurs de l'Éducation et des Logements sociaux et communautaires n'ont aucun projet de 50 millions de dollars et plus.

4.1 La liste des projets de 50 millions de dollars et plus au PQI 2018-2028

Réseau routier

En réalisation

(en millions de dollars)

Contribution du Québec¹									
Nom	Région	Avant 2018-2019	PQI 2018-2028			Total	Contribution des partenaires	Coût total	
			2018-2019	2019-2028	Total				
1-	Reconstruction de l'échangeur Turcot	06	1 855,9	485,1	1 332,3	1 817,4	3 673,3	-	3 673,3
2-	Rond-point Dorval - Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 520	06	154,6	12,3	73,7	86,0	240,6	103,6	344,2
3-	Prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine - Phases I et II	16	161,3	0,2	39,0	39,2	200,5	44,3	244,7
4-	Prolongement de l'autoroute 5 du chemin de la Rivière au raccordement de la route 105	07	76,2	1,7	13,0	14,7	90,9	78,0	168,9
5-	Reconstruction du pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville	16	33,0	23,5	37,7	61,3	94,3	32,0	126,3
6-	Prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot	02	112,3	2,7	2,1	4,7	117,0	-	117,0
7-	Relocalisation permanente de la route 112 à Thetford Mines	12	103,5	0,4	6,0	6,5	109,9	-	109,9
8-	Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda	08	58,8	26,5	9,5	36,0	94,8	0,4	95,2
9-	Contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 - Phase II	05	3,1	17,1	32,8	49,9	53,0	38,8	91,8
10-	Reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne	03	69,3	9,5	6,7	16,2	85,5	2,3	87,8
11-	Construction d'une voie de contournement du quartier de l'Isle Maligne à Alma	02	26,7	7,4	49,9	57,2	83,9	0,2	84,1
12-	Reconstruction de la côte Arsène Gagnon sur la route 138 à Les Bergeronnes	09	4,9	22,9	55,6	78,5	83,4	-	83,4

Réseau routier

En réalisation

(en millions de dollars)

Contribution du Québec									
Nom		Région	Avant 2018-2019	PQI 2018-2028			Total	Contribution des partenaires	Coût total
				2018-2019	2019-2028	Total			
13-	Réfection de l'échangeur entre les autoroutes 13 et 40	06	4,9	6,2	56,2	62,4	67,3	-	67,3
14-	Réfection de l'autoroute Dufferin-Montmorency - Phases III à VIII	03	66,1	0,7	-	0,7	66,8	-	66,8
15-	Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 (route Lagueux) à Lévis	12	9,1	26,0	27,3	53,3	62,4	-	62,4
16-	Construction d'un nouveau pont sur la rivière Mistassini à Dolbeau-Mistassini	02	15,7	8,3	13,1	21,4	37,1	18,6	55,7
17-	Maintien d'actifs sur les échangeurs Turcot et de La Vérendrye	06	339,4	4,7	2,5	7,2	346,7	-	346,7
18-	Maintien d'actifs sur le pont Honoré-Mercier	06-16	161,1	21,5	27,0	48,5	209,6	-	209,6
19-	Maintien d'actifs sur les structures de l'autoroute métropolitaine	06	155,2	7,7	13,8	21,5	176,6	-	176,6
20-	Maintien d'actifs sur les structures de l'échangeur Saint-Pierre	06	126,3	1,0	31,1	32,1	158,4	-	158,4
21-	Maintien d'actifs sur le pont de l'Île-aux-Tourtes	06-16	86,7	2,8	44,8	47,6	134,3	-	134,3
22-	Maintien d'actifs des tunnels Ville-Marie et Viger	06	84,9	0,1	37,5	37,6	122,4	8,4	130,8
23-	Maintien d'actifs du Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06-16	101,2	2,8	0,2	3,0	104,2	-	104,2
Total			3 810,3	691,0	1 911,6	2 602,7	6 413,0	326,7	6 739,6

Réseau routier

En planification

	Nom	Région
1-	Réaménagement de la route 185 entre l'autoroute 20 et la frontière du Nouveau-Brunswick - Phase III	01
2-	Élargissement de l'autoroute Henri-IV - Phase II ^{2,3}	03
3-	Reconstruction du pont de l'Île d'Orléans	03
4-	Travaux de réparation de la charpente, de métallisation et de peinture sur le pont Pierre-Laporte - Phase II	03- 12
5-	Réfection de la structure de la route 138 au-dessus de la rivière Batiscan	04
6-	Amélioration de l'accès au port de Montréal dans l'axe du boulevard L'Assomption	06
7-	Enlèvement des paralumes et réfection de l'éclairage dans le tunnel Dorval à Montréal	06
8-	Reconstruction de la chaussée de béton de ciment de l'autoroute 40 à Kirkland et Baie-d'Urfé	06
9-	Réfection majeure du pont Pie-IX entre Montréal et Laval	06-13
10-	Reconstruction du pont Honoré-Mercier	06-16
11-	Réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	06-16
12-	Reconstruction et amélioration de diverses sections de la route 138 entre Baie-Comeau et Port-Cartier	09
13-	Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont	09
14-	Réaménagement de la route 173 et de la route 277	12
15-	Réfection du pont Vachon entre Laval et Boisbriand	13-15
16-	Prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 de Laval à Bois-des-Filion	13-15
17-	Prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine - Phases III et IV	16
18-	Travaux sur la chaussée de béton de l'autoroute 20 entre les municipalités de Mont-Saint-Hilaire et de Saint-Hyacinthe	16
19-	Travaux sur le pont de l'autoroute 30 à Sorel-Tracy au-dessus de la rivière Richelieu	16

Réseau routier À l'étude

Nom	Région
1- Développement de la route 170 à Saint-Bruno au Saguenay – Lac-Saint-Jean et de la route 169 vers Alma	02
2- Parachèvement de l'autoroute 70 - Tronçon entre Grande-Anse et La Baie	02
3- Amélioration de l'autoroute Laurentienne entre la sortie Lebourgneuf et la Croix-Rouge à Québec ⁴	03
4- Reconstruction des échangeurs au nord des ponts de Québec	03
5- Construction d'un pont sur la rivière Saguenay entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine	03-09
6- Implantation d'un nouveau lien entre Québec et Lévis	03-12
7- Réfection du tablier du pont de Québec	03-12
8- Réfection de la dalle du pont Laviolette à Trois-Rivières	04
9- Réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger	06
10- Reconstruction de l'échangeur Saint-Pierre	06
11- Réfection majeure de l'autoroute métropolitaine à Montréal	06
12- Raccordement des deux sections du boulevard Cavendish à Montréal	06
13- Boulevard urbain de l'Ouest de l'île de Montréal	06
14- Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil et Senneville	06-16
15- Amélioration de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel	07-15
16- Prolongement de la route 138 - Tronçon Kegaska - La Romaine - Phases I, II et III	09
17- Prolongement de la route 138 - Tronçon La Tabatière - Tête-à-la-Baleine	09
18- Réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 173 à Lévis	12
19- Ajout de voies réservées et réfection de la chaussée sur l'autoroute 15 à Laval et dans les Laurentides	13-15
20- Réfection majeure du pont Gédéon-Ouimet sur l'autoroute 15 entre Laval et Boisbriand	13-15
21- Réaménagement à quatre voies sur la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge	15
22- Développement de la Place Charles-Le Moyne à Longueuil	16
23- Élargissement de l'autoroute 30 entre les autoroutes 20 et 10 sur la rive-sud de Montréal	16
24- Amélioration de l'autoroute 55 entre l'échangeur des Acadiens et l'autoroute 20	17

Transport collectif

En réalisation

(en millions de dollars)

Contribution du Québec ⁵									
Nom	Région	Avant 2018-2019	PQI 2018-2028			Total	Contribution des partenaires	Coût total	
			2018-2019	2019-2028	Total				
1- Remplacement des voitures MR-63 du métro de Montréal	06	1 044,3	236,3	579,5	815,8	1 860,0	331,6	2 191,7	
2- Programme Réno-Systèmes - Phase IV - Métro de Montréal	06	23,3	45,6	336,7	382,3	405,6	164,4	570,0	
3- Programme Réno-Systèmes - Phase III - Métro de Montréal	06	185,3	18,2	59,2	77,4	262,7	237,3	500,0	
4- Construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu	06	40,7	38,4	188,2	226,7	267,4	171,8	439,3	
5- Construction du centre d'entretien pour trains de banlieue à Pointe-Saint-Charles	06	173,0	15,0	19,7	34,7	207,7	113,0	320,7	
6- Programme Réno-Infrastructures - Phase II - Métro de Montréal	06	13,8	30,6	167,3	198,0	211,8	88,2	300,0	
7- Programme Réno-Infrastructures - Phase I - Métro de Montréal	06	152,9	6,1	21,4	27,6	180,5	60,1	240,6	
8- Programme Accessibilité des stations de métro – Phase I	06	3,8	6,3	142,9	149,2	153,0	56,7	209,7	
9- Acquisition de nouvelles voitures de train de banlieue (Voitures de type 2000)	06-16	5,0	9,0	60,5	69,4	74,4	28,8	103,2	
10- Réfection majeure de la station Berri-UQAM - Phase I	06	64,6	0,3	3,2	3,5	68,1	21,4	89,4	
11- Construction d'un nouvel édicule et d'une passerelle piétonnière au Pôle multimodal Vendôme	06	6,8	12,3	57,4	69,7	76,5	-	76,5	
12- Prolongement de la vie utile des voitures de métro MR-73	06	13,5	12,6	22,4	35,0	48,5	20,5	69,0	
Total		1 727,0	430,7	1 658,5	2 089,2	3 816,2	1 293,8	5 110,0	

Transport collectif

En planification⁶

	Nom	Région
1-	Implantation d'un nouveau système de transport collectif structurant à Québec	03
2-	Acquisition du terrain et de la gare de correspondance entre la ligne de train de banlieue de Mascouche et le Réseau express métropolitain (REM)	06
3-	Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal	06
4-	Programme Accessibilité des stations de métro - Phase II	06
5-	Programme Réno-Infrastructures - Phase III - Métro de Montréal	06
6-	Programme Réno-Systèmes - Phase V - Métro de Montréal	06
7-	Reconstruction du Complexe Crémazie de la Société de transport de Montréal	06
8-	Implantation d'un service rapide par bus intégré à la requalification de l'axe Pie IX entre Montréal et Laval	06-13
9-	Prolongation du Rapibus dans le secteur Est de la ville de Gatineau - Phase III - Tronçon Lorrain - Aéroport	07
10-	Implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis	12
11-	Réfection majeure du centre d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil à Saint-Hubert	16

Transport collectif

À l'étude

	Nom	Région
1-	Reconstruction du centre de transport Mont-Royal ⁷	06
2-	Construction d'un nouveau centre d'attache dans le secteur nord-ouest du réseau de métro de Montréal ⁷	06
3-	Construction du centre de transport Bellechasse ⁷	06
4-	Implantation d'un nouveau système de transport collectif dans le sud-ouest de Gatineau ⁷	07
5-	Construction d'un garage pour les autobus de la Société de transport de Laval - Phase IV ⁷	13

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

En réalisation

(en millions de dollars)

Contribution du Québec									
Nom		Région	Avant 2018- 2019	PQI 2018-2028			Total	Contribution des partenaires	Coût total
				2018- 2019	2019- 2028	Total			
1-	Remplacement du N.M. Lucien-L.	03-09	69,8	15,2	-	15,2	85,0	-	85,0
2-	Remplacement du N.M. Radisson	03-09	69,8	15,2	-	15,2	85,0	-	85,0
Total			139,6	30,4	-	30,4	170,0	-	170,0

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

En planification

Nom	Région
1- Réhabilitation de la voie ferrée entre Matapédia et Caplan	11

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

À l'étude

Nom	Région
1- Faisabilité de la voie de contournement - Lac-Mégantic	05
2- Réhabilitation de la voie ferrée entre Caplan et Port-Daniel-Gascons	11
3- Réhabilitation de la voie ferrée entre Port-Daniel-Gascons et Gaspé	11
4- Bonification du lien interrives entre la Montérégie et Lanaudière	14-16
5- Faisabilité d'un pôle logistique	16

Santé et Services sociaux

En réalisation

(en millions de dollars)

Contribution du Québec								
Nom	Région	Avant 2018-2019	PQI 2018-2028			Total	Contribution des partenaires	Coût total
			2018-2019	2019-2028	Total			
1- Construction du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du centre de recherche ⁸	06	2 546,8	102,1	441,9	544,0	3 090,8	540,1	3 630,8
2- Agrandissement et modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine - Grandir en santé	06	622,0	41,9	143,3	185,2	807,2	132,5	939,6
3- Construction d'un Nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital L'Enfant-Jésus - Phase I	03	144,9	149,5	265,5	415,0	559,9	92,4	652,4
4- Relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul	03	118,4	67,7	140,2	207,8	326,3	-	326,3
5- Construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke	05	7,6	40,9	130,9	171,8	179,4	18,3	197,7
6- Construction d'un centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis	12	73,9	29,3	54,5	83,9	157,7	-	157,7
7- Agrandissement du Centre intégré de traumatologie, d'une unité mère-enfant et d'un service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal	06	28,9	46,9	60,2	107,1	136,0	12,4	148,4
8- Construction d'un nouveau pavillon de soins de santé mentale à l'Hôpital régional de Saint-Jérôme	15	12,3	32,2	65,5	97,7	110,0	0,4	110,4
9- Agrandissement majeur et réaménagement de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville	16	96,2	12,2	0,0	12,2	108,4	1,2	109,6
10- Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits à Saint-Jérôme	15	40,2	11,1	9,8	20,9	61,1	1,7	62,8
11- Agrandissement et réaménagement du Pavillon Sainte-Marie (Phase II) au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières	04	46,7	6,3	6,8	13,1	59,8	-	59,8
12- Construction d'un nouveau pavillon pour le service d'hémodialyse de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont	06	23,9	19,7	10,0	29,7	53,5	-	53,5
Total		3 761,7	559,9	1 328,5	1 888,4	5 650,1	798,9	6 449,0

Santé et Services sociaux

En planification

	Nom	Région
1-	Construction d'un Nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital L'Enfant-Jésus - Phase II	03
2-	Redéploiement du campus de l'Hôpital Lachine	06
3-	Agrandissement de l'urgence, des soins ambulatoires et du centre de formation de l'Institut de cardiologie de Montréal ³	06
4-	Ajout de 150 lits à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur	14
5-	Construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges	16

Santé et Services sociaux

À l'étude

	Nom	Région
1-	Construction d'un nouveau complexe chirurgical et mise aux normes de certains secteurs de la santé mentale à l'Hôpital régional de Rimouski	01
2-	Agrandissement et réaménagement du bloc opératoire et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'Hôpital de Chicoutimi	02
3-	Agrandissement de l'Hôpital La Malbaie	03
4-	Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan)	04
5-	Agrandissement et modernisation de l'Hôpital de Verdun	06
6-	Agrandissement et réaménagement de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont	06
7-	Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'Hôpital général du Lakeshore	06
8-	Réaménagement des espaces de Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis – Phase IV	06
9-	Mise à niveau et modernisation et des unités de soins du Centre hospitalier St. Mary	06
10-	Implantation d'un service de radiothérapie à l'Hôpital de Rouyn-Noranda	08
11-	Modernisation de l'Hôpital de la Cité-de-la-santé	13
12-	Regroupement des centres de réadaptation pour les jeunes en difficulté dans la région des Laurentides	15
13-	Agrandissement du bloc opératoire et de la chirurgie d'un jour de l'Hôpital Charles-Le Moyne	16
14-	Agrandissement et réaménagement de l'urgence de l'Hôpital Pierre-Boucher	16
15-	Agrandissement et réaménagement de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska	17

Enseignement supérieur et Recherche

En réalisation

(en millions de dollars)

Nom		Région	Contribution du Québec				Contribution des partenaires	Coût total	
			Avant 2018-2019	PQI 2018-2028					Total
				2018-2019	2019-2028	Total			
1-	Construction du Complexe des sciences de l'Université de Montréal	06	83,5	44,5	17,0	61,5	145,0	203,3	348,3
2-	Construction d'un nouveau pavillon de l'École de technologie supérieur	06	2,0	3,2	10,9	14,1	16,2	37,7	53,9
3-	Agrandissement du pavillon des sciences appliquées du campus Loyola de l'Université Concordia	06	2,1	14,0	-	14,0	16,1	36,6	52,8
Total			87,6	61,7	27,9	89,7	177,3	277,6	454,9

Enseignement supérieur et Recherche

En planification

Nom	Région
1- Ajout d'espace au centre-ville pour HEC Montréal	06
2- Rénovation du Pavillon Wilson de l'Université McGill	06

Enseignement supérieur et Recherche

À l'étude

Nom	Région
1- Nouvelle vocation du site de l'Hôpital Royal Victoria pour l'Université McGill	06
2- Réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne par le projet de Complexe des sciences de l'Université de Montréal	06

Culture

En réalisation

(en millions de dollars)

En millions de dollars									
Nom	Région	Avant 2018-2019	Contribution du Québec				Total	Contribution des partenaires	Coût total
			PQI 2018-2028						
			2018-2019	2019-2028	Total				
1-	Construction et aménagement de la salle de diffusion Le Diamant à Québec	03	17,4	8,8	3,9	12,6	30,0	27,0	57,0

Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs En réalisation (en millions de dollars)

Contribution du Québec								
Nom	Région	Avant 2018-2019	PQI 2018-2028			Total	Contribution des partenaires	Coût total
			2018-2019	2019-2028	Total			
1- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal	06	20,3	15,3	28,1	43,4	63,8	86,3	150,0
2- Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal	06	7,7	7,9	33,7	41,6	49,3	98,7	148,0
3- Aménagement du Quartier des spectacles à Montréal	06	37,6	2,4	-	2,4	40,0	80,0	120,0
4- Aménagement du site de la Gare de triage d'Outremont à Montréal	06	7,6	6,0	16,4	22,4	30,0	90,0	120,0
5- Aménagement du Parc Jean-Drapeau	06	20,0	15,0	-	15,0	35,0	47,0	82,0
6- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau	07	5,5	8,8	38,8	47,6	53,1	26,5	79,6
7- Mise en valeur de l'Oratoire Saint-Joseph	06	9,6	12,2	9,0	21,2	30,8	48,4	79,2
8- Réhabilitation de la Gare maritime et de la Jetée Alexandra dans le secteur du Vieux-Montréal et du Vieux-Port	06	16,0	1,0	3,0	4,0	20,0	58,0	78,0
9- Relocalisation de la prise d'eau et recouvrement d'une partie du canal de l'aqueduc à l'usine Atwater à Montréal	06	47,9	12,0	-	12,0	59,8	12,3	72,1
10- Construction d'un centre de glace à Québec	03	6,3	9,9	6,6	16,6	22,9	45,1	68,0
11- Mise aux normes des installations d'eau potable à Shawinigan	04	16,6	7,4	-	7,4	24,0	40,1	64,1
12- Construction d'une usine de biométhanisation - Couronne Sud-Est de Montréal	16	13,8	0,5	-	0,5	14,3	43,5	57,8
13- Construction du Colisée de Trois-Rivières	04	6,8	10,0	10,0	20,0	26,8	26,8	53,6
14- Construction d'un centre multifonctionnel à Gatineau - Centre Robert-Guertin	07	1,6	10,2	14,7	24,9	26,5	26,5	53,0
Total		217,2	118,7	160,4	279,1	496,3	729,1	1 225,4

Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs En planification

Nom	Région
1- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Québec	03
2- Amélioration de la capacité et l'efficacité des installations d'accueil des croisiéristes internationaux à Québec	03
3- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Montréal	06
4- Remplacement de la toiture du Stade olympique	06
5- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Laval	13
6- Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Longueuil	16

Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs À l'étude

Nom	Région
1- Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain - Phase III	03
2- Construction du Pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec	03
3- Agrandissement du Palais des congrès de Montréal	06

Édifices gouvernementaux En réalisation (en millions de dollars)

		Contribution du Québec					Contribution des partenaires	Coût total
Nom	Région	Avant 2018-2019	PQI 2018-2028			Total		
			2018-2019	2019-2028	Total			
1- Agrandissement et réaménagement du palais de justice de Rimouski	01	19,4	45,0	3,8	48,8	68,2	-	68,2
2- Réfection du stationnement du Complexe Marie-Guyart à Québec	03	39,0	19,5	0,5	20,0	59,0	-	59,0
Total		58,4	64,5	4,3	68,8	127,2	-	127,2

Édifices gouvernementaux En planification

Nom	Région
1- Agrandissement et rénovation du palais de justice de Roberval	02
2- Agrandissement et réaménagement de l'établissement de détention Maison Tanguay ou transfert de la clientèle féminine dans un nouvel établissement de détention	06
3- Réaménagement majeur au palais de justice de Saint-Hyacinthe	16

Ressources informationnelles En planification

Nom	Région
1- Consolidation des Centres de traitement informatique (CTI) du Centre de services partagés du Québec	-
2- Service d'authentification gouvernemental (SAG)	-

Ressources informationnelles À l'étude

Nom	Région
1- Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) – Phase SGR4 (Système de comptabilité)	-
2- Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) – Phase SGR7 (Système de paie)	-

Autres – Plan Nord

En réalisation

(en millions de dollars)

Contribution du Québec								
Nom	Région	Avant 2018- 2019	PQI 2018-2028			Total	Contribution des partenaires	Coût total
			2018- 2019	2019- 2028	Total			
1- Réfection de la route de la Baie-James	10	37,0	38,0	90,0	128,0	165,0	100,0	265,0

Autres – Plan Nord

En planification

Nom	Région
1- Construction du Complexe scientifique de l'Institut nordique du Québec	03-06-10

Autres – Barrages publics

En réalisation

(en millions de dollars)

En millions de dollars								
Nom	Région	Contribution du Québec				Total	Contribution des partenaires	Coût total
		Avant 2018-2019	PQI 2018-2028					
			2018-2019	2019-2028	Total			
1- Maintien d'actifs au barrage Des Quinze	08	69,6	4,9	-	4,9	74,4	26,6	101,0

Autres – Édifices gouvernementaux du Québec à l'étranger

À l'étude

Nom	Région
1- Acquisition d'un immeuble à Paris pour renforcer la diplomatie d'influence du Québec	-

¹ La contribution du gouvernement du Québec aux projets du secteur « Réseau routier » est assumée par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

² Les travaux de la phase I visent à reconstruire les structures Rideau et Lorette.

³ La réalisation des travaux de ce projet pourrait être approuvée par le Conseil des ministres au cours du mois de mars 2018.

⁴ L'élargissement de l'autoroute Laurentienne entre les sorties de la Faune et Louis-XIV, prévu au secteur « Réseau routier », n'est pas présenté spécifiquement à la liste des projets « En planification », car son coût est inférieur à 50 millions de dollars.

⁵ La contribution du gouvernement du Québec aux projets du secteur « Transport collectif » est assumée par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

⁶ Le projet « Programme Réno-tunnel (tunnel Mont-Royal) – Phase II » a été retiré de la liste, car il sera pris en charge par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans le cadre de son projet de Réseau express métropolitain (REM).

⁷ Ce projet pourrait être assujéti au nouvel encadrement adapté au transport collectif en cours d'élaboration.

⁸ Le coût total inclut la construction du centre de recherche qui est terminée.

Légende :

01 : Bas-Saint-Laurent

02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean

03 : Capitale-Nationale

04 : Mauricie

05 : Estrie

06 : Montréal

07 : Outaouais

08 : Abitibi-Témiscamingue

09 : Côte-Nord

10 : Nord-du-Québec

11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

12 : Chaudière-Appalaches

13 : Laval

14 : Lanaudière

15 : Laurentides

16 : Montérégie

17 : Centre-du-Québec

4.2 Les projets de la liste dont le degré d'avancement a changé en 2017-2018

Au cours de l'année 2017-2018, certains projets de 50 millions de dollars et plus ont changé de degré d'avancement, notamment à la suite de décisions prises par le Conseil des ministres concernant l'approbation des dossiers d'opportunité ou des dossiers d'affaires lorsque les projets étaient assujettis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique. Ainsi, les projets suivants ont été inscrits à la liste des projets jointe au PQI 2018-2028.

Dans la catégorie des projets « en réalisation » :

Réseau routier

- Le contournement sud de Sherbrooke par le prolongement de l'autoroute 410 – Phase II;
- Le réaménagement de l'échangeur de l'autoroute 20 et de la route 171 (route Lagueux) à Lévis.

Transport collectif

- Le programme Réno-Systèmes – Phase IV – Métro de Montréal;
- La construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu;
- Le programme Réno-Infrastructures – Phase II – Métro de Montréal;
- Le programme Accessibilité des stations de métro – Phase I;
- L'acquisition de nouvelles voitures de train de banlieue (voitures de type 2000).

Santé et Services sociaux

- La construction d'un nouveau complexe hospitalier sur le site de l'Hôpital L'Enfant-Jésus - Phase I;
- La construction du Centre mère-enfant et de l'urgence à l'Hôpital de Fleurimont du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

- L'aménagement du Parc Jean-Drapeau;
- La relocalisation de la prise d'eau et le recouvrement d'une partie du canal de l'aqueduc à l'usine Atwater à Montréal;
- La construction d'un centre de glace à Québec;
- La construction du Colisée à Trois-Rivières.

Dans la catégorie des projets « en planification » :

Réseau routier

- La réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
- Le prolongement de l'autoroute 19 entre les autoroutes 440 et 640 de Laval à Bois-des-Filion;
- Le prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine - Phases III et IV.

Transport collectif

- L'implantation d'un nouveau système de transport collectif structurant à Québec;
- L'acquisition du terrain et de la gare de correspondance entre la ligne de train de banlieue de Mascouche et le Réseau express métropolitain (REM);
- Le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal;
- Le programme Accessibilité des stations de métro – Phase II;
- L'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

- La réhabilitation de la voie ferrée entre Matapédia et Caplan.

Santé et services sociaux

- La construction d'un nouvel hôpital dans la région de Vaudreuil-Soulanges.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires et de loisirs

- Le remplacement de la toiture du Stade olympique.

Édifices gouvernementaux

- L'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Roberval.

Ressources informationnelles

- La consolidation des Centres de traitement informatique (CTI) du Centre de services partagés du Québec;
- Le service d'authentification gouvernemental (SAG).

Dans la catégorie des projets « à l'étude » :

Réseau routier

- La construction d'un pont sur la rivière Saguenay entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine;
- L'ajout de voies réservées et la réfection de la chaussée sur l'autoroute 15 à Laval;
- Le réaménagement à quatre voies sur la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge;
- Le prolongement de la route 138 – Tronçon Kegaska – La Romaine (Phases II et III).

Transport collectif

- La reconstruction du centre de transport Mont-Royal;
- La construction d'un nouveau centre d'attachement dans le secteur nord-ouest du réseau de métro de Montréal;
- La construction du centre de transport Bellechasse;
- L'implantation d'un nouveau système de transport collectif dans le sud-ouest de Gatineau;
- La construction d'un garage pour les autobus de la Société de transport de Laval – Phase IV.

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres

- La réhabilitation de la voie ferrée entre Caplan et Port-Daniel–Gascons;
- La réhabilitation de la voie ferrée entre Port-Daniel–Gascons et Gaspé.

Santé et Services sociaux

- L'agrandissement et le réaménagement du bloc opératoire et de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux de l'Hôpital de Chicoutimi;
- L'agrandissement et le réaménagement de l'urgence de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie (Shawinigan);
- L'agrandissement et le réaménagement de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont;
- L'agrandissement et le réaménagement de l'urgence de l'Hôpital général du Lakeshore;
- Le réaménagement des espaces de Hôpital général juif Sir Mortimer B. Davis – Phase IV;
- La mise à niveau et la modernisation des unités de soins du Centre hospitalier St. Mary;
- L'agrandissement et la modernisation de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé à Laval;
- L'agrandissement du bloc opératoire et de la chirurgie d'un jour de l'Hôpital Charles-Le Moyne;
- L'agrandissement et le réaménagement de l'urgence de l'Hôpital Pierre-Boucher.

Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs

- La construction du Pavillon des prédateurs à l'Aquarium du Québec.

Ressources informationnelles

- La solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) – Phase SGR4 (Système de comptabilité);
- La solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) – Phase SGR7 (Système de paie);

Autres secteurs - Édifices gouvernementaux à l'étranger

- L'acquisition d'un immeuble à Paris pour renforcer la diplomatie d'influence du Québec.

4.3 Les projets de la liste dont la portée a changé

Certains projets de 50 millions de dollars et plus présentés « à l'étude » à la liste des projets jointe au PQI 2017-2027 publiée à l'édition de mars 2017 du document « Les infrastructures publiques du Québec » ont vu leur portée être révisée.

Au PQI 2017-2027 figurait dans la catégorie « à l'étude » le projet « Implantation d'un nouveau système de transport collectif entre Québec et Lévis ». Au cours de 2017-2018, ce projet a évolué notamment à la suite de la signature d'une entente entre le gouvernement du Québec et la ville de Québec. L'entente avec la ville de Québec prévoit l'inscription de son projet à la catégorie « en planification » au PQI 2018-2028.

Le PQI 2018-2028 reflète cette nouvelle réalité et présente désormais deux projets distincts en transport collectif :

- L'implantation d'un nouveau système de transport collectif structurant à Québec;
- L'implantation de mesures prioritaires pour le transport en commun sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis.

4.4 Les projets retirés de la liste

Certains projets de 50 millions de dollars et plus présentés dans la catégorie « en réalisation » à la liste des projets jointe au PQI 2017-2027 publiée à l'édition de mars 2017 du document « Les infrastructures publiques du Québec » ont été retirés de la liste puisqu'ils sont pour la plupart en phase de clôture. Tous ces projets sont présentés au tableau figurant à la page suivante.

Le projet « Programme Réno-tunnel (tunnel Mont-Royal) – Phase II » présenté à la catégorie « en planification » est également retiré, car il n'a plus de raison d'être. En effet, ce tunnel sera pris en charge par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) dans le cadre de son projet de Réseau express métropolitain (REM).

Mentionnons également que certains projets présentés dans la catégorie « à l'étude » sont également retirés de la liste. À cet égard :

- L'étude du projet « Construction d'un immeuble de bureaux sur le site de l'Îlot Voyageur » a été retirée par la SQI. Le projet visait à regrouper dans un nouvel édifice les 3 000 employés de Revenu Québec actuellement dispersés dans sept édifices à Montréal, dont le Complexe Desjardins. À l'été 2017, la SQI a finalement retenu l'option de renouveler le bail au Complexe Desjardins, qui accueillera tous les employés de Revenu Québec;
- L'étude du projet « Construction d'un nouveau lien ferroviaire pour le transport de minerai en provenance de la fosse du Labrador » a été retirée par la Société du Plan Nord. Les résultats de l'étude de faisabilité ont été rendus disponibles à l'automne 2017; il en ressort qu'un lien ferroviaire supplémentaire deviendrait viable si les besoins en matière de transport de minerai s'élevaient à 40 millions de tonnes métriques par année. Étant donné que les besoins sont de 10 millions de tonnes métriques par année à court terme et qu'on prévoit qu'ils seront de 22,5 millions de tonnes métriques par année à moyen terme, les capacités de transport des liens ferroviaires existants sur le territoire sont en mesure de répondre à la demande de transport des sociétés minières.

Liste des projets retirés

Secteur	Nom	Région
Réseau routier		
1-	Recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal	06
2-	Amélioration de l'accès au port de Montréal par le réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute 25	06
Transport collectif		
3-	Programme Réno-tunnel (tunnel Mont-Royal) - Phase II	06
Culture		
4-	Réfection et agrandissement de l'édifice Wilder	06
Infrastructures municipales, sportives, communautaires, touristiques et de loisirs		
5-	Construction d'une usine de biométhanisation - Ville de Saint-Hyacinthe	16
Édifices gouvernementaux		
6-	Étude concernant la construction d'un immeuble de bureaux sur le site de l'Îlot Voyageur	06
Autres – Plan Nord		
7-	Étude concernant la construction d'un nouveau lien ferroviaire pour le transport de minerai en provenance de la fosse du Labrador	09-10

Légende :

01 : Bas-Saint-Laurent
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean
03 : Capitale-Nationale
04 : Mauricie
05 : Estrie
06 : Montréal

07 : Outaouais
08 : Abitibi-Témiscamingue
09 : Côte-Nord
10 : Nord-du-Québec
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
12 : Chaudière-Appalaches

13 : Laval
14 : Lanaudière
15 : Laurentides
16 : Montérégie
17 : Centre-du-Québec

5. Mise à jour des investissements probables pour l'année 2017-2018

Selon la Loi sur les infrastructures publiques, le PQI doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pour l'année financière en cours.

Une somme de 9,6 milliards de dollars était prévue en 2017-2018 pour l'ensemble des secteurs couverts par le PQI 2017-2027. La mise à jour des investissements probables de l'année 2017-2018 est également évaluée à 9,6 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation probable de 99,5 %.

Investissements probables pour l'année 2017-2018

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Secteurs		Maintenance de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Sous-total	Redressement ²	Total	Taux de réalisation probable ³
		Maintien d'actifs ¹	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration				
Réseau routier	Prévu	855,7	577,4	401,7	1 834,8	324,5	2 159,4	-	2 159,4	98,4 %
	Probable	903,4	431,3	366,3	1 700,9	424,4	2 125,3	-	2 125,3	
Transport collectif	Prévu	116,8	-	134,2	251,1	574,9	825,9	-	825,9	113,1 %
	Probable	124,2	-	390,0	514,3	419,9	934,1	-	934,1	
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	Prévu	131,7	-	27,6	159,3	162,2	321,5	-	321,5	81,7 %
	Probable	138,7	-	24,6	163,2	99,4	262,6	-	262,6	
Santé et Services sociaux	Prévu	179,0	119,7	434,9	733,6	656,0	1 389,6	-	1 389,6	116,3 %
	Probable ²	90,6	55,3	312,5	458,4	569,2	1 027,6	589,1	1 616,8	
Éducation	Prévu	497,5	207,5	13,2	718,2	532,6	1 250,9	-	1 250,9	108,7 %
	Probable ²	429,4	195,4	10,0	634,8	590,0	1 224,8	134,8	1 359,6	
Enseignement supérieur	Prévu	388,1	103,6	152,9	644,5	143,5	787,9	-	787,9	105,1 %
	Probable ²	405,7	125,2	150,7	681,6	80,7	762,3	65,6	828,0	
Recherche	Prévu	-	-	17,6	17,6	156,4	174,0	-	174,0	80,0 %
	Probable ²	-	-	9,3	9,3	121,6	130,9	8,4	139,2	
Culture	Prévu	77,8	27,9	34,1	139,8	14,8	154,6	-	154,6	118,0 %
	Probable ²	69,4	32,6	33,8	135,9	22,3	158,2	24,3	182,4	
Infrastructures municipales	Prévu	234,2	92,7	191,1	518,1	282,3	800,3	-	800,3	95,0 %
	Probable	194,0	58,2	207,4	459,6	300,9	760,5	-	760,5	
Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	Prévu	77,2	14,1	1,2	92,5	201,5	294,0	-	294,0	91,1 %
	Probable	99,1	8,6	-	107,7	160,1	267,9	-	267,9	
Logements sociaux et communautaires	Prévu	85,4	53,6	-	138,9	114,2	253,1	-	253,1	82,8 %
	Probable	90,5	48,3	-	138,8	70,8	209,6	-	209,6	
Édifices gouvernementaux	Prévu	121,1	18,7	11,4	151,3	144,9	296,2	-	296,2	61,1 %
	Probable	72,1	10,2	0,6	82,9	98,0	180,9	-	180,9	
Ressources informationnelles	Prévu	39,1	-	57,0	96,1	302,2	398,2	-	398,2	96,7 %
	Probable	39,1	-	47,8	86,8	298,2	385,0	-	385,0	
Autres secteurs	Prévu	33,4	25,9	68,4	127,8	342,1	469,9	-	469,9	68,4 %
	Probable	37,5	21,1	19,3	78,0	243,4	321,4	-	321,4	
Enveloppe centrale	Prévu	5,0	-	-	5,0	43,0	48,0	-	48,0	-
	Probable	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	Prévu	2 842,1	1 241,0	1 545,4	5 628,5	3 995,1	9 623,6	-	9 623,6	99,5 %
	Probable	2 693,7	986,2	1 572,3	5 252,2	3 498,8	8 751,0	822,2	9 573,2	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

² Les investissements présentés pour l'année 2017-2018 ont été uniformisés sur les mêmes bases.

³ Un taux de réalisation probable supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus rapide que celui anticipé.

6. État de situation final des investissements réalisés pour l'année 2016-2017

La Loi sur les infrastructures publiques édicte que le PQI doit être accompagné d'un rapport faisant état de l'utilisation des sommes allouées pendant l'année financière précédente.

❑ Un taux de réalisation global de 76,8 %

Pour l'ensemble des secteurs couverts par le PQI, la somme prévue pour l'année 2016-2017 s'élevait à 9,8 milliards de dollars. Les investissements réalisés sont évalués à 7,5 milliards de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 76,8 %. Cette section présente, par secteur, les investissements réalisés en 2016-2017.

❑ Réseau routier, transport collectif ainsi que la recherche, des taux de réalisation supérieurs à 90 %

Dans le secteur du réseau routier, 1,9 milliard de dollars ont été investis, soit 95,0 % des investissements probables.

- Les investissements pour le maintien d'actifs ont été de 914,6 millions de dollars et ils ont servi principalement pour la reconstruction de l'échangeur Turcot, pour des travaux requis sur les échangeurs Turcot et de La Vérendrye jusqu'à leur reconstruction ainsi que sur le pont Honoré-Mercier. Ces investissements ont également permis la réfection d'éléments du tablier du pont de Québec, la reconstruction de l'échangeur entre les autoroutes Félix-Leclerc et Laurentienne à Québec ainsi que de la réfection du pont de l'autoroute 40 au-dessus de la rivière Bayonne entre Berthierville et Sainte-Geneviève-de-Berthier.
- En plus de ces projets, plusieurs autres ont été réalisés pour le remplacement, l'amélioration et l'ajout d'infrastructures, pour un total de plus de 1 milliard de dollars. Entre autres, ces projets concernent le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie à Montréal, l'amélioration de l'accès au port de Montréal par le réaménagement de la sortie Sherbrooke de l'autoroute 25, le prolongement de l'autoroute 73 entre Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges, le réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 520 pour le rond-point Dorval ainsi que la construction d'une voie de contournement à Rouyn-Noranda.

Dans le secteur du transport collectif, 644,1 millions de dollars ont été investis, soit 93,1 % du budget probable.

- En ce qui concerne le maintien d'actifs et le remplacement, 379,4 millions de dollars ont été investis, principalement dans les programmes du métro de Montréal, soit Réno-Infrastructures – Phase I et Réno-Systèmes – Phase III, dans la réfection majeure de la station Berri-UQAM – Phase I et dans le remplacement des voitures de métro MR-63.
- Pour les autres types d'investissement, une somme de 264,7 millions de dollars a été investie. Elle a notamment servi à mettre en place une ligne de train de banlieue pour le Corridor Nord-Est (Train de l'Est). Des sommes ont également été consacrées à la construction d'un parc de stationnement incitatif pour le Réseau de transport de la Capitale à Québec et à la construction du centre d'entretien pour trains de banlieue à Pointe-Saint-Charles.

- Dans le domaine de la recherche, 99,9 millions de dollars ont été investis en 2016-2017, soit 91,5 % du budget probable :
 - Une partie de cette somme, soit 33,9 millions de dollars, a été versée dans le cadre du programme de soutien à la recherche, volet 3 : cofinancement du Québec aux programmes de la Fondation canadienne pour l'innovation;
 - Les autres investissements, soit 66,0 millions de dollars, ont notamment contribué à l'amélioration des infrastructures de recherche.

❑ Infrastructures municipales, culture, logements sociaux et communautaires ainsi que les autres secteurs, des taux de réalisation supérieurs à 80 %

Dans le secteur des infrastructures municipales, 489,4 millions de dollars ont été investis, soit 84,7 % du budget probable.

- 150,3 millions de dollars ont été investis en maintien d'actifs et en résorption du DMA. Les projets touchent notamment le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées.
- 339,1 millions de dollars ont été investis en remplacement, amélioration et ajout. Cette somme a servi notamment au remplacement de divers réseaux souterrains municipaux, à l'aménagement du Quartier des spectacles à Montréal, à l'aménagement d'une place publique multifonctionnelle devant le nouvel amphithéâtre de Québec, à la construction de la Cité de la culture et du sport à Laval – Place Bell ainsi qu'à la construction du Complexe aquatique de la Minganie.

Dans le secteur de la culture, une somme de 192,4 millions de dollars a été investie, soit 84,0 % des investissements probables.

- Pour les organismes et sociétés d'État de la culture, des investissements de 66,2 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment d'effectuer des travaux en maintien d'actifs et en résorption du DMA.
- Pour les équipements culturels, des investissements de 115,7 millions de dollars ont été réalisés. Ces sommes ont permis notamment d'effectuer de travaux de maintien d'actifs et d'acquérir des documents pour les collections des bibliothèques municipales.
- En ce qui concerne les projets subventionnés par le Fonds du patrimoine culturel québécois, des investissements de 10,5 millions de dollars ont été réalisés, notamment pour la conservation des biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4).

Dans le secteur des logements sociaux et communautaires, 164,5 millions de dollars ont été investis, soit 82,2 % des investissements probables.

- Une somme de 130,4 millions de dollars a été consacrée au maintien des logements de type habitation à loyer modique (entretien et réfection des bâtiments) et 34,1 millions de dollars ont été affectés à la livraison de nouveaux logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Dans les autres secteurs, 316,8 millions de dollars ont été investis, soit 81,6 % du budget probable.

- Ces investissements ont notamment permis des travaux au barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue), au barrage du lac-réservoir Kénogami (Lac-Saint-Jean) et au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches), la construction de 70 nouveaux logements sociaux au Nunavik, la réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont, la réfection de la route de la Baie-James, la rénovation et le réaménagement du siège social de la Régie de l'assurance maladie du Québec à Québec ainsi que la rénovation de l'édifice de l'Agence du revenu du Québec situé sur la rue de Marly à Québec.

❑ Édifices gouvernementaux, infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs ainsi qu'enseignement supérieur, des taux de réalisation supérieurs à 70 %

Dans le secteur des édifices gouvernementaux, 181,6 millions de dollars ont été investis, soit 78,0 % du budget probable.

- Pour les immeubles de bureaux, 95,7 millions de dollars ont été injectés. Cette somme a notamment servi à l'aménagement de la place des Canotiers dans le Vieux-Port de Québec, au regroupement des effectifs de l'Agence du revenu du Québec à Jonquière, à la réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart à Québec, à la réfection et l'agrandissement de l'édifice Wilder à Montréal et à la mise aux normes de divers bâtiments de la province.
- Pour les palais de justice, 20,3 millions de dollars ont été investis. Cette somme a notamment permis le rehaussement des mesures de sécurité et la modernisation des systèmes de sécurité au palais de justice de Montréal ainsi que la réalisation de travaux de maintien d'actifs et de mise aux normes dans divers palais de justice.
- En ce qui concerne les centres de détention, 59,1 millions de dollars ont, entre autres, servi à la construction des centres d'Amos, de Sept-Îles et de Sorel-Tracy.
- Dans les postes de la Sûreté du Québec, 6,5 millions de dollars ont été investis pour réaliser divers travaux de maintien d'actifs.

Dans le secteur des infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs, 178,5 millions de dollars ont été investis, soit 77,1 % du budget probable, notamment pour les travaux de construction d'une nouvelle patinoire au complexe sportif de Paspébiac, la réfection de la tour du Stade olympique, la construction d'une usine de biométhanisation à Saint-Hyacinthe ainsi que la construction du centre multisport d'Alma et du complexe aquatique de Boucherville.

Dans le secteur de l'enseignement supérieur, 540,3 millions de dollars ont été investis, soit 74,1 % des investissements probables.

- Pour le réseau collégial et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, des investissements de 209,1 millions de dollars ont été réalisés, notamment pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures, aux systèmes mécaniques et électriques ainsi que pour la restauration de laboratoires de sciences.
- Pour le réseau universitaire, des investissements de 331,2 millions de dollars ont été réalisés pour le maintien d'actifs et la résorption du DMA du parc immobilier, le remplacement, l'amélioration et l'ajout d'infrastructures.

❑ Ressources informationnelles, transport maritime, aérien, ferroviaire et autres ainsi que éducation, des taux de réalisation supérieurs à 60 %

Dans le secteur des ressources informationnelles, 260,3 millions de dollars ont été investis, soit 69,0 % du budget probable.

- Ces investissements ont principalement été affectés à la réalisation de différents projets informatiques des MO dont le RENIR, à la continuité du projet SAGIR et au SYRA.

Dans le secteur du transport maritime, aérien, ferroviaire et autres, 184,8 millions de dollars ont été investis, ce qui représente un taux de réalisation de 67,9 %.

- Pour la Société des traversiers du Québec, 25,5 millions de dollars ont été investis, notamment pour le remplacement des navires Camille-Marcoux, Lucien-L. et Radisson ainsi que pour l'adaptation des quais à la traverse entre Matane, Baie-Comeau et Godbout ainsi qu'à la traverse entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine.

- En ce qui concerne les infrastructures aériennes, ferroviaires et autres, des investissements de 159,3 millions de dollars ont été réalisés en 2016-2017. Ces sommes ont notamment servi à l'amélioration de la voirie locale dans l'ensemble des régions du Québec, la modernisation de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec – Phase II, l'agrandissement du tablier de la piste de l'aéroport de Salluit, l'acquisition et l'installation de nouveaux radars photo ainsi qu'à l'électrification des véhicules du parc gouvernemental.

Dans le secteur de l'éducation, des investissements de près de 1,3 milliard de dollars ont été réalisés en 2016-2017, soit 66,4 % du budget probable :

- 722,5 millions de dollars pour la réalisation de travaux qui avaient comme objectif le maintien d'actifs des infrastructures scolaires et la résorption de leur DMA. Ces travaux visaient majoritairement la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- 574,4 millions de dollars ont été investis pour l'agrandissement et la construction de nouvelles écoles dans toutes les régions du Québec.

❑ Santé et services sociaux, un taux de réalisation de près de 60 %

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, les investissements réalisés totalisent près de 1,1 milliard de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 59,1 %.

- Une somme de 382,7 millions de dollars a été investie dans des travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA, tels que la réfection des installations électriques, des systèmes mécaniques, des systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur de différents bâtiments, et ce, dans toutes les régions du Québec.
- Des investissements de 334,9 millions de dollars en travaux de remplacement ont permis notamment la construction du nouveau CHUM, du nouveau CUSM – Site Glen, la nouvelle construction pour reloger les résidents du Centre d'hébergement d'East Angus, la relocalisation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul ainsi que le réaménagement et l'agrandissement du Centre hospitalier Kateri Memorial à Kahnawake.
- Des investissements de 340,7 millions de dollars en travaux d'amélioration et d'ajout ont permis de poursuivre la réalisation de grands projets, tels la construction d'un centre régional intégré de cancérologie à l'Hôtel-Dieu de Lévis et l'agrandissement et la modernisation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Ces sommes ont également permis l'agrandissement et le réaménagement du service des urgences de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et de l'Hôpital Haut-Richelieu-Rouville ainsi que du Pavillon Sainte-Marie (Phase II) au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières.

Investissements réalisés pour l'année 2016-2017

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

Secteurs		Maintenance de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Sous-total	Redressement ²	Total	Taux de réalisation ³
		Maintien d'actifs ¹	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration				
Réseau routier	Probable	1 078,7	-	575,7	1 654,3	368,4	2 022,7	-	2 022,7	95,0 %
	Réel	914,6	-	677,5	1 592,2	328,4	1 920,5	-	1 920,5	
Transport collectif	Probable	90,0	-	122,5	212,5	479,0	691,5	-	691,5	93,1 %
	Réel	100,1	-	279,2	379,3	264,7	644,1	-	644,1	
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres	Probable	99,7	-	41,0	140,7	131,7	272,4	-	272,4	67,9 %
	Réel	87,9	-	10,7	98,6	86,2	184,8	-	184,8	
Santé et Services sociaux ²	Probable	146,5	79,6	550,5	776,7	547,0	1 323,7	468,4	1 792,0	59,1 %
	Réel	117,2	32,2	334,9	484,3	301,7	786,0	272,4	1 058,3	
Éducation ²	Probable	807,9	198,1	18,8	1 024,8	688,0	1 712,8	240,6	1 953,4	66,4 %
	Réel	593,0	79,9	13,0	685,9	505,2	1 191,1	105,8	1 296,8	
Enseignement supérieur ²	Probable	338,4	84,3	134,4	557,1	75,8	632,9	96,3	729,2	74,1 %
	Réel	271,6	70,5	132,2	474,2	48,2	522,4	17,9	540,3	
Recherche ²	Probable	-	-	13,3	13,3	75,0	88,3	20,8	109,2	91,5 %
	Réel	-	-	11,5	11,5	67,3	78,8	21,1	99,9	
Culture ²	Probable	95,8	23,0	38,3	157,1	31,9	189,0	40,0	228,9	84,0 %
	Réel	84,5	16,0	33,5	134,0	18,5	152,4	40,0	192,4	
Infrastructures municipales	Probable	191,8	51,2	166,4	409,4	168,2	577,6	-	577,6	84,7 %
	Réel	125,3	25,1	171,4	321,8	167,6	489,4	-	489,4	
Infrastructures sportives, communautaires, touristiques et de loisirs	Probable	85,0	15,0	1,7	101,6	129,9	231,5	-	231,5	77,1 %
	Réel	44,2	4,2	1,7	50,1	128,4	178,5	-	178,5	
Logements sociaux et communautaires	Probable	82,4	53,2	-	135,7	64,3	200,0	-	200,0	82,2 %
	Réel	96,6	33,8	-	130,3	34,1	164,5	-	164,5	
Édifices gouvernementaux	Probable	75,0	3,9	8,8	87,7	145,1	232,8	-	232,8	78,0 %
	Réel	59,1	0,9	7,2	67,3	114,3	181,6	-	181,6	
Ressources informationnelles	Probable	44,0	-	21,7	65,7	311,6	377,2	-	377,2	69,0 %
	Réel	20,9	-	19,0	39,9	220,3	260,3	-	260,3	
Autres secteurs	Probable	46,5	21,8	41,0	109,3	279,2	388,5	-	388,5	81,6 %
	Réel	32,7	18,7	37,3	88,6	228,2	316,8	-	316,8	
Enveloppe centrale	Probable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Réel	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	Probable	3 181,7	530,1	1 734,0	5 445,7	3 495,1	8 940,9	866,1	9 806,9	76,8 %
	Réel	2 547,8	281,2	1 729,1	4 558,1	2 513,2	7 071,3	457,1	7 528,3	

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au montant indiqué.

¹ Ces sommes, de même que celles allouées pour le remplacement, peuvent contribuer à résorber le DMA.

² Les investissements présentés pour l'année 2016-2017 ont été uniformisés sur les mêmes bases. Au PQI 2017-2027, une somme probable de 9,8 milliards de dollars était prévu pour l'année 2016-2017, et ce, après redressement pour uniformisation sur les mêmes bases. Avant redressement, une somme de 8,9 milliards de dollars était prévu.

³ Un taux de réalisation supérieur à 100 % peut s'expliquer par le devancement de travaux déjà prévus ou par un rythme de réalisation plus rapide que celui anticipé.

PARTIE III

Les Plans annuels de gestion
des investissements publics
en infrastructures 2018-2019

1. Mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs

Le gouvernement du Québec est propriétaire ou finance un parc d'infrastructures évalué à plus de 350 milliards de dollars, d'une imposante diversité, présent dans l'accomplissement des différentes missions de l'État et réparti sur l'ensemble du territoire, dont :

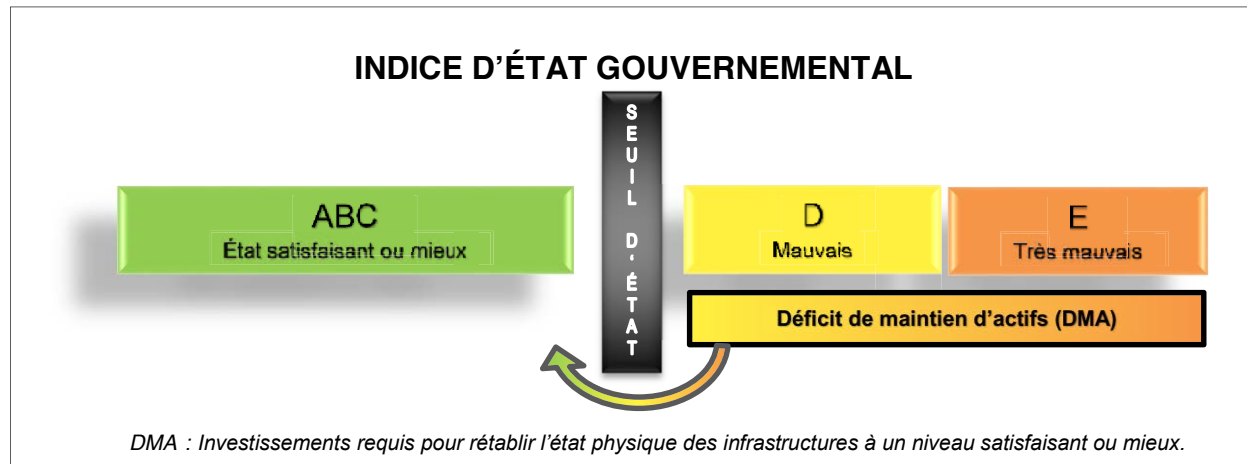
- Plus de 28 300 immeubles;
- Quelques 9 700 ponts et viaducs;
- Près de 31 000 kilomètres de routes;
- Près de 93 000 kilomètres de réseaux d'eau potable, usée et pluviale;
- Une multitude d'immeubles et d'équipements en transport collectif.

Pour établir les priorités et orienter les choix d'investissements soutenant le maintien de l'offre de services, il est primordial que le gouvernement dispose d'une base d'évaluation globale et comparable de l'état des infrastructures en fonction des besoins de travaux requis pour assurer la capacité de service. À cette fin, un indice d'état gouvernemental (IEG) a été élaboré sur la base des meilleures pratiques en matière de gestion des investissements en infrastructures.

Indice d'état gouvernemental

Indice	État	Description
A	Très bon	L'infrastructure est habituellement récente ou elle est remise à neuf. Elle rend le service sans interruption ou ralentissement. Elle nécessite peu de travaux de maintien d'actifs.
B	Bon	L'infrastructure présente un niveau léger de dégradation et de déféctuosité. Elle nécessite certains travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son deuxième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure peuvent survenir occasionnellement.
C	Satisfaisant	L'infrastructure présente un niveau modéré de dégradation et de déféctuosité. Elle nécessite régulièrement des travaux de maintien d'actifs. Habituellement, l'infrastructure est dans son troisième tiers de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent occasionnellement. Au besoin, des mesures d'atténuation de risques sont en place.
Seuil d'état		
D	Mauvais	L'infrastructure présente un niveau élevé de dégradation et de déféctuosité. Elle nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent souvent. Au besoin, des mesures importantes d'atténuation de risques sont en place.
E	Très mauvais	L'infrastructure présente un niveau très élevé de dégradation et de déféctuosité. Elle nécessite des travaux de maintien d'actifs très importants et souvent urgents. Habituellement, l'infrastructure dépasse nettement sa durée de vie utile. Des interruptions ou ralentissements de service de l'infrastructure surviennent très souvent. Des mesures très importantes d'atténuation de risques sont en place.

Cet indice d'état gouvernemental instaure cinq états possibles, soit de très bon à très mauvais, ainsi qu'un seuil d'état en dessous duquel une infrastructure n'est plus considérée comme étant dans un état satisfaisant. Lorsque l'état d'une infrastructure est sous ce seuil, cette dernière comporte généralement un DMA, lequel représente le niveau d'investissements requis pour la rétablir dans un état satisfaisant ou mieux. Dans une telle situation, l'organisme qui en est responsable doit alors veiller à mettre en place, si requises, des mesures d'atténuation de risques afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, sans quoi l'infrastructure doit être mise hors service. Cette approche soutient la priorisation des investissements qui offrent le maximum de rendement relativement au maintien de l'offre de services aux citoyens.



Alignée sur la constitution d'un bilan établi sur la base de ces deux indicateurs, soit l'IEG et le DMA, la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale en maintien d'actifs est progressive. Dans un premier temps, les principaux organismes publics propriétaires d'infrastructures ont été désignés pour rédiger et mettre en œuvre un cadre de gestion à l'égard des infrastructures sous leur responsabilité. Ces cadres de gestion établissent les fondations qui soutiennent l'ensemble des pratiques, règles et normes sur lesquelles les organismes s'appuient pour établir et planifier leurs besoins d'investissements, et ce, en fonction de leur réalité respective.

Dans un deuxième temps, le bilan de l'état du parc d'infrastructures publiques majoritairement financé par l'État a été entrepris en 2014. À cette fin, les PAGI sont mis à jour de manière progressive par les organismes publics désignés et ils accompagnent annuellement le budget de dépenses. Au 31 mars 2018, la proportion des infrastructures inspectées et présentées aux PAGI et pour lesquelles des investissements sont prévus au PQI est estimée à 77 %, soit une évolution de 14 % du bilan global par rapport à l'an dernier. Cette progression démontre une augmentation importante de la connaissance globale de l'état du parc et, par le fait même, du DMA cumulé.

Les prochaines actions seront orientées vers la consolidation des connaissances acquises et la capacité de maintenir à jour le bilan de manière continue et efficace, incluant un suivi de l'évolution de l'état et du DMA du parc d'actifs à la suite de la réalisation d'investissements substantiels prévus au PQI.

Plus particulièrement, les étapes suivantes permettront d'influencer de manière continue une planification au PQI, qui sera de plus en plus ciblée en fonction des besoins découlant d'inspections documentées. De plus, afin d'anticiper l'effet et de mesurer le rendement des investissements planifiés, des objectifs et des indicateurs seront définis avec les organismes publics selon leur réalité respective. La reddition de comptes bonifiée qui en découlera permettra aux contribuables de suivre les résultats obtenus selon les différentes catégories d'infrastructures.

À cette fin, il est prévu d'étendre la connaissance commune des infrastructures à l'ensemble de leur cycle de vie, principalement pour mieux prévoir les fluctuations des besoins entre leur mise en service et leur fin de vie utile. Ainsi, afin de cibler les actions prioritaires et porteuses de rendement à long terme, les stratégies d'inspection et de mise à jour en continu des connaissances seront dirigées vers les composantes critiques des infrastructures.

2. Faits saillants des PAGI 2018-2019

❑ Une connaissance accrue de l'état du parc d'infrastructures publiques

Les PAGI 2018-2019 font l'objet de développements significatifs dans plusieurs secteurs, dont :

- La présentation d'un bilan complet de l'état des infrastructures du réseau de la Santé et des services sociaux, soit une augmentation de l'ordre de 30 % des immeubles inspectés;
- La progression de plus de 40 % de l'évaluation de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec;
- L'amélioration des pratiques d'inspections des écoles préscolaires, primaires et secondaires;
- La constatation pour la première fois cette année de l'évaluation financière complète des travaux majeurs planifiés pour assurer la pérennité de certaines structures du réseau routier en fin de vie utile;
- La présentation d'un premier portrait de l'état des infrastructures subventionnées en transport collectif et des logements sociaux subventionnés.

❑ 69 % des infrastructures sont évaluées en bon état

Pour l'ensemble des infrastructures évaluées jusqu'à maintenant, les résultats confirment que l'état de ces dernières est majoritairement évalué dans un état satisfaisant ou mieux, soit 69 %.

État du parc d'infrastructures publiques

(en pourcentage)

Secteurs / Organismes publics	Indice d'état			Indice d'état moyen
	ABC	D	E	
Réseau routier				
MTMDET				
Chaussées	50	23	27	C
Structures - Réseau supérieur ¹	49	9	42	D
Structures - Ponts municipaux ¹	57	7	36	C
Ponceaux	82	9	9	B
Transport collectif				
Sociétés de transport en commun	78	14	8	B
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre				
Société des traversiers du Québec	88	12	0	A
Santé et services sociaux				
MSSS	85	13	2	B
Éducation				
Commissions scolaires	50	35	15	D
Enseignement supérieur				
Cégeps	71	24	5	C
Universités	67	19	14	D
Culture				
Organismes et sociétés d'État relevant du MCC	73	23	4	C
Infrastructures municipales				
Municipalités	80	11	9	B
RIO	31	56	13	D
Logements sociaux et communautaires				
SHQ	77	16	7	B
Organismes subventionnés par la SHQ	76	19	5	B
Édifices gouvernementaux				
SQI	75	18	7	C
Autres secteurs - barrages				
MDDELCC ¹	23	77	0	D
Total	69%	18%	13%	C

¹ Proportion de l'indice d'état selon la valeur de remplacement.

□ Un déficit de maintien d'actifs évalué à 20,8 milliards de dollars

De plus, en raison de la progression des inspections, la mise à jour du bilan établit un DMA cumulé de l'ordre de 20,8 milliards de dollars, soit un accroissement de 3,2 milliards de dollars par rapport à l'an dernier. Cette évaluation représente les investissements nécessaires pour rétablir, dans un état satisfaisant ou mieux, les infrastructures inspectées qui appartiennent au gouvernement.

Évolution du déficit de maintien d'actifs par secteur

(en millions de dollars)

Secteurs / Organismes publics	Déficit de maintien d'actifs				
	PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	Variation nette	PAGI 2018-2019
Réseau routier					
MTMDET					
Chaussées	6 300,0	1 271,0	(1 527,0)	(256,0)	6 044,0
Structures - réseau supérieur	5 671,3	2 720,9	(495,4)	2 225,5	7 896,8
Structures - ponts municipaux	854,0	88,2	(221,3)	(133,1)	720,9
Ponceaux	N/D	s.o.	s.o.	s.o.	N/D
Total - Réseau routier	12 825,3	4 080,1	(2 243,7)	1 836,4	14 661,7
Transport collectif					
Sociétés de transport en commun ^{1,2}	64,6	-	(64,6)	(64,6)	s.o.
Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre					
Société des Traversiers du Québec	44,3	17,5	(6,4)	11,1	55,4
Santé et services sociaux					
MSSS	436,0	360,4	(155,1)	205,3	641,3
Éducation					
Commissions scolaires	1 786,5	2 016,2	(510,5)	1 505,7	3 292,2
Enseignement supérieur					
Cégeps	169,1	13,7	(40,7)	(27,0)	142,1
Universités	1 015,1	93,9	(84,6)	9,3	1 024,4
Culture					
Organismes et sociétés d'État relevant du MCC	48,5	27,9	(32,6)	(4,7)	43,8
Infrastructures municipales					
Municipalités ²	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
RIO	318,5	22,6	(34,8)	(12,2)	306,3
Logements sociaux et communautaires					
SHQ	417,2	24,8	(268,2)	(243,4)	173,8
Organismes subventionnés par la SHQ ²	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Édifices gouvernementaux					
SQI	352,7	63,0	(6,0)	57,0	409,7
Autres secteurs - barrages					
MDDELCC	91,4	9,6	(29,5)	(19,9)	71,5
Total général	17 569,2	6 729,7	(3 476,7)	3 253,0	20 822,2

¹ Le DMA des infrastructures appartenant à l'Agence métropolitaine de transport est, depuis le 31 mai 2017, sous la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM).

² Les infrastructures sous la responsabilité de ces organismes publics n'appartiennent pas au gouvernement du Québec.

L'augmentation du DMA de 6,7 milliards de dollars s'explique globalement comme suit :

- 1,3 milliard de dollars lié à la dégradation naturelle des chaussées et des structures du réseau routier;
- 1,5 milliard de dollars lié au vieillissement de certains immeubles, particulièrement ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- 2,4 milliards de dollars attribuables à la constatation pour la première fois cette année de l'évaluation financière complète des travaux majeurs planifiés pour assurer la pérennité de certaines structures du réseau routier en fin de vie utile;
- 1,2 milliard de dollars en raison de la progression des inspections effectuées dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- 0,3 milliard de dollars attribuable à l'indexation du coût des interventions planifiées en résorption du DMA dans tous les secteurs d'activités.

La diminution du DMA de 3,5 milliards de dollars :

- 2,0 milliards de dollars liés aux travaux réalisés dans tous les secteurs, principalement sur les chaussées et les structures du réseau routier ainsi que sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- 1,5 milliard de dollars associé à la révision à la baisse de la portée et de la nature des interventions prioritaires pour rétablir l'état des infrastructures vétustes dans tous les secteurs.

☐ Un rehaussement au PQI 2018-2028 des investissements pour la rénovation et le remplacement des infrastructures vétustes

Le gouvernement poursuit ses efforts en allouant une part importante du rehaussement du PQI 2018-2028 à des projets soutenant la pérennité du parc, dont :

- Plus de 3 100 millions de dollars à l'enveloppe centrale afin de prioriser certains projets de remplacement de structures majeures dont la vie utile tire à leur fin, notamment la reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil et Senneville et la réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger;
- Plus de 900 millions de dollars pour accélérer la réalisation de travaux de rénovation sur le réseau routier au cours des trois prochaines années;
- Plus de 600 millions de dollars pour bonifier la réalisation de projets de rénovation d'établissements d'enseignement vétustes dans les réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- Près de 150 millions de dollars pour la rénovation et la préservation des bâtiments patrimoniaux.

Le gouvernement prévoit des investissements de plus de 15,4 milliards de dollars au PQI 2018-2028 pour réaliser des travaux ciblant la résorption du DMA cumulé. Ces travaux engendreront des résultats concrets qui bonifieront les services aux citoyens au cours des prochaines années en fonction du rythme de leur réalisation.

3. Les PAGI 2018-2019

Le PAGI 2018-2019 comprend les sections suivantes :

- **La gestion des infrastructures** présente la vision, les orientations et objectifs, les responsabilités et la description du parc d'infrastructures du ministère et des organismes composant le portefeuille du ministre désigné.
- **La réalisation d'investissements publics en infrastructures** présente les investissements réalisés comparativement aux sommes planifiées au PQI et les principaux projets de maintien d'actifs, de résorption du DMA et de remplacement terminés dans la dernière année et en cours de réalisation.
- **La pérennité des infrastructures** présente l'inventaire des infrastructures du ministère et des organismes sous la responsabilité du ministre incluant notamment, l'évaluation de leur état ainsi que leur DMA. Cette section présente également les variations en cours d'année et ses principales explications.
- **Les annexes** présentent, le cas échéant, des renseignements plus détaillés.

Organismes publics désignés par le gouvernement pour produire un PAGI

Portefeuille budgétaire / Secteur PQI	Organismes publics
Affaires municipales et Occupation du territoire	
- Infrastructures municipales	- Municipalités
- Logements sociaux et communautaires	- Société d'habitation du Québec
	- Organismes subventionnés par la Société d'habitation du Québec
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	
- Édifices gouvernementaux	- Société québécoise des infrastructures
Culture et des communications	
- Culture	- Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	
- Autres secteurs - barrages	- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Éducation et enseignement supérieur	
- Éducation	- Commissions scolaires
- Enseignement supérieur	- Cégeps
	- Universités
Santé et Services sociaux	
- Santé et Services sociaux	- Ministère de la Santé et des Services sociaux
Tourisme	
- Infrastructures municipales	- Régie des installations olympiques
Transport, Mobilité durable et Électrification des transports	
- Réseau routier	- Ministère du Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- Transport collectif	- Sociétés de transport en commun
- Transport maritime, aérien, ferroviaire et autre	- Société des traversiers du Québec

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

VISION

En concertation avec ses partenaires, le MAMOT met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MAMOT veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens. Il soutient ainsi les institutions municipales, conseille le gouvernement dans le domaine municipal et le représente auprès des municipalités.

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole, le MAMOT favorise une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. À cet effet, il soutient financièrement les municipalités du Québec par l'octroi de subventions pour la réalisation de projets de mise aux normes, de maintien ou de renouvellement d'infrastructures d'eau potable, des eaux usées ou d'infrastructures collectives.

RESPONSABILITÉS

Le MAMOT administre des enveloppes d'aide importantes pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités. Il doit s'assurer que les projets qui font l'objet d'une demande d'aide financière respectent les règles établies et il effectue la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux. De plus, il accompagne les plus petites municipalités dans le développement des projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles à l'égard des résultats souhaités, mais aussi acceptables sur le plan économique.

Les programmes d'aide financière du MAMOT proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir des services de base à leurs citoyens et les maintenir. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMOT pour consulter le milieu municipal, ce qui permet de s'assurer que les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés pour réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et la mise à niveau de leurs infrastructures de base étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres critères d'appréciation des demandes d'aide guident la sélection des projets par le MAMOT. Les projets visant la conformité à la réglementation (Règlement sur la qualité de l'eau potable et Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées) sont priorisés par le MAMOT, ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques.

Les programmes suivants, gérés par le MAMOT, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures :

Programmes du MAMOT offrant un financement du Québec uniquement

Ces programmes n'ont pas d'échéance. Ils évoluent en fonction des besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- PRIMEAU : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et des eaux usées;
- PIQM : ce programme a pour objectif la réalisation de travaux à l'égard de plusieurs catégories d'infrastructures adaptées aux besoins des municipalités.

Programmes du MAMOT offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes sont d'une durée limitée et découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- FEPTU : ce programme est entré en vigueur en septembre 2016 et vise la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées dans un contexte de relance de l'économie;
- NFCCQ volet Fonds des petites collectivités : ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sport ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux;
- TECQ : ce programme permet le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, des eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets;
- FCCQ volets Collectivités, Grandes villes et Grands Projets : ce programme vise à doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et la santé publique. Il vise également à doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique.

À l'exception de la TECQ, chaque projet subventionné implique un partage des coûts entre les gouvernements et la municipalité bénéficiaire.

Les projets financés par des programmes font l'objet de vérifications directement par le MAMOT ou par un vérificateur d'une firme externe. Ces vérifications visent à assurer l'admissibilité des travaux faisant l'objet de réclamations de paiement et le respect des dispositions prévues aux protocoles d'entente.

Le MAMOT doit aussi assurer la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement fédéral.

Finalement, le MAMOT obtient auprès des municipalités des informations pertinentes sur l'état des infrastructures d'eau afin de lui permettre d'établir un portrait objectif et fiable.

LES MUNICIPALITÉS

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les municipalités sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Ainsi, elles doivent obtenir le financement nécessaire à la réalisation de leurs projets, notamment par le biais de règlements d'emprunt autorisés. Les contributions gouvernementales leur sont subséquemment remboursées après approbation par le MAMOT des réclamations de dépenses. Les modalités de reddition de comptes des municipalités aux fins du remboursement des dépenses sont définies dans chacun des programmes d'aide financière du MAMOT.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, d'identifier les besoins, d'exercer une gestion d'actifs adéquate en considération du niveau de service recherché et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le présent PAGI présente le portrait des infrastructures dédiées aux services municipaux d'aqueduc et d'égouts ainsi qu'aux chaussées au-dessus des conduites d'eau potable et des eaux usées. Le parc d'infrastructures d'eau des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et des eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Municipalités							
2016-2017							
Probable	191,8	51,2	166,4	409,4	168,2	577,6	
Réal	125,3	25,1	171,4	321,8	167,6	489,4	85 %
2017-2018							
Prévu	234,2	92,7	191,1	518,0	282,3	800,3	
Probable	194,0	58,2	207,4	459,6	300,9	760,5	95 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les municipalités

L'aide financière du MAMOT ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2016-2017 s'élève à 489,4 millions de dollars. Le taux de réalisation par les municipalités, qui sont maîtres d'œuvre des projets, est de 85 %.

Près de 70 % des investissements réalisés en 2016-2017 visent la concrétisation de projets d'infrastructures municipales d'eau. Outre les infrastructures d'eau, ces sommes permettent également la concrétisation de projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire, de loisirs, culturels, etc. À titre d'exemple, ces sommes ont permis la poursuite ou la réalisation des projets suivants :

- Mise aux normes des installations d'eau potable à Baie-Comeau;
- Construction de la Cité de la culture et du sport à Laval - Place Bell;
- Remplacement de diverses conduites d'eau à Montréal.

Par ailleurs, voici certains projets majeurs en cours de réalisation en 2017-2018 :

- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Montréal;
- Construction de bassins de rétention des eaux usées pour le contrôle des débordements à Montréal;
- Construction d'une station d'épuration des eaux usées à Gatineau;
- Mise en place d'un réseau d'égout sanitaire et prolongement du réseau d'aqueduc situé autour du Lac-à-la-Tortue à Shawinigan.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES MUNICIPALITÉS

Inventaire des infrastructures^{1,2} Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension ³	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
					ABC	D	E	
Immeubles								
Infrastructures d'eau ponctuelles								
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	3 709	N/D	44	100	53	27	20	C
Installations de traitement des eaux usées	4 885	N/D	27	100	49	41	10	C
Ouvrages de génie civil								
Infrastructures linéaires								
Conduites d'eau potable	s.o.	42 221 km	39	71	92	3	5	B
Conduites d'eaux usées	s.o.	32 841 km	40	77	92	3	5	B
Conduites d'eaux pluviales	s.o.	17 828 km	33	75	98	1	1	A
Chaussées au-dessus des conduites	s.o.	33 242 km	N/D	80	64	19	17	C

¹ Données du 14 décembre 2017.

² L'âge moyen et les indices d'état sont ceux des infrastructures des municipalités consultées.

³ Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre du PRADIM du FCCQ volet Recherche et Planification, le MAMOT a confié au CERIU un mandat afin de structurer et consolider les connaissances relatives au parc d'infrastructures d'eau municipales et de développer des outils d'analyse soutenant la planification globale des investissements. Ce projet est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime à près de 900 le nombre de municipalités desservies par un réseau d'eau. Le CERIU a produit, le 14 décembre 2017, un bilan de l'état des infrastructures d'eau des municipalités du Québec, basé sur les données fournies par 577 municipalités pour les conduites et les chaussées (infrastructures linéaires) et 823 municipalités pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles). La liste des municipalités participantes se trouve à l'Annexe 2 du rapport final du CERIU sur le Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec, disponible à l'adresse suivante : <https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/rapport-final-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec>. Les données du tableau ci-dessus proviennent de ce bilan.

Le MAMOT entend poursuivre, en collaboration avec le CERIU, la collecte et le traitement des données auprès des municipalités en vue d'établir et de tenir à jour un portrait plus complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales. Un inventaire accru des ouvrages de génie civil sera présenté au PAGI 2019-2020.

Pourcentage d'inspection

Le pourcentage d'inspection représente le pourcentage cumulatif des infrastructures d'eau au Québec pour lesquelles le CERIU a obtenu les données d'inventaire et d'état de la part des municipalités.

L'inventaire du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 577 municipalités, représentant 76 % de la longueur totale des conduites et des chaussées et 80 % de la population desservie par un réseau d'eau au Québec.

L'inventaire des installations d'eau est établi à partir des données de 823 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau.

Méthodologie

Étant donné que le MAMOT n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, incluant le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, aux fins du PAGI, un indice d'état moyen représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

Collecte des données

Le CERIU a colligé la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des « Plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées », qui a pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par la municipalité. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU a obtenu des données par le biais d'un formulaire spécifique complété par les municipalités participantes. Les échanges entre les représentants municipaux et les analystes du CERIU ont permis de valider et examiner les informations obtenues pour détecter d'éventuelles erreurs ou anomalies, standardiser la nomenclature et, au besoin, estimer certaines données manquantes.

Évaluation de l'état des infrastructures

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basée, d'une part, sur des données fondées sur des inspections et analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris, sur leur durée de vie restante. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique en fonction d'un risque de défaillance associé à l'âge.

Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), l'évaluation est établie à partir de la durée de vie utile et reflète un risque de défaillance associé à leur âge plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction de la valeur de remplacement pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles) et en fonction de la dimension pour les conduites et les chaussées.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen	
	PAGI		Variation	PAGI	
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019
Immeubles					
Infrastructures d'eau ponctuelles					
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	37	53	16	C	C
Installations de traitement des eaux usées	94	49	(45)	B	C
Ouvrages de génie civil					
Infrastructures linéaires					
Conduites d'eau potable	93	92	(1)	B	B
Conduites d'eaux usées	90	92	2	B	B
Conduites d'eaux pluviales	97	98	1	A	A
Chaussées au-dessus des conduites	70	64	(6)	C	C

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Globalement, les indices d'état moyen demeurent relativement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau des municipalités.

Toutefois, on constate des variations de la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (ABC). Celles-ci s'expliquent principalement par l'obtention de données additionnelles provenant de 477 municipalités pour les conduites et les chaussées, et de 723 municipalités pour les installations d'eau. Ainsi, cette progression, qui découle d'un plus grand nombre d'observations, ne traduit pas nécessairement l'évolution réelle de l'état.

Les PAGI des années subséquentes devraient permettre une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Elle vise à être la chef de file en habitation, reconnue pour son engagement dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Québec et pour ses partenariats avec les collectivités. Pour ce faire :

- Elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordable et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accèsion à la propriété;
- Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation en matière d'initiatives publiques et privées en habitation;
- Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, la lutte contre l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, la SHQ s'est fixée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations et les objectifs suivants :

Orientations

- Améliorer la qualité de vie des citoyens;
- Assurer le développement et l'innovation en habitation.

Objectifs

- Ajuster les interventions aux besoins évolutifs et variés des citoyens et des collectivités;
- Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier;
- Stimuler l'innovation en habitation.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui est sous la responsabilité de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, est le principal organisme gouvernemental responsable de l'habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, elle a notamment la responsabilité :

- D'offrir des logements à loyer modique aux citoyens du Québec;
- De faciliter l'accèsion des citoyens du Québec à la propriété;
- D'aviser la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation au Québec.

Plus particulièrement, la SHQ élabore les règles de répartition et d'allocation budgétaires et approuve les budgets alloués à chaque organisme. De plus, elle met en place une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie à ses partenaires dans un contexte de gestion du risque et de gestion par résultats. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité. Elle s'appuie sur les CS pour assurer le soutien de première ligne aux organismes, notamment dans l'élaboration et la planification d'un PPI ou dans la préparation d'une demande de budget RAM ou d'un projet spécial.

Par le biais de son PSBL et du budget RAM, la SHQ s'assure de maintenir en bon état le parc de logements sociaux québécois, et ce, pour tous les immeubles du parc de logements à loyer modique qu'elle détient ou qui appartiennent à des organismes tels que des OH, des coops et des OSBL d'habitation. Dans le cadre de cette gestion, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers sous sa propriété directe et ceux qui sont sous la propriété des organismes.

Le PSBL s'adresse aux ménages à faible revenu, sélectionnés en fonction de leur condition socioéconomique. Les logements disponibles sont attribués suivant la catégorie du ménage qui fait la demande (personne âgée, famille), sa composition (personne seule, couple avec ou sans enfants) et la priorité de la demande. Les ménages paient un loyer équivalent à 25 % de leur revenu.

Il existe cinq volets à ce programme :

- HLM public régulier, dont les immeubles sont gérés par les OH;
- HLM privé régulier, dont les immeubles sont gérés principalement par des coops et des OSBL d'habitation;
- HLM public Inuit, dont les immeubles du Nunavik (au nord du 55^e parallèle) sont gérés, pour la plupart, par l'Office municipal d'habitation Kativik;
- HLM privé autochtone urbain et HLM privé autochtone rural, dont les immeubles sont gérés par la Corporation Habitat Métis du Nord. L'offre de logements, en milieu urbain ou rural, vise les ménages autochtones à faible revenu vivant hors des réserves.

Pour assurer une saine gestion du parc de HLM et des investissements qui y sont faits, la SHQ œuvre dans cinq champs d'application :

- La connaissance du parc et la détermination des travaux à réaliser par le BSI;
- La planification des investissements par une application informatique qui supporte le PPI et qui permet les opérations suivantes : la présentation, l'autorisation et le suivi des demandes budgétaires RAM;
- L'allocation des budgets basée sur une évaluation des besoins d'intervention faite à partir des constats inscrits dans le BSI;
- La réalisation des travaux;
- La reddition de comptes.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La SHQ est propriétaire d'un parc immobilier composé de 3 769 immeubles, soit 2 463 pour le volet public régulier et 1 306 pour le volet public Inuit, qui représentent 45 268 logements à loyer modique.

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ

RESPONSABILITÉS

Puisqu'ils sont propriétaires des immeubles, les organismes subventionnés par la SHQ sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de ceux-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Plus particulièrement, chaque organisme, tels les OH, les coops et les OSBL d'habitation, a la responsabilité de faire approuver son PPI et sa demande annuelle de budget RAM par son conseil d'administration. Bien que l'autonomie décisionnelle des organismes demeure, ceux-ci doivent obligatoirement avoir recours à leur CS respectif pour l'élaboration de leur PPI ainsi que pour la préparation et la transmission des demandes de budget RAM. Un OH doit s'assurer, de plus, que la municipalité accepte d'assumer sa participation financière avant que sa demande de budget RAM ne soit soumise à la SHQ.

Le CS soutient les organismes de son territoire dans l'élaboration du PPI ainsi que pour la préparation et la transmission de la demande de budget RAM. Le CS prépare cette dernière en respectant le contenu et la forme déterminés par la SHQ; il tient compte des critères de priorité établis par la SHQ pour conseiller l'organisme.

Le CS soumet, pour approbation par l'organisme, le PPI et la demande de budget RAM qu'il a préparés. Par la suite, il transmet la demande de budget à la SHQ. Soulignons que le CS assure la gestion de tous les projets de rénovation issus des budgets de l'enveloppe RAM. Il est à noter également que certains organismes, sans servir d'autres organismes, jouent le rôle de CS pour leur propre compte.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir les besoins, d'exercer une gestion adéquate en fonction du niveau de service recherché et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ est composé de 3 759 immeubles, soit 1 991 appartenant à des OH pour le volet public régulier, 720 appartenant à l'Office municipal d'habitation Kativik pour le volet public Inuit et 1 048 appartenant à des coops, des OSBL d'habitation et des OH pour le volet privé, ce qui représente 27 437 logements à loyer modique.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Rempla- cement	Sous- total	Ajout et amélioration		
Société d'habitation du Québec							
2016-2017							
Probable	56,0	32,1	—	88,1	—	88,1	
Réal	59,6	22,5	—	82,1	—	82,1	93 %
2017-2018							
Prévu	57,9	32,3	—	90,2	—	90,2	
Probable	58,6	29,6	—	88,2	—	88,2	98 %
Organismes subventionnés par la SHQ							
2016-2017							
Probable	26,5	21,2	—	47,7	—	47,7	
Réal	37,0	11,3	—	48,3	—	48,3	101 %
2017-2018							
Prévu	27,4	21,3	—	48,7	—	48,7	
Probable	31,9	18,7	—	50,6	—	50,6	104 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2016-2017 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 82,1 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 93 %. Pour 2017-2018, la SHQ prévoyait investir 90,2 millions de dollars, alors que l'investissement probable s'établit maintenant à 88,2 millions de dollars.

Ces investissements sont soutenus par le budget RAM, attribué annuellement aux organismes visés par le PSBL. Ces derniers l'utilisent pour effectuer des travaux de maintien et d'amélioration sur les immeubles dont la SHQ est propriétaire afin de résorber leur DMA.

Le budget RAM permet ainsi d'assurer le maintien et la pérennité du patrimoine collectif que constitue le parc de logements à loyer modique, ainsi que d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour les ménages bénéficiaires du PSBL.

Les organismes subventionnés par la SHQ

L'aide financière de la SHQ ayant servi à soutenir les investissements des organismes réalisés en 2016-2017 s'élève à 48,3 millions de dollars. Le taux de réalisation par les organismes, qui sont maîtres d'œuvre des projets, est de 101 %. Pour 2017-2018, les organismes subventionnés préoyaient investir 48,7 millions de dollars, alors que l'investissement probable s'établit maintenant à 50,6 millions de dollars.

Ces sommes ont permis la réalisation de travaux tels que des réfections de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que des remplacements de fenêtres et de planchers.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité d'im-meubles	Quantité de logements	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles appartenant à la SHQ									
Volet public régulier	2 463	43 492	34	97	77	15	8	B	156,8
Volet public Inuit	1 306	1 776	29	71	79	19	2	B	17,0
Total	3 769	45 268							173,8
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ									
Volet public régulier	1 991	19 085	44	90	74	19	7	B	s.o.
Volet public Inuit	720	1 492	9	37	71	29	0	B	s.o.
Volet privé	1 048	6 860	28	92	85	13	2	B	s.o.
Total	3 759	27 437							

¹ Données du 28 novembre 2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspections

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, les inspections de l'ensemble des immeubles du volet public Inuit devraient être complétées d'ici le 31 décembre 2020.

Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de l'élaboration des BSI, un processus d'inspection normalisé mis en place par la SHQ en 2009. Chaque BSI est produit à la suite d'une inspection visant à poser un diagnostic sur chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement d'un composant ou la disponibilité d'un service. De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles et pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne. L'indice d'état moyen a été calculé selon la valeur de remplacement des immeubles inspectés. Le DMA a été extrapolé en fonction du nombre de logements des immeubles inspectés sur le nombre total de logements.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles appartenant à la SHQ									
Volet public régulier	73	77	4	C	B	379,5	14,0	(236,7)	156,8
Volet public Inuit	78	79	1	B	B	37,7	10,8	(31,5)	17,0
Total						417,2	24,8	(268,2)	173,8
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ									
Volet public régulier	N/D	74	s.o.	N/D	B				
Volet public Inuit	N/D	71	s.o.	N/D	B			s.o.	
Volet privé	N/D	85	s.o.	N/D	B				

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'indice d'état moyen des immeubles du volet public régulier appartenant à la SHQ s'est amélioré, passant de satisfaisant (C) à bon (B), tandis que celui des immeubles du volet public Inuit est demeuré stable, soit bon (B). Cette situation s'explique par une planification équilibrée des travaux de maintien d'actifs réalisés en cours d'année sur les immeubles afin d'éviter que leur état ne se détériore, notamment ceux dans un état satisfaisant ou mieux (ABC).

Dans une approche d'amélioration continue de ses pratiques de gestion, la méthode d'évaluation du DMA a été ajustée au PAGI 2018-2019 afin de permettre de cibler spécifiquement la portion des rénovations urgentes des immeubles en mauvais (D) et très mauvais état (E) qui permettrait de les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (ABC).

L'augmentation du DMA de 24,8 millions de dollars découle principalement du vieillissement des immeubles.

La résorption du DMA de 268,2 millions de dollars s'explique par :

- Une diminution de 219,8 millions de dollars résultant de l'arrimage de la méthode d'évaluation du DMA avec les lignes directrices gouvernementales ayant permis de distinguer les travaux prioritaires et nécessaires pour rétablir l'état de ces immeubles à un niveau satisfaisant ou mieux (ABC);
- La réalisation en cours d'année de travaux sur les immeubles dont l'indice d'état est très mauvais (E), permettant ainsi de rétablir leur état afin d'offrir des logements de qualité à la clientèle. Cette priorisation découle de la stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et dont le DMA est important. Les investissements de 48,4 millions de dollars, permettant une résorption du DMA des immeubles, proviennent majoritairement du gouvernement du Québec, mais également de la SCHL ainsi que des municipalités.

ANNEXE 1

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Immeubles

	Quantité d'immeubles	Quantité de logements	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
0-20 ans							
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet public Inuit	43,0	43,0	36	62	2	C	1,0
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet public régulier	46,0	114,0	N/D	N/D	N/D	N/D	s.o.
Volet public Inuit	720,0	1 492	71	29	0	B	s.o.
21-30 ans							
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet public régulier	775,0	12 686	78	17	5	B	28,2
Volet public Inuit	864,0	1 214	73	23	4	B	14,6
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet privé	1 028	6 820	85	14	1	B	s.o.
31-40 ans							
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet public régulier	1 402	26 389	76	15	9	B	107,8
Volet public Inuit	399,0	519,0	98	2	0	A	0,8
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet public régulier	18,0	715,0	61	33	6	C	s.o.
Volet privé	20,0	40,0	100	0	0	A	s.o.
41-50 ans							
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet public régulier	286,0	4 417,0	80	9	11	B	21,2
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet public régulier	1 927,0	18 256,0	74	19	7	B	s.o.
Total	7 528,0	72 705,0					173,6¹

¹ Le total du DMA détaillé provient de l'addition des DMA des immeubles selon leur tranche d'âge. Comme chacun des DMA est extrapolé en fonction du pourcentage d'immeubles inspectés et que ce pourcentage varie d'une tranche d'âge à l'autre, l'extrapolation du DMA peut différer de celle présentée aux tableaux précédents.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

La SQI contribue à planifier, construire et entretenir le parc immobilier des édifices gouvernementaux conformément aux pratiques les plus exigeantes.

Elle vise à planifier un patrimoine durable, non seulement sur le plan de la qualité de construction, mais également en fonction de son impact à long terme sur les ressources et sur les finances de l'État, bâtir l'excellence au sein de toutes les équipes de gestion des infrastructures publiques et entretenir la confiance auprès de son actionnaire, de ses clients, de ses partenaires d'affaires et des citoyens.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste notamment à développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à sa disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière, la SQI s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, d'une orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Maintenir l'indice d'état gouvernemental supérieur ou égal à « C » pour l'ensemble des propriétés visées d'ici le 31 mars 2023;
- Assurer le suivi de l'évolution du DMA.

RESPONSABILITÉS

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont la localisation, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une occupation optimale, de manière à réduire au minimum les espaces vacants et à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

Tenant compte de la capacité d'investissements du gouvernement, elle priorise ses interventions selon les besoins des immeubles et les orientations gouvernementales.

Dans une optique de développement durable, la SQI se préoccupe de minimiser la consommation énergétique et de mesurer l'impact des changements climatiques sur ses immeubles pour en diminuer la vulnérabilité. Ainsi, la SQI considère tant la sécurité des occupants que la continuité des missions essentielles de l'État.

En ce qui concerne l'état des immeubles dont elle est propriétaire¹, la SQI est responsable de l'inspection régulière des composantes, de leur entretien, de leur réparation ainsi que des opérations quotidiennes requises afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et la pérennité des immeubles.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 368 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété totalisant une superficie locative de plus de 1,9 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres édifices spécialisés, notamment, des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

1. À l'exception des immeubles faisant l'objet d'un bail avec un établissement de santé et de services sociaux, pour lesquels le maintien d'actifs est sous la responsabilité du MSSS.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par catégorie d'infrastructure et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Rempla- cement	Sous- total	Ajout et amélioration		
Immeubles de bureaux et autres édifices spécialisés							
2016-2017							
Probable	43,4	1,5	5,9	50,8	73,3	124,1	
Réel	30,8	0,1	4,0	34,9	60,9	95,8	77 %
2017-2018							
Prévu	59,5	4,5	8,1	72,1	96,2	168,3	
Probable	40,7	5,9	0,3	46,9	62,1	109,0	65 %
Palais de justice							
2016-2017							
Probable	19,3	2,4	—	21,7	5,1	26,8	
Réel	16,5	0,8	—	17,3	3,0	20,3	76 %
2017-2018							
Prévu	24,5	14,2	—	38,7	36,5	75,2	
Probable	15,0	4,3	—	19,3	15,7	35,0	47 %
Établissements de détention							
2016-2017							
Probable	6,4	—	2,9	9,3	63,5	72,8	
Réel	5,9	—	3,3	9,2	49,9	59,1	81 %
2017-2018							
Prévu	23,8	—	3,4	27,2	6,0	33,2	
Probable	7,6	0,1	0,3	8,0	15,9	23,9	72 %
Postes de la Sûreté du Québec							
2016-2017							
Probable	6,0	—	—	6,0	3,3	9,3	
Réel	5,9	—	—	5,9	0,5	6,4	69 %
2017-2018							
Prévu	13,3	—	—	13,3	6,1	19,4	
Probable	8,8	—	—	8,8	4,1	12,9	67 %
Total							
2016-2017							
Probable	75,1	3,9	8,8	87,8	145,2	233,0	
Réel	59,1	0,9	7,3	67,3	114,3	181,6	78 %
2017-2018							
Prévu	121,1	18,7	11,5	151,3	144,8	296,1	
Probable	72,1	10,3	0,6	83,0	97,8	180,8	61 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2016-2017 pour les immeubles en propriété de la SQI totalisent 181,6 millions de dollars, ce qui représente un taux global de réalisation de 78 %. Ce taux s'explique par des économies de près de 12,4 millions de dollars sur des projets livrés à moindre coût et par des retards dans la réalisation de certains projets qui ont pour effet de reporter les investissements probables à des exercices ultérieurs.

En contrepartie, un volume important de projets de maintien d'actifs et de mise aux normes obligatoire, de 5 millions de dollars et moins, a été priorisé et réalisé en grande majorité. Ils représentent plus de la moitié des investissements totaux en maintien d'actifs en 2016-2017.

Au cours de 2016-2017, les principaux projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Construction des établissements de détention de Sorel-Tracy, Sept-Îles et Amos;
- Réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart à Québec.

Et les principaux projets mis en service sont les suivants :

- Réfection et agrandissement de l'édifice Wilder à Montréal;
- Regroupement des effectifs de l'Agence du revenu dans une nouvelle construction à Jonquière;
- Aménagement de la place des Canotiers dans le Vieux-Port de Québec;
- Mise aux normes du bâtiment au 1141, route de l'Église à Québec;
- Modernisation des systèmes de sécurité au palais de justice de Montréal;
- Réfection des systèmes de sécurité à l'établissement de détention de Gatineau.

Les investissements probables en 2017-2018 pour les immeubles en propriété de la SQI totalisent 180,8 millions de dollars, ce qui représente un taux global de réalisation prévu de 61 %. Ce taux s'explique, entre autres, par le report des projets majeurs d'agrandissement et de réaménagement aux palais de justice de Roberval et de Saint-Hyacinthe dont les dossiers d'affaires et d'opportunité sont actuellement en cours d'élaboration en vue d'une décision par le gouvernement.

Le taux de réalisation de la catégorie « Établissements de détention » est dû à l'allocation des ressources disponibles pour la mise en service de nouveaux établissements de détention. Par conséquent, cela entraîne des retards dans la réalisation d'autres projets planifiés pour cette catégorie d'immeuble.

Les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation en 2017-2018 sont les suivants :

- Construction des établissements de détention de Sorel-Tracy et Amos;
- Réfection du stationnement du complexe Marie-Guyart à Québec;
- Agrandissement et réaménagement du palais de justice de Rimouski;
- Nouvelle construction et renforcement structural au 85, rue De Martigny Ouest à Saint-Jérôme.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Inventaire des infrastructures^{1, 2}

Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension ³ (m ²)	Âge moyen ⁴ (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Immeubles de bureaux	56	483 592	36	100	75	18	7	C	85,9
Autres édifices spécialisés	159	413 519	32	100	82	14	4	C	28,6
Palais de justice	43	429 812	37	100	70	29	1	B	114,5
Établissements de détention	13	193 240	23	100	76	4	20	C	107,0
Postes de la Sûreté du Québec	72	170 390	23	100	88	12	0	B	11,0
Immeubles non locatifs et excédentaires	6	7 425	48	100	5	0	95	E	41,8
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	19	233 262	19	21	6	0	94	E	20,9
Total	368	1 931 240							409,7

¹ Données au 20 novembre 2017.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly à Québec.

³ Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-96. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction.

⁴ L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En 2017-2018, la SQI a disposé de deux immeubles de bureaux (Québec et Saguenay) et d'un édifice spécialisé (Montréal). Elle a aussi acquis un édifice spécialisé et mis en service un immeuble de bureaux et un établissement de détention. À la suite du déménagement des détenus en septembre dernier au nouvel établissement de détention de Sorel, l'ancien établissement de Sorel-Tracy sera mis en vente ou démolé s'il ne trouve pas preneur.

Pourcentage d'inspection

En 2017-2018, la SQI a révisé le processus et la fréquence d'inspection de ses infrastructures afin d'améliorer la qualité des évaluations réalisées. Ainsi, 107 infrastructures ont été réévaluées de façon détaillée en 2017 (29 %). D'ici 2019, la SQI aura complété l'évaluation des « Stationnements et tunnels ».

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et les indices d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

Les indices d'état et le DMA des « Stationnements et tunnels » n'ont pas été extrapolés.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018 ¹	2018-2019		2017-2018 ¹	2018-2019	2017-2018 ¹			
Immeubles									
Immeubles de bureaux	83	75	(8)	C	C	77,4	9,2	(0,7)	85,9
Autres édifices spécialisés	79	82	3	B	C	27,5	4,9	(3,8)	28,6
Palais de justice	70	70	0	B	B	88,2	26,8	(0,5)	114,5
Établissements de détention	75	76	1	C	C	106,6	0,4	—	107,0
Postes de la Sûreté du Québec	87	88	1	C	B	10,7	1,3	(1,0)	11,0
Immeubles non locatifs et excédentaires	5	5	0	E	E	41,8	—	—	41,8
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	7	6	(1)	E	E	0,5	20,4	—	20,9
Total						352,7	63,0	(6,0)	409,7

¹ Les données 2017-2018 ont été redressées pour présenter l'ancien établissement de détention de Sorel-Tracy et son DMA associé de 28,5 millions de dollars dans la catégorie des « Immeubles non locatifs et excédentaires » plutôt que dans les « Établissements de détention ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'évolution de l'état et du DMA de la SQL découle directement de l'application de sa stratégie d'investissements. Cette stratégie priorise les investissements à l'égard des infrastructures classées sous le seuil d'état satisfaisant et pour lesquelles des travaux sont requis afin d'assurer le maintien de l'offre de service gouvernementale à un niveau égal ou supérieur à ce seuil.

Pour chaque catégorie, la mise en œuvre de la stratégie d'investissements de la SQL a eu les effets suivants :

- Immeubles de bureaux : Bien que l'indice d'état moyen de la catégorie soit demeuré stable à C, la proportion des infrastructures dans un état au moins satisfaisant a diminué de 83 % à 75 %. Ceci est attribuable à la détérioration de certains bâtiments constatée lors de récentes inspections, notamment dans l'édifice Catherine-de-Longpré² à Québec qui nécessitera des travaux d'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment évalués à 6,1 millions de dollars pour rétablir son état à un niveau satisfaisant.
- Autres édifices spécialisés : Malgré une baisse de l'indice d'état moyen de B à C, la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) demeure relativement stable (79 % versus 82 %). L'évolution de ces deux indicateurs résulte principalement de la réalisation de travaux de maintien permettant de contrôler l'usure naturelle des composantes des immeubles. L'augmentation du DMA de 4,9 millions de dollars est principalement attribuable aux travaux planifiés de remplacement du centre de services du MTMDet à Gaspé, dont les bâtiments existants se détériorent rapidement. En contrepartie, la résorption du DMA de 3,8 millions de dollars est principalement associée aux travaux de remplacement des portes de garage et au remplacement de la chaudière réalisés sur le centre de services Louis-Hyppolite Lafontaine (Montréal) du MTMDet, ainsi qu'à la réfection d'une section de la toiture à l'école de police de Nicolet.

² Immeuble de bureaux utilisé par le MSSS.

- Palais de justice : Dans l'ensemble, l'indice d'état moyen (B) et la proportion des immeubles dans un état satisfaisant (70 %) demeurent stables. Néanmoins, le résultat des inspections menées au cours de la période a eu pour effet de hausser l'évaluation du DMA de la catégorie de 26,8 millions de dollars par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est due principalement à la révision à la hausse de 25,7 millions de dollars nécessaire pour le remplacement des façades du Palais de justice de Montréal suite à un important problème d'infiltration d'eau constaté l'an dernier. Cette problématique fait l'objet présentement d'une étude pour laquelle un projet est prévu dans un horizon de 3 à 5 ans.
- Établissements de détention : L'indice d'état moyen (C) ainsi que le DMA sont stables, puisque la mise en service du nouvel établissement de détention de Sept-Îles permet de compenser la dégradation naturelle globale.
- Postes de la Sûreté du Québec : L'amélioration de l'indice d'état moyen de C à B est principalement attribuable à la réévaluation à la baisse de 17,3 millions de dollars des travaux de maintien d'actif à effectuer au quartier général du district de Québec et aux investissements réalisés au cours de la période. Par ailleurs, ces interventions ont contribué à maintenir stable le DMA de cette catégorie.
- Immeubles non locatifs et excédentaires : les immeubles excédentaires présentent un niveau très élevé de dégradation et ils ne sont plus affectés à leur vocation initiale. La SQI n'envisage aucun investissement important dans cette catégorie d'immeuble puisque ceux-ci seront vendus ou démolis.
- Stationnements et tunnels : L'indice d'état de cette catégorie (E) est stable, et aucune intervention importante n'a été réalisée au cours du dernier exercice. L'augmentation du DMA est due à une évaluation plus précise de la portée des investissements prévus pour la réfection du stationnement de la place D'Youville, priorisant des investissements urgents à court terme inscrits au PQI et repoussant les travaux de reconstruction complète de ce stationnement à plus long terme.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

La culture, une responsabilité québécoise et une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications, le MCC s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Favoriser l'accès à la culture ainsi que sa diffusion.

Objectifs

- Prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État;
- Assurer l'accès à des infrastructures conformes aux normes à la clientèle des organismes et des sociétés d'État;
- Maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art.

RESPONSABILITÉS

Le MCC alloue annuellement des sommes importantes aux organismes et aux sociétés d'État, qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications, pour le maintien de leurs actifs et la résorption du DMA. Il s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Le MCC veille également à ce que l'information concernant les infrastructures ainsi que la documentation requise sur l'état des infrastructures soient disponibles et pertinentes afin de permettre d'établir un portrait objectif et fiable de l'état du parc des infrastructures sous sa responsabilité.

Le portefeuille ministériel réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en respectant les lois constitutives de tous les organismes et sociétés d'État.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que le remplacement de leurs infrastructures. Les travaux réalisés, les suivis réguliers ainsi que la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, afin de réaliser une gestion optimale, et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications se compose de 51 immeubles, dont 31 immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, et de plusieurs équipements spécialisés nécessaires à la réalisation de leur mission respective.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme ou groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Rempla- cement	Sous- total	Ajout et amélioration		
Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications							
2016-2017							
Probable	40.0	23.0	—	63.0	18.8	81.8	
Réel	38.1	16.0	—	54.1	12.1	66.2	81 %
2017-2018							
Prévu	43.1	27.9	—	71.0	1.2	72.2	
Probable	29.7	32.6	—	62.3	10.3	72.6	101 %

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2016-2017 totalisent 66,2 millions de dollars représentant un taux de réalisation de 81 %. Ce taux s'explique notamment par la révision de l'échéancier des travaux de réfection de l'Esplanade de la SPDAM afin de limiter les impacts sur les activités se déroulant au Quartier des spectacles. Ces sommes ont permis notamment la poursuite ou la réalisation de certains projets, soit :

- L'agrandissement du MNBAQ;
- La réfection de l'Esplanade et des travaux à la SPDAM, notamment à la salle Wilfrid-Pelletier, au Théâtre Jean-Duceppe et au Théâtre Maisonneuve;
- Le remplacement d'équipements spécialisés pour l'ensemble des sociétés d'État, de même que divers travaux sur les bâtiments patrimoniaux de la SODEC.

Les investissements probables de 2017-2018 totalisent 72,6 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation prévu de 101 %. Les investissements de l'année 2017-2018 permettent, entre autres, la poursuite ou la réalisation de certains projets, soit :

- La poursuite de la réfection de l'Esplanade et d'autres travaux à la SPDAM;
- La mise en œuvre de la construction du mur rideau à la SGTQ;
- Le remplacement d'équipements spécialisés pour l'ensemble des organismes et des sociétés d'État, de même que divers travaux sur les bâtiments patrimoniaux de la SODEC.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Musées	10	96 599	86	100	87	4	9	B	4,2
Lieux de diffusion	5	152 321	40	100	60	40	0	C	20,8
Bibliothèques	3	74 836	62	100	98	0	2	B	6,7
Télédiffusion	2	21 109	59	100	0	100	0	D	0,6
Immeubles patrimoniaux	31	26 738	237	100	23	70	7	D	6,5
Total	51	371 603							38,8
Équipements spécialisés									
Musées	16 941	s.o.	13	100	77	6	17	C	0,5
Lieux de diffusion	11 406	s.o.	20	100	53	7	40	D	4,1
Bibliothèques	32	s.o.	14	100	100	0	0	B	—
Télédiffusion	10 895	s.o.	12	100	96	4	0	B	0,4
Lieux d'enseignement	213	s.o.	29	100	100	0	0	C	—
Total	39 487								5,0
Total									43,8

¹ Données du 28 février 2018.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La quantité des lieux de diffusion a augmenté afin de distinguer les quatre pavillons du Complexe de la SPDAM. De plus, les dimensions des musées, des lieux de diffusion et des bibliothèques ont été révisées en fonction des informations rendues disponibles lors des nouvelles inspections produites récemment sur les immeubles existants.

Pourcentage d'inspection

Tous les immeubles et équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. La valeur de remplacement de quelques immeubles muséaux a été révisée alors que la plupart des immeubles de cette catégorie ont fait l'objet d'une nouvelle inspection. Enfin, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective de bonnes pratiques de gestion des infrastructures et d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de cinq ans a été établi afin de cibler, notamment, les composantes critiques des immeubles. L'objectif étant de conserver un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, qui permettra de soutenir des décisions éclairées à leur égard.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement.

La méthode pour établir et suivre le DMA a fait l'objet d'une modification cette année. Par conséquent, l'ensemble des interventions prioritaires dans les bilans de santé sont comptabilisées au titre de DMA pour les immeubles dont l'indice de vétusté est supérieur au seuil d'état satisfaisant (15 %). Cette donnée est actualisée annuellement en considérant les nouveaux besoins d'investissement et les travaux effectués.

Cette modification a été réalisée pour les musées, les lieux de diffusion et les immeubles patrimoniaux. Pour les bibliothèques et la télédiffusion, cette nouvelle méthode sera appliquée lorsque les immeubles de ces catégories auront fait l'objet d'une nouvelle inspection.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles									
Musées	91	87	(4)	B	B	4,3	1,7	(1,8)	4,2
Lieux de diffusion	76	60	(16)	C	C	24,5	24,8	(28,5)	20,8
Bibliothèques	98	98	0	B	B	6,5	0,2	—	6,7
Télédiffusion	0	0	0	D	D	0,4	1,2	(1,0)	0,6
Immeubles patrimoniaux	39	23	(16)	D	D	7,8	—	(1,3)	6,5
Équipements spécialisés									
Musées	77	77	0	C	C	0,5	—	—	0,5
Lieux de diffusion	53	53	0	D	D	4,1	—	—	4,1
Bibliothèques	100	100	0	B	B	—	—	—	—
Télédiffusion	96	96	0	B	B	0,4	—	—	0,4
Lieux d'enseignement	100	100	0	C	C	—	—	—	—
Total						48,5	27,9	(32,6)	43,8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les indices d'état moyen de la majorité des immeubles sont demeurés stables en raison de la réalisation constante et équilibrée de travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA. De plus, cette évaluation est soutenue et confirmée par les nouvelles inspections, notamment à l'égard des musées.

Plus particulièrement, la baisse de la proportion des lieux de diffusion dans un état satisfaisant ou mieux est attribuable à la distinction dans l'inventaire du pavillon « Édifice des théâtres », de la SPDAM, qui est en mauvais état (D). Malgré cela, l'indice d'état moyen général de cette catégorie reste stable. De plus, la grande majorité de l'augmentation du DMA est attribuable à l'évaluation bonifiée de la valeur des travaux prioritaires sur les immeubles en mauvais état. En contrepartie, les investissements importants dans différents pavillons de la SPDAM ainsi que dans le projet de la réfection extérieure de l'immeuble de la SGTQ expliquent majoritairement la résorption de 28,5 millions de dollars.

Dans la catégorie des Immeubles patrimoniaux, 2 immeubles s'ajoutent aux 21 autres déjà évalués sous le seuil d'état. L'urgence et le caractère critique des travaux à faire sur ces immeubles induisent, cette année, un état insatisfaisant. Ceux-ci représentent 16 % de la valeur de remplacement de tous les immeubles patrimoniaux. Malgré cela, l'indice d'état moyen de cette catégorie reste stable, notamment en raison des investissements ciblés qui ont permis de résorber 1,3 million de dollars de DMA.

En ce qui concerne les équipements spécialisés, de nouvelles inspections seront réalisées lorsque la STQ, qui détient la grande majorité des équipements spécialisés, aura complété le déménagement de son siège social dans l'immeuble « Au-Pied-Du-Courant » situé sur la rue De Lorimier à Montréal prévu en mars 2019.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)
Musée de la civilisation (MCIV)
Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)
Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM)
Société de télédiffusion du Québec (STQ)
Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VISION

Dans la continuité de ses responsabilités de première importance auprès des citoyens et de ses partenaires, le MDDELCC s'engage à miser sur la protection de l'environnement et du patrimoine naturel pour contribuer à un développement durable.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MDDELCC a comme mission de contribuer au développement durable du Québec par la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques. L'exploitation d'un parc de barrages publics fait partie de ses domaines d'activité. Le MDDELCC a confié cette responsabilité à la Direction générale des barrages, qui est l'une de ses unités administratives, et il s'est doté de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Assurer l'exploitation, la gestion, la surveillance ainsi que la maintenance des barrages publics sous la responsabilité du MDDELCC.

Objectifs

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer leur sécurité et leur opération efficace;
- Réaliser les travaux de maintenance requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Araser les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MDDELCC tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MDDELCC exploite et administre 755 barrages au sens de la Loi sur la sécurité des barrages (chapitre S-3.1.01), dont 320 barrages à forte contenance, 202 barrages à faible contenance et 233 petits barrages.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en deux grandes catégories : 48 barrages mécanisés et 272 barrages non mécanisés. Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques, qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas de gestion. Ainsi, les barrages mécanisés nécessitent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

Les catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définies spécifiquement par la Loi sur la sécurité des barrages. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la Loi sur la sécurité des barrages.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MDDELCC, telles que :

- 8 immeubles servant de point de service en région pour assurer les opérations et l'entretien des barrages à proximité. Ces immeubles comprennent des espaces à bureau ainsi que des entrepôts et des ateliers. Les centres de services sont répartis dans 7 régions administratives soit : Capitale-Nationale, Saguenay–Lac-Saint-Jean (2 immeubles), Bas-Saint-Laurent, Laurentides, Abitibi-Témiscamingue, Estrie et Montérégie;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale de Produits forestiers Résolu à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MDDELCC en 1976, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 40 ans de services.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Résorption du				Ajout et amélioration		
	Maintien d'actifs	déficit de maintien d'actifs	Rempla- cement	Sous- total			
MDDELCC							
2016-2017							
Probable	1,6	18,0	3,3	22,9	—	22,9	
Réel	1,0	15,7	2,3	19,0	—	19,0	83 %
2017-2018							
Prévu	2,6	22,6	3,4	28,6	—	28,6	
Probable	0,8	19,0	1,9	21,7	—	21,7	76 %

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements réalisés en 2016-2017 par le MDDELCC pour les barrages publics totalisent 19,0 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 83 %. Les travaux non réalisés ont été reportés aux années subséquentes pour diverses raisons telles que la capacité de réalisation interne et des obligations environnementales. Les sommes investies ont notamment permis de réaliser les travaux suivants :

- Poursuite de la mise aux normes du barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- Réfection d'une vanne au barrage Beaudet (Centre-du-Québec);
- Reconstruction des barrages Dussault (Capitale-Nationale), Épinette (Mauricie) et Silver (Saguenay-Lac-Saint-Jean);
- Démolition des barrages Elbow (Mauricie) et Coucousee (Abitibi-Témiscamingue).

Le taux de réalisation prévu pour 2017-2018 de 76 % s'explique par le report de certains travaux aux années subséquentes en raison de la capacité de réalisation interne pour préparer et mettre en œuvre les projets.

Les projets réalisés sont les suivants :

- Poursuite de la mise aux normes du barrage des Quinze (Abitibi-Témiscamingue);
- Réfection d'une autre vanne au barrage Beaudet (Centre-du-Québec);
- Travaux correctifs sur la structure du barrage Choinière (Montérégie);
- Plan et devis des travaux correctifs mécaniques et civils au barrage Jules-Allard (Chaudière-Appalaches);
- Deuxième phase de travaux correctifs sur la structure du barrage Portage-des-Roches (Saguenay-Lac-Saint-Jean).

Les projets reportés sont les suivants :

- Travaux sur les appareils mécanisés au barrage Choinière (Montérégie);
- Travaux correctifs sur la structure de béton au barrage Aylmer (Chaudière-Appalaches);
- Travaux correctifs sur la structure de béton au barrage Sautauriski (Capitale-Nationale);
- Démolition et reconstruction du barrage Chochocouane (Abitibi-Témiscamingue);
- Démolition et reconstruction du barrage Pimbina (Laurentides);
- Travaux correctifs civils et mécaniques au barrage Jules-Allard (Chaudière-Appalaches);
- Travaux correctifs civils et mécaniques au barrage Étang-Masson (Lanaudière).

Par ailleurs, un plan d'action ministériel découlant des observations du Vérificateur général du Québec a permis de bonifier le processus de priorisation des demandes d'intervention et de travaux correctifs émanant des inspections réalisées sur les barrages. De ce plan d'action, une planification quinquennale de réalisation des demandes d'intervention a été mise en œuvre. Ces demandes d'intervention, qui concernent des travaux de toute nature (mécaniques, électriques et civils), ont été analysées, caractérisées, priorisées puis regroupées en projets. Chaque projet est ensuite évalué selon sa nature, ses facteurs de risques, ses coûts et la durée prévue des travaux. Ce processus permet de réaliser le suivi des travaux, d'assurer la pérennité de l'ensemble des barrages à forte contenance et d'en faire une reddition de comptes efficace en cette matière.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Centres de services	8	N/D	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Ouvrage de génie civil									
Barrages à forte contenance					Selon le nombre				
Mécanisés	48	Variable	43	100	58	42	0	C	65,9
					Selon la valeur				
					19	81	0	D	
Non mécanisés	272	Variable	20	100	Selon le nombre			B	5,6
					Selon la valeur				
					91	8	1	B	
Barrages à faible contenance et petits barrages	435	Variable	50	7	Selon le nombre			B	—
					Selon la valeur				
					92	5	3	B	
Conduite d'évacuation des effluents	s.o.	15 km	40	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total									71,5

^{1.} Données de décembre 2017.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les barrages à forte contenance sont à présent distingués en deux sous-catégories, soit mécanisés ou non mécanisés. Cette distinction vise à illustrer l'importance des besoins en investissements liés aux barrages mécanisés. Par ailleurs, la présentation de l'état selon la valeur de remplacement permet de comprendre que 81 % de leur valeur est en mauvais état.

Les infrastructures suivantes sont dorénavant présentées dans l'inventaire afin de soutenir la planification des besoins d'investissements significatifs :

- Les centres de services qui sont liés aux activités d'opération et d'entretien des barrages;
- La conduite d'évacuation des effluents qui est sous la responsabilité du MDDELCC.

Enfin, deux barrages se sont ajoutés au parc des barrages à forte contenance à la suite de la vérification des titres de propriété.

Pourcentage d'inspection

Tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MDDELCC, sont inspectés au moins une fois par année conformément aux exigences du Règlement sur la sécurité des barrages. Ces inspections visent à évaluer la sécurité des ouvrages. Un programme d'inspection a été élaboré en fonction des risques que représente un barrage (niveaux des conséquences minimal, faible, moyen et plus élevé). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler - araser). Les besoins d'investissements des barrages dans un état mauvais (D) et dont le niveau de conséquence est le plus élevé sont priorisés lors de la planification des travaux.

Aucune obligation légale (ou réglementaire) en matière d'inspection n'existe pour les barrages à faible contenance et les petits barrages étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens. Il s'agit majoritairement de barrages à fins fauniques ou de villégiature et à faible risque. Par conséquent, ces barrages ne font pas partie d'un programme spécifique d'inspection, à l'exception de ceux qui sont opérés et qui sont intégrés au programme régulier d'inspection destiné aux barrages à forte contenance, et ce, dépendamment de leur contexte spécifique (par exemple : type de construction, fonctionnalité du barrage). Au besoin, les barrages à faible contenance ou les petits barrages faisant l'objet d'une demande ad hoc sont inspectés individuellement afin de vérifier leur état général et de confirmer le niveau de risque en cas de rupture. Cependant, ces inspections sommaires et ponctuelles ne permettent pas, pour l'instant, de déterminer les travaux de maintien d'actif qui doivent être réalisés.

La stratégie actuelle d'inspection du MDDELCC priorise les barrages à forte contenance. Des orientations sont à définir quant à l'inspection des barrages à faible contenance et aux petits barrages et elles seront intégrées au cadre de gestion des infrastructures.

Les immeubles rattachés aux centres de services ne font pas l'objet d'inspections régulières et détaillées. Un programme d'inspection sera mis en place et intégré au cadre de gestion des infrastructures afin de suivre en continu leur état.

Enfin, la conduite Saint-Félicien ne fait pas l'objet d'une inspection complète. Seules les sections accessibles, telles que l'intérieur des chambres et la station de contrôle, font l'objet d'inspections mensuelles. L'état de ces sections n'est cependant pas représentatif de l'état de l'ensemble de la conduite. Le MDDELCC évalue la faisabilité de réaliser une inspection complète des 15 km de la conduite.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la quantité de barrages ainsi que selon la valeur de remplacement.

Les indices d'état et le DMA ne sont pas extrapolés pour les barrages à faible contenance et les petits barrages.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles									
Centre de services	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Ouvrage de génie civil									
Barrages à forte contenance									
Mécanisés	Selon le nombre					83,6	9,2	(26,9)	65,9
	53	58	5	C	C				
	Selon la valeur								
	28	19	(9)	D	D				
Non-mécanisés	Selon le nombre					7,8	0,4	(2,6)	5,6
	87	89	2	B	B				
	Selon la valeur								
	89	90	1	B	B				
Barrages à faible contenance et petits barrages	Selon le nombre					N/D	—	—	—
	N/D	91	s.o.	N/D	B				
	Selon la valeur								
	N/D	92	s.o.	N/D	B				
Conduite d'évacuation des effluents	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Total						91,4	9,6	(29,5)	71,5

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

L'évolution de l'état des barrages à forte contenance mécanisés démontre une amélioration du nombre de barrages dans un état satisfaisant ou mieux, mais une augmentation de la valeur globale des barrages en mauvais état (D/E). Ce constat s'explique principalement par la dégradation de plusieurs barrages de grande valeur qui présentent, cette année, un mauvais état (D). En effet, une accumulation importante de travaux de maintien d'actifs répertoriés sur ces barrages est constatée en raison de la capacité de réalisation du MDDELCC.

Plus précisément, la résorption du DMA de 29,5 millions de dollars découle principalement des éléments suivants :

- Des travaux réalisés en 2017 sur les barrages à forte contenance, principalement ceux liés à la mise aux normes du barrage des Quinze qui s'élèvent à 15,3 millions de dollars et divers autres travaux sur les barrages Beaudet, Choinière, Jules-Allard et Portage-des-Roches pour environ 2,6 millions de dollars;
- La réévaluation à la baisse de 11,6 millions de dollars des coûts de projets prioritaires à venir, découlant généralement d'une précision des besoins et de leur portée en cours de réalisation.

Quant à l'augmentation du DMA de 9,6 millions de dollars, elle s'explique principalement par :

- La constatation d'anomalies supplémentaires relevées lors des inspections annuelles;
- Une réévaluation à la hausse de certains coûts de projets en cours de planification, notamment pour les barrages Beaudet et Grand-Moulin.

Ces résultats découlent des choix d'intervention stratégiques qui sont établis en fonction des particularités des différentes catégories de barrages :

- Les barrages à forte contenance mécanisés sont généralement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actif, puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que pour les autres catégories de barrages. De surcroît, la complexité de leurs composantes et la nécessité de les opérer en continu induisent une grande partie des besoins d'investissement et accaparent la majorité des ressources disponibles. Par conséquent, la dégradation naturelle des appareils d'évacuation de tous ces barrages entraîne une croissance des interventions à venir qui seront nécessaires pour gérer leur vulnérabilité potentielle, notamment en situation de crue.

Pour les barrages à forte contenance qui sont non mécanisés, on évalue à moins du quart ceux qui pourraient s'exposer à une conséquence de moyenne à considérable en cas de rupture. Considérant cela, le MDDELCC priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que leur état nécessite une reconstruction complète. Alors, on peut ainsi observer que leur indice d'état moyen est bon et que leur âge moyen est plus petit.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

L'état des infrastructures des commissions scolaires influence la qualité de la formation offerte. Il est donc essentiel que les élèves québécois disposent d'environnements d'apprentissage stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour accomplir sa mission qui consiste notamment à promouvoir l'éducation, le MEES s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Maintenir des conditions favorables à la réussite éducative en assurant la quantité, la qualité et la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Fournir aux commissions scolaires une expertise de pointe et des outils permettant une planification optimale de leurs besoins;
- Mettre à la disposition des élèves et du personnel des commissions scolaires des bâtiments dans un bon état;
- Améliorer la qualité de l'information sur l'état des infrastructures et le suivi des projets liés au maintien d'actifs et au DMA.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEES sont les suivantes :

- Allouer des sommes aux commissions scolaires pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que pour l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser le financement des investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des commissions scolaires sont les suivantes :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux en vertu des projets autorisés, des sommes allouées et de la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir dans un bon état;
- Gérer, en collaboration avec le MEES, les infrastructures dont elles sont propriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures sont fonctionnelles et qu'elles demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des commissions scolaires se compose de 4 019 bâtiments occupant une superficie de 16,6 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 commissions scolaires linguistiques et trois à statut particulier (une liste des commissions scolaires est présentée en annexe). Il regroupe des immeubles dans différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que ceux qui sont excédentaires.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonifica- tion de l'offre de service	Sous- total	Redres- sement ¹	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Rempla- cement	Sous- total	Ajout et améliora- tion				
Commissions scolaires									
2016-2017									
Probable	807,9	198,1	18,8	1 024,8	688,0	1 712,8	240,6	1 953,4	
Réel	593,0	79,9	13,0	685,9	505,2	1 191,1	105,8	1 296,9	66 %
2017-2018									
Prévu	497,5	207,5	13,2	718,2	532,6	1 250,9	—	1 250,9	
Probable	429,4	195,4	10,0	634,8	590,0	1 224,8	134,8	1 359,6	109 % ^{2, 3}

1 Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

2 Le taux de réalisation inférieur à 100 % est principalement attribuable à un rythme de réalisation des dépenses inférieur à ce qui avait été prévu.

3 Le taux de réalisation supérieur à 100 % est principalement attribuable à l'ajout des travaux réalisés au « probable 2017-2018 » à l'égard de projets prévus antérieurement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2016-2017 totalisent 1 296,9 millions de dollars et se répartissent comme suit :

- 735,5 millions de dollars pour réaliser des travaux de maintien d'actifs, de remplacement et de résorption du DMA. Ces travaux visent notamment la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2016-2017 (685,9 millions de dollars) ou dans les années antérieures (49,6 millions de dollars);
- 561,4 millions de dollars pour agrandir et construire des écoles dans les régions du Québec. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2016-2017 (505,2 millions de dollars) ou dans les années antérieures (56,2 millions de dollars).

Par ailleurs, pour l'année 2017-2018, les investissements probables totalisent 1 359,6 millions de dollars et se répartissent comme suit :

- 767,6 millions de dollars pour réaliser des travaux de maintien d'actifs, de remplacement et de résorption du DMA. Ces travaux visent notamment la réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que le remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher. Ces investissements probables couvrent des projets prévus en 2017-2018 (634,8 millions de dollars) ou dans les années antérieures (132,8 millions de dollars);
- 592,0 millions de dollars pour agrandir et construire des écoles dans les régions du Québec. Ces investissements probables couvrent des projets prévus en 2017-2018 (590,0 millions de dollars) ou dans les années antérieures (2,0 millions de dollars).

Dans le cadre des PQI 2016-2026 et 2017-2027, le gouvernement a annoncé des budgets additionnels totaux de 900 millions de dollars, soit respectivement 500 et 400 millions de dollars, afin de contrer la vétusté constatée dans les écoles. Ces sommes s'ajoutent aux budgets réguliers de maintien d'actifs autorisés annuellement dans le réseau scolaire.

Le MEES a procédé à une planification rigoureuse des projets afin d'allouer aux commissions scolaires, au cours des deux dernières années, près de 80 % de ces budgets, soit 700 millions de dollars. Le solde de ces budgets additionnels est prévu être alloué en 2018-2019.

En respect des processus établis, ces allocations ont permis aux commissions scolaires de réaliser, à ce jour, une première portion de travaux de l'ordre de 180 millions de dollars afin d'améliorer l'état de plus de 150 bâtiments dans plus de 50 commissions scolaires. Le solde de l'ordre de 720 millions de dollars devrait être réalisé d'ici 2021-2022.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux dans les écoles et de maximiser le rendement à court terme de ces investissements planifiés, le processus de confirmation des budgets d'investissements au sein des commissions scolaires a été accéléré cette année. Ainsi, ils pourront mettre en œuvre rapidement la planification de leurs projets de rénovation, qui sont réalisés en grande majorité au cours de la période estivale.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Commissions scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	2 248	7 231 966	58	100	45	36	19	D	1 814,2
Écoles secondaires	452	6 563 556	52	100	53	37	10	D	930,9
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	302	1 745 016	55	100	60	29	11	D	282,6
Administratifs et autres usages	398	590 371	51	100	50	25	25	D	181,1
Commissions scolaires à statut particulier	506	275 961	28	36	80	18	2	B	26,1
Immeubles excédentaires	113	190 977	78	38	37	35	28	D	57,3
Total	4 019	16 597 847							3 292,2

¹ Données de janvier 2018.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Tous les bâtiments des commissions scolaires linguistiques ont été inspectés. L'inspection des immeubles excédentaires et de ceux des commissions scolaires à statut particulier se poursuivra au cours des prochaines années. Le MEES prévoit que l'ensemble de ces infrastructures sera inspecté d'ici 2020.

En parallèle, le MEES poursuit ses efforts afin d'améliorer ses processus d'inspection et ses outils de gestion des besoins en maintien d'actifs des bâtiments scolaires. Ainsi, le MEES met progressivement en place un processus d'inspection uniformisé et récurrent qui permettra, à terme, de présenter un portrait complet et en continu de l'état de l'ensemble des immeubles du réseau. En complément, il vise à se doter rapidement d'un outil de gestion de l'information performant en soutien à la planification stratégique des projets d'infrastructures.

Actuellement, les deux tiers des bâtiments du parc d'infrastructures ont été inspectés selon ce nouveau processus d'inspection. Le MEES prévoit que l'uniformisation de cet exercice sera complétée d'ici 2020 dans l'ensemble des commissions scolaires.

Méthodologie

Les commissions scolaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'elles doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les modalités d'inspection recommandées dans le Cadre de gestion des infrastructures scolaires. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau scolaire.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles									
Commissions scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	62	45	(17)	D	D	1 091,4	1 030,7	(307,9)	1 814,2
Écoles secondaires	73	53	(20)	C	D	350,0	680,9	(100,0)	930,9
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	67	60	(7)	C	D	163,1	166,1	(46,6)	282,6
Administratifs et autres usages	63	50	(13)	D	D	115,5	98,6	(33,0)	181,1
Commissions scolaires à statut particulier	70	80	10	C	B	41,6	0,4	(15,9)	26,1
Immeubles excédentaires	61	37	(24)	D	D	24,9	39,5	(7,1)	57,3
Total						1 786,5	2 016,2	(510,5)	3 292,2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Globalement, l'état des infrastructures scolaires s'est considérablement détérioré cette année, tant en ce qui concerne la proportion d'infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux qu'à l'égard de l'augmentation du DMA. Cependant, il est important de mentionner qu'une portion importante de ce constat est le fruit d'une bonification de la connaissance générale des besoins d'investissements dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires, laquelle est appuyée par le nouveau processus d'inspection mis en place l'an dernier.

Plus particulièrement, la progression nette du DMA, de l'ordre de 1,5 milliard de dollars, est attribuable à :

- L'ajout de travaux de l'ordre de 1,2 milliard de dollars associés à la dégradation naturelle des composantes critiques de certains bâtiments scolaires, particulièrement ceux dont l'âge dépasse 50 ans;
- La bonification du processus d'inspection qui a permis de constater des travaux de maintien d'actifs non répertoriés de l'ordre de 800 millions de dollars dans les écoles impliquées, soit les deux tiers de l'ensemble du parc;

- La réalisation de plus de 500 millions de dollars de travaux de résorption du déficit de maintien d'actifs soutenant le rétablissement des infrastructures en mauvais état, tels que des remplacements de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile, de même que des travaux visant à éliminer des problématiques particulières, telles que celles pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

Malgré l'ampleur des investissements réalisés annuellement, le MEES anticipe une augmentation du DMA pour quelques années supplémentaires en raison de l'implantation du nouveau processus d'inspection des bâtiments du réseau et de la capacité limitée de certaines commissions scolaires à augmenter le rythme de réalisation de travaux.

En contrepartie, le devancement du processus d'allocation annuelle des budgets de maintien d'actifs dans les commissions scolaires permettra de soutenir une meilleure planification des contrats et de maximiser le volume des interventions effectuées durant l'été. Cela explique notamment que des sommes prévues de maintien d'actifs pour un montant de plus de 1 milliard de dollars sont actuellement allouées dans les commissions scolaires, mais ne sont pas dépensées à ce jour.

Par ailleurs, malgré l'augmentation anticipée du DMA, le MEES demeure sûr de trouver les moyens d'atteindre l'objectif 7 de la Politique de la réussite éducative, soit faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier scolaire soient, d'ici 2030, dans un état satisfaisant. Pour atteindre cette cible, le gouvernement devra poursuivre ses efforts d'allocations ciblées dans les secteurs jugés prioritaires et prendre les mesures assurant une capacité de réalisation des travaux en conséquence.

ANNEXE 1

COMPOSITION DES GROUPES D'ORGANISMES

Les commissions scolaires

Linguistiques

Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire de La Jonquière
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire des Draveurs
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Samares

ANNEXE 1

(suite)

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire des Laurentides
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire de la Rivéraine
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire New Frontiers

Statut particulier

Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire crie
Commission scolaire Kativik

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les commissions scolaires

Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
0-10 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	68	302 385	100	0	0	A	0,0
Écoles secondaires	2	8 840	100	0	0	A	0,0
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	10	16 034	100	0	0	A	0,0
Administratifs et autres usages	49	96 707	100	0	0	A	0,0
11-20 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	48	193 845	81	19	0	B	6,5
Écoles secondaires	12	106 801	91	9	0	B	0,4
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	20	83 667	96	4	0	A	0,5
Administratifs et autres usages	26	16 627	66	33	1	B	0,7
21-30 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	83	316 163	68	26	6	C	31,2
Écoles secondaires	26	212 510	65	35	0	C	8,8
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	28	161 165	88	3	9	B	9,3
Administratifs et autres usages	36	34 758	80	15	5	C	2,0
31-40 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	103	402 989	50	42	8	D	51,3
Écoles secondaires	16	207 056	56	35	9	C	19,4
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	6	39 072	82	1	17	C	3,1
Administratifs et autres usages	33	27 299	63	6	31	D	8,3
41-50 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	115	533 629	46	38	16	D	139,8
Écoles secondaires	144	2 948 498	52	41	7	D	376,1
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	26	262 704	60	27	13	D	39,3
Administratifs et autres usages	59	44 320	49	13	38	E	35,8
51-60 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	796	2 276 665	41	38	21	D	641,0
Écoles secondaires	149	2 194 478	55	32	13	D	361,8
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	83	643 374	59	35	6	D	92,6
Administratifs et autres usages	78	119 391	35	34	31	D	47,5
61-70 ans							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	762	2 174 218	40	40	20	D	567,7
Écoles secondaires	61	472 318	48	40	12	D	73,2
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	78	330 347	42	44	14	D	91,3
Administratifs et autres usages	71	147 139	41	34	25	D	40,4

ANNEXE 2 (suite)

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
71 ans et plus							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	273	1 032 072	35	32	33	D	376,7
Écoles secondaires	42	413 055	44	39	17	D	91,2
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	51	208 653	55	23	22	D	46,5
Administratifs et autres usages	46	104 130	25	36	39	D	46,4
Total							
Établissement d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	2 248	7 231 966	45	36	19	D	1 814,2
Écoles secondaires	452	6 563 556	53	37	10	D	930,9
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	302	1 745 016	60	29	11	D	282,6
Administratifs et autres usages	398	590 371	50	25	25	D	181,1
Commissions scolaires à statut particulier ²	506	275 961	80	18	2	B	26,1
Immeubles excédentaires ²	113	190 977	37	35	28	D	57,3
Total							3 292,2

¹ L'âge des bâtiments est basé sur l'année de construction initiale.

² Cette catégorie n'est pas ventilée par tranche d'âge

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants et en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires de haute pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour accomplir sa mission qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MEES s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

Objectifs

- Effectuer une évaluation de l'ensemble des bâtiments reconnus aux fins de financement tous les cinq ans et en assurer le suivi;
- Maintenir dans un état satisfaisant ou améliorer l'état des bâtiments fréquentés par la clientèle étudiante et le personnel des réseaux de l'enseignement supérieur;
- Améliorer la qualité de l'information sur l'état des infrastructures et le suivi annuel des projets liés au maintien d'actifs et au DMA;
- Améliorer, d'ici les cinq prochaines années, le modèle d'allocation des ressources afin de prendre en considération, entre autres, l'état des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Le MEES alloue des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration de leurs infrastructures. Il s'assure aussi que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues. Le MEES effectue également des vérifications à l'égard des budgets d'investissements des établissements afin que les allocations pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement sur ces bâtiments.

LES CÉGEPS ET UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MEES distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'espaces relève de leur mission et des normes applicables par le MEES.

Le MEES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MEES. Pour ces espaces, les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser au sein d'un budget d'investissements annuel et obtenir une confirmation du MEES sur leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MEES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MEES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces non reconnus aux fins de financement considérant qu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces espaces.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 962 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,66 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,52 millions de mètres carrés regroupés dans 884 bâtiments sont reconnus par le MEES aux fins de financement.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 049 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,79 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,54 millions de mètres carrés regroupés dans 739 bâtiments sont reconnus par le MEES aux fins de financement.

Les réseaux collégial et universitaire sont également dotés de parcs d'équipements. Ces équipements sont utilisés aux fins de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par groupe d'organismes et par type d'investissement
(contribution du Gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonifica- tion de l'offre de service	Sous- total	Redres- sement ¹	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Rempla- cement	Sous- total	Ajout et améliora- tion				
Cégeps									
2016-2017									
Probable	186,5	30,6	5,0	222,1	37,2	259,3	5,3	264,6	79 %
Réel	145,8	21,7	5,0	172,5	35,6	208,1	0,5	208,6	
2017-2018									
Prévu	193,3	35,0	19,3	247,6	27,8	275,4	—	275,4	121%
Probable	230,7	40,7	19,3	290,7	38,6	329,3	4,8	334,1	
Universités									
2016-2017									
Probable	152,0	53,7	128,9	334,6	36,4	371,0	91,0	462,0	72 %
Réel	125,8	48,8	127,0	301,6	12,2	313,8	17,4	331,2	
2017-2018									
Prévu	194,7	68,6	133,5	396,8	114,6	511,4	—	511,4	96 %
Probable	175,0	84,6	131,0	390,6	39,6	430,1	60,8	490,9	

¹ Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les cégeps

Les investissements réalisés en 2016-2017 par les cégeps totalisent 208,6 millions de dollars et se répartissent comme suit :

- 172,9 millions de dollars permettant la réalisation de travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le remplacement des équipements. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2016-2017 (172,5 millions de dollars) ou dans les années antérieures (0,4 million de dollars);
- 35,7 millions de dollars permettant d'améliorer l'offre de formation technique, notamment par la création de nouvelles places étudiantes. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2016-2017 (35,6 millions de dollars) ou dans les années antérieures (0,1 million de dollars).

Par ailleurs, les principaux investissements probables de 2017-2018 sont les suivants :

- 290,7 millions de dollars principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le remplacement des équipements. Ces investissements probables couvrent des projets prévus en 2017-2018;
- 43,4 millions de dollars pour l'amélioration de l'offre de formation, notamment par la création de nouvelles places étudiantes. Ces investissements probables couvrent des projets prévus en 2017-2018 (38,6 millions de dollars) ou dans les années antérieures (4,8 millions de dollars).

Les universités

Les investissements réalisés en 2016-2017 par les universités totalisent 331,2 millions de dollars et se répartissent comme suit :

- 314,4 millions de dollars permettant la réalisation de travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le remplacement des équipements. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2016-2017 (301,6 millions de dollars) ou dans les années antérieures (12,8 millions de dollars);
- 16,8 millions de dollars notamment pour les laboratoires de simulation clinique de l'Université de Sherbrooke et l'étude en vue de la construction d'un nouveau pavillon à l'École des hautes études commerciales de Montréal. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2016-2017 (12,2 millions de dollars) ou dans les années antérieures (4,6 millions de dollars).

Par ailleurs, les principaux investissements probables de 2017-2018 sont les suivants :

- 411,6 millions de dollars principalement pour des travaux liés aux revêtements extérieurs des bâtiments, aux toitures et aux systèmes mécaniques et électriques et pour le remplacement des équipements. Ces investissements probables couvrent des projets prévus en 2017-2018 (390,6 millions de dollars) ou dans les années antérieures (21,0 millions de dollars);
- 79,4 millions de dollars, notamment pour la construction du nouveau pavillon des sciences de l'Université de Montréal et du nouveau pavillon de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Ces investissements probables couvrent des projets prévus en 2017-2018 (39,6 millions de dollars) ou dans les années antérieures (39,8 millions de dollars).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES CÉGEPS

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	884	2 518 995	50	100	71	24	5	C	142,1
Équipements	N/D	s.o.	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

¹ Données du 1^{er} février 2018.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque système a été vérifié et accompagné d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Actuellement, une mise à jour annuelle de cette liste est effectuée pour le réseau afin de refléter l'évolution des besoins en maintien d'actifs et de soutenir la réalisation des travaux à court terme. Une révision de la stratégie d'inspection est en cours afin d'appuyer la planification à long terme des investissements en infrastructures. À la suite de la mise en place de la nouvelle stratégie d'inspection, celle-ci permettra d'inclure les besoins d'investissements relatifs aux aménagements intérieurs des bâtiments.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau collégial. Des travaux sont en cours afin de déterminer la méthodologie appropriée afin d'obtenir les informations pertinentes au suivi de leur état.

Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures de l'enseignement supérieur, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES CÉGEPS (SUITE)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	72	71	(1)	C	C	169,1	13,7	(40,7)	142,1
Équipements	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	N/D	s.o.	s.o.	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'état des bâtiments collégiaux demeure stable malgré une résorption globale du DMA de 27,0 millions de dollars. Cette situation s'explique par le niveau d'investissements en maintien d'actifs qui est adéquat, jumelé à une stratégie d'interventions ciblées dans les bâtiments les plus vétustes afin de résorber leur DMA et de prévenir leur détérioration.

LES UNIVERSITÉS

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	739	3 540 075	54	100	67	19	14	D	1 024,4
Équipements	N/D	s.o.	N/D	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D

¹ Données du 1^{er} février 2018.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Actuellement, une mise à jour annuelle de cette liste est effectuée dans le réseau afin de refléter l'évolution des besoins en maintien d'actifs et de soutenir la réalisation des travaux à court terme. Une révision de la stratégie d'inspection est en cours afin d'appuyer la planification à long terme des investissements en infrastructures.

Le MEES ne dispose pas d'information sur l'inventaire des équipements du réseau universitaire. Des travaux sont en cours afin de déterminer la méthodologie appropriée afin d'obtenir les informations pertinentes au suivi de leur état.

Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures de l'enseignement supérieur, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS (SUITE)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	65	67	2	D	D	1 015,1	93,9	(84,6)	1 024,4
Équipements	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	N/D	s.o.	s.o.	N/D

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Le DMA des espaces reconnus aux fins de financement des universités augmente cette année. En effet, le rythme de réalisation des travaux de maintien d'actifs et de résorption du DMA n'est pas suffisant pour contrer la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement.

ANNEXE 1

COMPOSITION DES GROUPES D'ORGANISMES

Les cégeps

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep d'Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de St-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérard-Godin
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de St-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep Lionel Groulx
Cégep de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Vanier College
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

ANNEXE 1

(suite)

Les universités

École des Hautes Études Commerciales de Montréal
École nationale d'administration publique
École Polytechnique de Montréal
École de technologie supérieure
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université Bishop's
Université Concordia
Université Laval
Université de Montréal
Université McGill
Université du Québec (siège social)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec en Outaouais
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université de Sherbrooke

ANNEXE 2

Les cégeps et universités

Immeubles

Espaces reconnus aux fins de financement

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
			ABC	D	E		
0-10 ans							
Cégeps	85	101 227	100	0	0	A	0,0
Universités	44	195 477	99	0	1	A	1,5
11-20 ans							
Cégeps	97	89 590	87	13	0	B	1,6
Universités	105	576 838	99	0	1	A	2,6
21-30 ans							
Cégeps	123	218 122	81	14	5	C	7,7
Universités	97	553 736	91	5	4	B	16,9
31-40 ans							
Cégeps	102	237 213	63	34	3	C	15,9
Universités	42	259 617	50	12	38	D	130,2
41-50 ans							
Cégeps	174	728 198	64	31	5	C	53,1
Universités	95	595 783	61	31	8	C	73,6
51-60 ans							
Cégeps	143	553 421	77	17	6	C	22,3
Universités	133	767 009	49	30	21	D	344,2
61-70 ans							
Cégeps	66	239 143	70	29	1	C	8,5
Universités	47	104 137	72	17	11	C	16,2
71 ans et plus							
Cégeps	94	352 081	59	30	11	C	33,0
Universités	176	487 478	22	43	35	E	439,2
Total							
Cégeps	884	2 518 995	71	24	5	C	142,1
Universités	739	3 540 075	67	19	14	D	1 024,4

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le MSSS vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux, près des personnes et des milieux de vie.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à « maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec », le MSSS s'est doté, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, des orientations et objectifs suivants :

Orientations

- Assurer une saine gestion des infrastructures du RSSS;
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et assurer leur conservation.

Objectifs

- Disposer d'un inventaire fiable et à jour des infrastructures du RSSS;
- S'assurer du niveau d'investissement annuel adéquat pour le maintien des infrastructures du RSSS;
- Connaître l'état physique des infrastructures du RSSS;
- Promouvoir les bonnes pratiques de gestion des infrastructures auprès des établissements du RSSS;
- Établir des critères objectifs et équitables de priorisation afin de soutenir les choix en matière d'investissements;
- Soutenir les établissements du RSSS dans leur planification de projets, notamment par l'élaboration de guides et de directives ministérielles;
- Optimiser les pratiques en matière d'approvisionnement et d'utilisation des ressources.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, le MSSS s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Les établissements sont responsables, au premier plan, du maintien des infrastructures du RSSS, et ce, conformément aux orientations ministérielles. Ils déterminent, priorisent, planifient et réalisent les travaux préalablement autorisés par le MSSS.

Le MSSS, de concert avec les établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire immobilier et des équipements médicaux constituant l'inventaire national de l'équipement médical.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 675 bâtiments dont la superficie totale est de 9,3 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leur mission respective :

- Les centres hospitaliers qui comprennent les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 11 288 appareils destinés à offrir les soins et services de différentes spécialités.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonifica- tion de l'offre de service	Sous- total	Redres- sement ¹	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Rempla- cement	Sous- total	Ajout et améliora- tion				
Santé et Services sociaux									
2016-2017									
Probable	135,2	79,6	550,0	764,8	541,3	1 306,1	454,8	1 760,9	
Réel	105,2	32,2	334,7	472,1	290,7	762,8	265,4	1 028,2	58 %
2017-2018									
Prévu	167,5	119,7	424,7	711,9	649,1	1 361,0	—	1 361,0	
Probable	79,2	55,3	302,3	436,8	554,2	991,0	584,1	1 575,1	116 % ²

¹ Un redressement est présenté, de manière transitoire, pour refléter les travaux réalisés qui sont imputables à des projets prévus antérieurement au 31 mars 2015.

² Le taux de réalisation supérieur à 100 % est principalement attribuable à l'ajout de 584,1 millions de dollars de travaux prévus dans les années antérieures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les projets réalisés en 2016-2017 par le RSSS totalisent 1 028,2 millions de dollars et se répartissent comme suit :

- 370,7 millions de dollars pour la réalisation de travaux de maintien et de résorption du DMA des infrastructures du MSSS visant à contrer la défectuosité et la vétusté des bâtiments. Ceux-ci correspondent principalement à des réfections d'installations électriques, de systèmes mécaniques, de systèmes de ventilation et des enveloppes de revêtement extérieur, et ce, dans différentes régions du Québec. Ces investissements réalisés couvrent des projets prévus en 2016-2017 (137,4 millions de dollars) ou dans les années antérieures (233,3 millions de dollars);
- 657,5 millions de dollars, soit 334,7 millions de dollars principalement pour le remplacement des appareils médicaux et 322,8 millions de dollars pour l'ajout et l'amélioration des bâtiments dans différentes régions du Québec. Ces investissements réalisés en ajout et amélioration couvrent des projets prévus en 2016-2017 (290,7 millions de dollars) ou dans les années antérieures (32,1 millions de dollars).

Les principaux projets réalisés ou en cours de réalisation en 2017-2018 sont les suivants :

- CIUSSS de la Capitale-Nationale : Construction du nouvel Hôpital de Baie-Saint-Paul;
- CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Pavillon Sainte-Marie – Phase II du redéploiement des services;
- CHUM et centre de recherche : Phase II de la construction du nouveau complexe hospitalier;

- CHUSJ – Grandir en santé : Projet d'agrandissement et de réaménagement majeur;
- CISSS de Chaudière-Appalaches : Hôtel-Dieu de Lévis – Construction d'un centre régional intégré de cancérologie;
- CISSS des Laurentides : Construction d'un CHSLD d'une capacité de 212 lits et d'un pavillon de soins de santé mentale à l'Hôpital de Saint-Jérôme;
- CISSS de la Montérégie-Centre : Agrandissement de l'Hôpital du Haut-Richelieu Rouville;
- CHU de Québec – Université Laval – Construction d'un nouvel hôpital sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, Phase 1;
- CISSS des Laurentides – Hôpital régional de Saint-Jérôme – Nouveau pavillon de soins de santé mentale;
- Institut de cardiologie de Montréal – Centre de formation, regroupement des soins ambulatoires, agrandissement urgence;
- CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal – Agrandissement du Centre intégré de traumatologie, de l'unité mère-enfant et du service d'endoscopie de l'Hôpital du Sacré-Cœur-de-Montréal.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	571	4 453 278	51	100	90	9	1	B	236,4
CHSLD	466	2 117 166	47	100	76	20	4	C	148,8
Centres de réadaptation	177	381 953	50	100	81	16	3	B	17,1
Centres jeunesse	191	336 820	57	100	66	26	8	C	48,0
Centres locaux de services communautaires	183	356 169	40	100	82	17	1	B	16,7
Autres ²	982	1 256 512	50	100	78	16	6	C	174,3
Immeubles excédentaires	105	445 656	83	0	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Total	2 675	9 347 554							641,3
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	3 595	s.o.	8	100	76	21	3	C	s. o. ³
Radiothérapie	97	s.o.	8	100	79	10	11	C	s. o. ³
Biologie médicale	1 634	s.o.	8	100	69	23	8	C	s. o. ³
Monitoring (nb d'installations)	125	s.o.	8	100	77	19	4	B	s. o. ³
Inhalothérapie	2 599	s.o.	9	100	75	20	5	C	s. o. ³
Chirurgie	854	s.o.	8	100	79	14	7	B	s. o. ³
Soins	336	s.o.	5	100	85	11	4	B	s. o. ³
Autres	2 048	s.o.	7	100	75	15	10	C	s. o. ³
Total	11 288								

¹ Données du 28 février 2018 concernant le parc immobilier et du 30 septembre 2017 concernant les équipements médicaux.

² Les autres immeubles incluent les résidences des employés et médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

³ Sans objet (voir informations complémentaires aux sections pourcentage d'inspection et méthodologie).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Tous les bâtiments sont inspectés à l'exception des immeubles excédentaires.

On entend par « immeuble excédentaire », un immeuble pour lequel ni l'établissement, ni le ministère, ne prévoit, pour les fins d'un établissement, une quelconque utilisation pour les cinq années subséquentes (réf. Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS), article 262.1).

Bien que les immeubles excédentaires n'ont pas été inspectés, les établissements doivent, néanmoins, effectuer tous travaux de maintien visant à contrer leur détérioration. Le MSSS définira une méthode d'évaluation des immeubles excédentaires dès l'an prochain.

Les établissements inspectent systématiquement les appareils médicaux à partir des programmes d'entretien préventif en application.

Méthodologie

L'indice d'état gouvernemental des bâtiments repose sur la détermination d'un indice de vétusté physique établi à la suite d'une inspection technique. En complément, l'annexe 2 met en perspective l'indice d'état selon le groupe d'âge des bâtiments.

Le DMA correspond à la valeur estimée des travaux requis pour rétablir l'état des bâtiments à un niveau au moins satisfaisant (C).

L'indice d'état et le DMA ne tiennent pas compte de la désuétude fonctionnelle des bâtiments à savoir la diminution de leur capacité à accomplir la fonction à laquelle ils sont destinés. Les principales causes de cette désuétude sont un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces.

L'état d'un appareil est déterminé en tenant compte de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Ceux dont l'âge réel dépasse la durée de vie normalisée représentent des investissements prévus de 582,4 millions de dollars, soit 14,5 millions de plus que l'an dernier.

Nonobstant la hausse des investissements des deux dernières années, le déficit de remplacement des équipements médicaux augmente légèrement en raison de la capacité financière annuelle qui est inférieure à la croissance des besoins. Cependant, le rehaussement des investissements significatifs prévus au cours des prochaines années devrait permettre d'inverser cette tendance.

Les appareils médicaux font l'objet d'un suivi systématique par l'entremise des programmes d'entretien préventif en application afin d'assurer la continuité et la qualité des services inhérents à leur fonction respective.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) sont établis en fonction de la superficie des bâtiments et de la valeur de remplacement des appareils médicaux. L'âge moyen et l'indice d'état moyen des bâtiments sont pondérés selon leur superficie alors que pour les appareils médicaux, ils sont pondérés selon leur valeur de remplacement.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	89	90	1	B	B	157,7	119,9	(41,2)	236,4
CHSLD	75	76	1	C	C	94,5	82,0	(27,7)	148,8
Centres de réadaptation	80	81	1	B	B	15,9	15,7	(14,5)	17,1
Centres jeunesse	76	66	(10)	C	C	51,2	19,6	(22,8)	48,0
Centres locaux de services	79	82	3	B	B	8,2	12,7	(4,2)	16,7
Autres	63	78	15	B	C	108,5	110,5	(44,7)	174,3
Immeubles excédentaires	N/D	N/D	s.o.	N/D	N/D	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Total						436,0	360,4	(155,1)	641,3
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	78	76	(2)	C	C				
Radiothérapie	79	79	0	B	C				
Biologie médicale	72	69	(3)	C	C				
Monitoring (nb d'installations)	76	77	1	C	B				
Inhalothérapie	72	75	3	C	C				
Chirurgie	77	79	2	B	B				
Soins	85	85	0	B	B				
Autres	74	75	1	C	C				

¹ Sans objet (voir informations complémentaires aux sections pourcentage d'inspection et méthodologie).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Toute considération faite des inspections additionnelles réalisées dans la dernière année, les indices d'état moyens du parc immobilier du RSSS demeurent stables, soit bon (B) ou satisfaisant (C).

L'augmentation du DMA de 360,4 millions de dollars s'explique principalement par l'identification de travaux nécessaires pour rétablir l'état des bâtiments inspectés au cours de la dernière année, au-dessus du seuil établi (A, B ou C).

La résorption de 155,1 millions de dollars s'explique par :

- Une révision complète des listes des travaux nécessaires pour rétablir l'état des bâtiments inspectés au-dessus du seuil établi (A, B ou C). Ceci a eu pour effet de diminuer le DMA de 131,1 millions de dollars conformément aux lignes directrices gouvernementales;
- La réalisation en cours d'année de travaux de l'ordre de 24,0 millions de dollars dans certains bâtiments évalués sous le seuil d'état (D ou E).

Pour l'ensemble des appareils médicaux, les indices d'état moyens sont demeurés relativement stables, soit bon (B) ou satisfaisant (C), en raison essentiellement du programme de remplacement en continu des équipements.

ANNEXE 1

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Réseau de la santé et des services sociaux

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CHU de Québec - Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval (IUCPQ - UL)
CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)
CHU de Sainte-Justine
Centre universitaire de santé McGill (CUSM)
Institut de cardiologie de Montréal (ICM)
Institut Philippe-Pinel de Montréal (IPPM)
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CLSC de Naskapi
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest
RRSSS du Nunavik
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James

Liste des sigles

CHU	Centre hospitalier universitaire
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CLSC	Centre local de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux

Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
			ABC	D	E	
0-10 ans						
Centres hospitaliers	53	459 969	100	0	0	A
CHSLD	40	126 073	100	0	0	A
Centres de réadaptation	14	29 698	100	0	0	A
Centres jeunesse	17	13 471	100	0	0	A
CLSC	26	57 442	100	0	0	A
Autres	180	236 252	100	0	0	A
11-20 ans						
Centres hospitaliers	56	297 977	100	0	0	A
CHSLD	65	287 919	95	5	0	A
Centres de réadaptation	10	24 879	100	0	0	A
Centres jeunesse	14	31 387	100	0	0	A
CLSC	33	45 282	98	2	0	A
Autres	141	63 575	83	9	8	B
21-30 ans						
Centres hospitaliers	57	310 509	100	0	0	A
CHSLD	62	189 281	100	0	0	B
Centres de réadaptation	14	6 770	90	10	0	B
Centres jeunesse	10	12 378	87	13	0	B
CLSC	30	31 100	74	26	0	C
Autres	115	82 906	88	7	5	B
31-40 ans						
Centres hospitaliers	40	227 263	99	1	0	B
CHSLD	87	399 371	72	24	4	C
Centres de réadaptation	24	14 320	69	31	0	B
Centres jeunesse	9	5 178	100	0	0	B
CLSC	34	65 902	73	27	0	C
Autres	86	86 640	91	6	3	B
41-50 ans						
Centres hospitaliers	90	687 643	90	7	3	B
CHSLD	110	427 685	65	29	6	C
Centres de réadaptation	36	91 714	64	32	4	C
Centres jeunesse	41	58 601	49	45	6	D
CLSC	18	33 001	81	14	5	B
Autres	125	118 823	64	26	10	C
51-60 ans						
Centres hospitaliers	82	711 912	85	14	1	B
CHSLD	42	260 102	62	29	9	C
Centres de réadaptation	37	129 613	84	13	3	C
Centres jeunesse	39	86 909	58	29	13	C
CLSC	13	44 307	63	37	0	C
Autres	119	232 652	64	23	13	D

ANNEXE 2 (suite)

	Quantité	Dimension (m²)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
			ABC	D	E	
61-70 ans						
Centres hospitaliers	85	841 372	82	16	2	B
CHSLD	21	123 008	54	44	2	D
Centres de réadaptation	19	31 424	86	14	0	C
Centres jeunesse	20	33 277	88	12	0	B
CLSC	14	40 213	94	6	0	B
Autres	103	179 711	73	24	3	C
71 ans et plus						
Centres hospitaliers	108	916 633	85	12	3	B
CHSLD	39	303 725	76	21	3	C
Centres de réadaptation	23	53 536	85	12	3	B
Centres jeunesse	41	95 618	56	33	11	D
CLSC	15	38 922	72	24	4	C
Autres	113	255 932	70	22	8	D
Total						
Centres hospitaliers	571	4 453 278	90	9	1	B
CHSLD	466	2 117 166	76	20	4	C
Centres de réadaptation	177	381 953	81	16	3	B
Centres jeunesse	191	336 820	66	26	8	C
CLSC	183	356 169	82	17	1	B
Autres	982	1 256 512	78	16	6	C
Total	2 570	8 901 898				

¹ Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection.

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

VISION

La vision de la RIO, telle qu'approuvée par le conseil d'administration en 2012, consiste à « faire du Parc olympique une référence mondiale en termes de parc urbain moderne, un carrefour unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique ».

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission qui consiste à exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, et à assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural, la RIO s'est dotée, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants.

Orientation

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, technique et historique du Parc olympique.

Objectifs

- Éliminer tous les risques de défaillance qui pourraient compromettre la santé et la sécurité des clients et usagers du Parc olympique;
- Accroître les revenus ou générer des économies d'opération;
- Améliorer la qualité de l'expérience client;
- Préserver le patrimoine bâti du Parc olympique;
- Réduire l'impact environnemental du Parc olympique.

RESPONSABILITÉS

La RIO, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, a la responsabilité de gérer ses infrastructures et de planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La RIO se compose de nombreuses infrastructures et de systèmes uniques au monde, qui sont regroupés comme suit : le Stade olympique et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique), la toiture, les stationnements souterrains ainsi que l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade olympique.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Rempla- cement	Sous- total	Ajout et amélioration		
Régie des installations olympiques							
2016-2017 ¹							
Probable	38,3	4,2	0,1	42,6	—	42,6	
Réel	39,0	4,2	0,1	43,3	—	43,3	102 %
2017-2018							
Prévu	76,0	15,0	1,0	92,0	—	92,0	
Probable	70,0	8,6	0,9	79,5	—	79,5	86 %

¹ Les investissements probables et réels de 2016-2017 ont été ajustés afin de correspondre aux investissements réalisés tels que présentés aux états financiers terminés au 31 octobre 2016.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements réalisés en 2016-2017 par la RIO totalisent 43,3 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 102 %.

Les principaux projets réalisés en 2016-2017 sont les suivants :

- Rénovation des espaces touristiques de la Tour (phase étude);
- Réfection de l'enveloppe extérieure de la Tour (plans, devis et travaux);
- Mise aux normes de la Tour et rénovation des transports verticaux (plans, devis et travaux);
- Remplacement et optimisation des systèmes de climatisation et de chauffage (conception et construction);
- Réhabilitation du système d'alarme incendie (étude, plans et devis);
- Réfection de nouvelles sections des stationnements (plans, devis et construction).

Les investissements en 2017-2018 totalisent 79,5 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation prévu de 86 %. Ce taux s'explique par le report de certains projets occasionné par la priorisation en cours d'année du projet d'aménagement du bâtiment de base pour le locataire de la Tour de Montréal, qui a canalisé les efforts d'une partie de la direction d'ingénierie et de gestion de projets.

Les principaux projets réalisés en 2017-2018 sont les suivants :

- Rénovation des espaces touristiques de la Tour (phase étude);
- Programme de mise aux normes et rénovation de la Tour (travaux);
- Remplacement et optimisation des systèmes de climatisation et de chauffage (conception et construction);
- Réhabilitation du système d'alarme incendie (plans, devis et travaux);
- Réfection de nouvelles sections des stationnements (plans, devis et travaux).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen ² (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	12	295 912	29	100	29	63	8	D	186,0
Toiture	1	23 266	19	100	0	0	100	E	N/D
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	3	150 533	24	100	12	56	32	D	82,4
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	8	163 043	19	100	64	36	0	B	37,9
Total	24	632 754							306,3

¹ Données du 6 novembre 2017.

² L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Pourcentage d'inspection

Les inspections de l'ensemble des infrastructures du Parc olympique sont complétées à 100 %. D'ici 2020, un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site seront effectués afin de maintenir un état représentatif de la réalité.

Méthodologie

Le DMA de la toiture du Stade olympique n'est pas disponible, sur la base des expertises obtenues, en sus d'avoir atteint sa fin de vie utile, elle ne peut plus être réparée. Le dossier de remplacement de la toiture du Stade olympique est inscrit dans la catégorie « En planification » du PQI 2018-2028. La fin des travaux de remplacement de la toiture est prévue pour 2022. Entretemps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, la RIO applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale, qui est revu annuellement et approuvé par la Régie du bâtiment du Québec.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction des dimensions.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	15	29	14	D	D	193,1	17,8	(24,9)	186,0
Toiture	0	0	0	E	E	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	12	12	0	D	D	81,7	3,6	(2,9)	82,4
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	64	64	0	B	B	43,7	1,2	(7,0)	37,9
Total						318,5	22,6	(34,8)	306,3

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Globalement, les indices d'état moyen de toutes les infrastructures sont demeurés stables. En effet, en cours d'année, des travaux de maintien d'actifs ont été réalisés afin d'éviter que leurs états ne se détériorent davantage.

Néanmoins, on constate que la proportion des infrastructures qui sont dans un état satisfaisant, ou mieux du « Stade olympique et autres immeubles » s'est améliorée et que le DMA a diminué. Cette amélioration est due au projet de réfection de la Tour de Montréal au cours duquel la RIO a procédé à la mise aux normes et à la rénovation de l'enveloppe, à la réfection structurale intérieure et à la rénovation des transports verticaux intérieurs. La stratégie de priorisation des travaux de maintien d'actifs sur la Tour de Montréal a été élaborée afin de rénover rapidement les espaces devant accueillir des locataires.

En ce qui a trait aux autres composantes du Stade olympique et autres immeubles, les travaux de résorption du DMA ont été reportés pendant l'élaboration du dossier d'opportunité de remplacement de la toiture. Le projet étant maintenant à l'étape de la planification, la RIO priorisera les interventions soutenant l'amélioration de l'expérience client.

Le programme de réfection des stationnements a permis de réaliser pour 7 millions de dollars de travaux de résorption du DMA cette année.

L'augmentation du DMA de l'ensemble des infrastructures du Parc olympique s'explique principalement par la mise à jour de l'inventaire des travaux à réaliser et la constatation que de nouveaux travaux seront nécessaires, qui découle des récentes inspections. De plus, l'indexation des coûts des projets à réaliser a été revue à la hausse et des frais de contingence ont été ajoutés afin de considérer les risques relatifs à certains projets.

ANNEXE I

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Stade olympique et autres immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Tour de Montréal, hall touristique et observatoire	3	27 503	19	B	28,2
Stade (gradins, coursives, RLSQ, aire de jeu et de services techniques)	5	211 340	39	D	142,1
Centre sportif	1	32 572	13	B	—
Centrale thermique	1	8 306	41	D	8,8
Bureaux administratifs	1	3 769	41	D	6,9
Locaux de l'Institut national du sport du Québec (INS Québec)	1	12 422	3	A	—
Total	12	295 912	29	D	186,0

Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade olympique

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Terrain de pratique de soccer	1	17 489	5	A	—
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	84 666	27	D	25,8
Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	48 378	41	E	56,6
Total	3	150 533	23	D	82,4

Stationnements

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Stationnements intérieurs P1	1	32 315	3	A	—
Stationnements intérieurs P2 et P3	2	58 889	31	D	37,9
Stationnements intérieurs P4	1	21 552	3	A	—
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	22 582	3	B	—
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 708	1	B	—
Stationnement extérieur P7 (Cinéma StarCité)	1	5 010	41	B	—
Stationnement extérieur P8	1	4 987	41	B	—
Total	8	163 043	19	B	37,9

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

VISION

Le MTMDET est un acteur de premier plan dans l'organisation du transport au Québec. Soucieux d'offrir des systèmes de transport efficaces et accessibles à la population et aux entreprises, il s'engage à effectuer une gestion compétente, rigoureuse, innovatrice et transparente des infrastructures dont il a la responsabilité directe. Le MTMDET est, entre autres, responsable de la gestion du réseau routier supérieur, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le MTMDET a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est dévolue.

Relativement à cette mission, la réalisation de projets d'envergure, de maintien, de remplacement et de construction de nouvelles infrastructures, rendue nécessaire en raison de leur état, mais également pour adapter l'offre en transport routier à l'évolution de la demande et soutenir le développement économique du Québec, vise l'orientation et les objectifs suivants, inclus au Plan stratégique 2017-2020 du MTMDET :

Orientation

- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés, intégrés et sécuritaires.

Objectifs

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs;
- Maintenir les infrastructures routières en bon état;
- Assurer la mobilité durable dans les transports.

RESPONSABILITÉS

Le MTMDET est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa juridiction. Les volets de l'acquisition et de la disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a également la responsabilité légale d'un organisme qui est visé pour l'élaboration du présent PAGI, soit la STQ.

Par ailleurs, la Loi sur le ministère des Transports¹ ainsi que la Loi sur la voirie énoncent les pouvoirs et obligations du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, et plus particulièrement ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports peut poser sur ces routes tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées autoroute par décret du gouvernement.

De plus, le MTMDET administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif des programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient notamment des programmes de subvention suivants :

- PAGTCP – volet immobilisation : les objectifs spécifiques de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL : ce programme, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisations en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles à forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- PAFFITC : ce programme, qui découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun conclue le 29 juin 2016, vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme.

¹ Puisque les règles de droit prévoient qu'une loi ne peut être modifiée que par une autre loi (projet de loi) et non par décret, la Loi sur le ministère des Transports continuera de s'appeler Loi sur le ministère des Transports, et toutes les lois du Québec vont continuer de faire référence au ministre des Transports et au ministère des Transports.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTMDET gère le réseau routier supérieur d'une longueur totalisant plus de 30 000 kilomètres. Ce dernier regroupe des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices, de même que des chemins d'accès aux ressources.

Le réseau routier supérieur compte également plus de 5 400 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTMDET est également responsable de plus de 4 200 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1992.

Par ailleurs, les actifs du Ministère comprennent également un parc de ponceaux de moins de trois mètres. Près de 62 000 ponceaux sont répartis sur le réseau supérieur, dont 12 850 font partie du RSSCE.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTMDET, telles que :

- Des immeubles : parcs routiers, aérogares;
- Des ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne, structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques;
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports du réseau supérieur et du réseau local, héliports, Chemin de fer de la Gaspésie, Chemin de fer Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

De plus, les sociétés de transport en commun qui reçoivent des subventions aux immobilisations en vertu du PAGTCP et du PAFFITC doivent transmettre au MTMDET une copie de leur budget, de leurs états financiers et de leur rapport annuel. Ces sociétés doivent également transmettre un rapport annuel d'exploitation nécessaire au calcul des subventions ainsi que le plan quinquennal de gestion relatif à leur parc d'autobus et de minibus urbains.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun est très diversifié. Concernant les immeubles, il se compose de terminus et d'abribus, de garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements, de gares ainsi que d'immeubles administratifs et de services, dont, notamment les structures auxiliaires du réseau de métro abritant les équipements mécaniques essentiels à son fonctionnement entre deux stations.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de métro, soit les stations et tunnels, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et terrains nécessaires à la gestion adéquate de la flotte de véhicules. Les ouvrages de génie civil incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées et les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les nouvelles voitures AZUR conçues à la fine pointe de la technologie alliant une capacité accrue, un confort amélioré ainsi qu'une meilleure fiabilité. Ceux-ci comprennent également les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives, les voitures passagers, les automotrices électriques, les caténaires et l'aiguillage. Également, une flotte d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention, la signalisation et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services complètent l'inventaire des équipements du transport collectif.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Faire vivre à la clientèle une expérience améliorée de transport maritime en exploitant efficacement le réseau de traverses et de dessertes de la STQ grâce au soutien d'une équipe professionnelle, fière et engagée.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Pour mener à bien sa mission, la STQ s'est dotée, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, de l'orientation et des objectifs suivants :

Orientation

- S'assurer de fournir à la clientèle des navires et des infrastructures terrestres sécuritaires, fonctionnels et de qualité.

Objectifs

- Au moyen d'équipements conformes aux normes, amener la clientèle à bon port en toute sécurité, avec du personnel qualifié et sensibilisé à la qualité des services;
- Maintenir les gares et les navires propres et confortables;
- Assurer la conformité des navires à la réglementation applicable;
- Maintenir minimalement à 99,5 % le taux de réalisation des traverses prévues.

RESPONSABILITÉS

La STQ doit s'assurer que les infrastructures dont elle est propriétaire permettent d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus. Pour y arriver, la STQ doit accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de répondre aux exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations pour répondre aux nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Les neuf traverses² sous la responsabilité de la STQ sont localisées principalement le long du fleuve St-Laurent, entre Sorel et la Basse-Côte-Nord.

Le parc d'infrastructures de la STQ est constitué de navires, d'immeubles (gares, bâtiments de services, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers et un siège social), de quais, d'embarcadères et « Autres » ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès).

² Traverse : Chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien de l'offre de service				Bonification de l'offre de service	Total	Taux de réalisation
	Maintien d'actifs	Résorption du déficit de maintien d'actifs	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration		
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports							
2016-2017							
Probable	1 101,1	—	576,4	1 677,5	387,6	2 065,1	93 %
Réel	915,0	—	677,6	1 592,6	337,7	1 930,3	
2017-2018							
Prévu	896,4	577,4	410,0	1 883,8	335,5	2 219,3	97 %
Probable	919,8	431,3	367,0	1 718,1	428,6	2 146,7	
Sociétés de transport en commun							
2016-2017							
Probable	90,0	—	122,5	212,5	479,0	691,5	93 %
Réel	100,1	—	279,2	379,3	264,7	644,0	
2017-2018							
Prévu	116,8	—	134,2	251,0	574,9	825,9	113 %
Probable	124,2	—	390,0	514,2	419,9	934,1	
Société des traversiers du Québec							
2016-2017							
Probable	12,0	—	40,2	52,2	9,9	62,1	41 %
Réel	12,0	—	8,2	20,2	5,4	25,6	
2017-2018							
Prévu	10,3	—	19,3	29,6	14,8	44,4	102 %
Probable	12,0	—	21,6	33,6	11,7	45,3	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

En 2016-2017, les investissements réalisés par le MTMDDET totalisent 1 930,3 millions de dollars.

Une somme de 1 592,6 millions de dollars a été consacrée au maintien et au remplacement des infrastructures. Ces investissements se répartissent principalement entre les axes d'intervention suivants :

- Conservation des chaussées;
- Conservation des structures, dont les ponts municipaux.

Les principaux projets en maintien d'actifs en cours de réalisation sont :

- Échangeurs Turcot et De La Vérendrye;
- Pont Honoré-Mercier;
- Structures de l'autoroute métropolitaine;
- Échangeur Saint-Pierre.

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot se poursuivra jusqu'en 2021-2022. Il demeure le chantier le plus important du MTMDDET. Par ailleurs, les principaux projets d'amélioration et d'ajout en cours de réalisation en sont les suivants :

- Rond-point Dorval – Réaménagement de l'échangeur entre les autoroutes 20 et 520;
- Réfection de la route 389 entre Baie-Comeau et Fermont;
- Prolongement de l'autoroute 70 vers la ligne Bagot;
- Construction d'une voie de contournement de Rouyn-Noranda.

Les sociétés de transport en commun

À l'égard des sommes allouées par le MTMDDET pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements réalisés en 2016-2017 et probables pour 2017-2018 totalisent 1 570,5 millions de dollars.

Par ailleurs, les principaux projets en cours de réalisation sont les suivants :

- Le remplacement des voitures de métro MR-63 par les nouvelles voitures Azur;
- La poursuite des programmes de rénovation du métro de Montréal :
 - Réno-Infrastructures – Phase I (amélioration de l'accessibilité et réfection majeure des tunnels);
 - Réno-Systèmes – Phase III (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation).
- La construction du centre d'entretien pour trains de banlieue Pointe Saint-Charles.

La Société des traversiers du Québec

Les investissements réalisés en 2016-2017 par la STQ totalisent 25,6 millions de dollars, ce qui représente un taux de réalisation de 41 %. Ce pourcentage s'explique principalement par le retard encouru dans le projet de construction des nouveaux navires pour la traverse Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine.

Cette somme a été principalement affectée aux projets suivants :

- Poursuite des travaux de construction de deux nouveaux navires pour la traverse de Tadoussac – Baie-Ste-Catherine (remplacement des N.M. Lucien L. et Radisson);
- Modernisation de divers navires de la flotte;
- Technologies vertes (mise aux normes diverses pour les navires : éclairage, carburant);
- Travaux d'adaptation des infrastructures terrestres de Tadoussac.

En 2017-2018, la STQ prévoit investir un montant 45,3 millions de dollars dans ces infrastructures. Cette somme a été principalement affectée aux projets suivants :

- Poursuite de la construction de deux nouveaux navires pour la traverse Tadoussac – Baie-Ste-Catherine (remplacement des N.M. Lucien L. et Radisson);
- Réaménagement des aires d'attente de Matane;
- Construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery;
- Travaux aux aires d'attente et gares de Sorel-Tracy et de Saint-Ignace-de-Loyola.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Ouvrages de génie civil									
Chaussées du réseau supérieur	s.o.	30 962 km	N/D	84	50	23	27	C	6 044,0
Structures					Selon le nombre				
					75	8	17	C	
Réseau supérieur	5 464	5 183 433 m ²	39	100	Selon la valeur				7 896,8
					49	9	42	D	
					Selon le nombre				
					57	8	35	C	
Ponts du réseau municipal	4 246	744 511 m ²	N/D	100	Selon la valeur				720,9
					57	7	36	C	
Ponceaux de moins de trois mètres	61 672	1 433 892 m	N/D	99,5	Selon le nombre				
					82	9	9	B	N/D
Total									14 661,7

¹ Résultats basés sur les données de 2017.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Chaussées du réseau supérieur

En 2017-2018, le MTMDet a ausculté plus de 25 000 kilomètres de chaussée, soit 84 % du réseau routier supérieur. La portion non auscultée concerne principalement des routes de gravier et des bretelles d'accès. Ces éléments ont été évalués en tenant compte des structures similaires, ce qui a permis de dresser un bilan complet de l'état des chaussées.

Autres infrastructures

Outre le réseau routier, le MTMDet détient également des infrastructures dans les secteurs du transport aérien, maritime et ferroviaire. Considérant que ces secteurs sont fortement réglementés, les inspections réalisées sur ces infrastructures sont orientées et documentées afin de respecter les normes de sécurité en vigueur.

Le MTMDET présentera progressivement l'état et le DMA de ces infrastructures selon les lignes directrices gouvernementales. Cette année, l'inventaire des ponceaux de moins de trois mètres a été ajouté à l'inventaire des infrastructures.

Méthodologie

Chaussées du réseau supérieur

L'évaluation du DMA et de l'indice d'état repose sur des données d'inspection de l'année 2017. L'extrapolation pour l'état et le DMA s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis plus de 15 ans, le MTMDET procède à l'auscultation des chaussées, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base d'un indicateur principal : le confort au roulement. L'usage de l'indice de rugosité international (IRI), utilisé pour évaluer le confort au roulement ressenti par l'utilisateur de la route, constitue un standard employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

C'est sur la base de cet indicateur que le MTMDET a établi, à l'intérieur de ses plans stratégiques successifs, ses cibles de performance en termes de pourcentage de la longueur du réseau en bon état. Le MTMDET en rend compte dans son Rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son Bilan annuel d'état du réseau routier. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur de l'indice de confort au roulement est en deçà d'un seuil départageant un état jugé comme bon, d'un état requérant une intervention afin de lui redonner une bonne qualité de roulement. Par contre, les choix d'interventions et de la meilleure technique à mettre en œuvre tiennent compte d'autres indicateurs comme l'orniérage, la fissuration et la sensibilité aux effets du gel.

Dans le cadre du PAGI, les quatre indicateurs d'état déjà utilisés par le MTMDET pour sa gestion interne, soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la susceptibilité au gel de la chaussée ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'indice d'état gouvernemental. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'indice d'état gouvernemental peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux relier l'état de l'infrastructure aux besoins d'investissements pour la remettre dans un état satisfaisant ou mieux.

Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées à temps et ont ainsi atteint un état de déficience majeure, ou pour lesquelles leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTMDET utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'indice d'état gouvernemental, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B), satisfaisant (C) tandis que les ouvrages considérés « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTMDET, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces différents indices permet de sélectionner les interventions les plus avantageuses pour le réseau.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en termes de nombre, ce qui facilite son interprétation. Cette façon de faire a cependant le désavantage d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle que soit son envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en termes de pourcentage de la valeur des structures. Cette façon de rapporter l'état des structures a l'avantage de mettre en relation le besoin d'intervention avec l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande importance ont une forte influence à la baisse sur le portrait global lorsque celles-ci sont en mauvais état.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles le MTMDET a planifié réaliser des travaux majeurs (Échangeur Turcot, tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes et le pont de l'Île d'Orléans). Le MTMDET continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTMDET pour répondre à des besoins spécifiques comme :

- Les besoins relatifs aux travaux permettant d'évaluer les montants nécessaires à la réalisation des interventions;
- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
 - Structures nécessitant un remplacement;
 - Structures nécessitant des travaux majeurs;
 - Structures nécessitant des réparations;
 - Structures ne nécessitant aucune intervention.

- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le Bilan annuel de l'état des ouvrages d'art du réseau routier québécois présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTMDET. On retrouve également, à l'intérieur du Rapport annuel de gestion du MTMDET, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2017-2020. Par ailleurs, le MTMDET présente sur son site internet les rapports d'inspection générale de ses structures.

Ponceaux de moins de trois mètres

Indice d'état

Lors de l'inspection d'un ponceau, le MTMDET utilise 17 critères qui permettent de déterminer la nature des défauts, puis l'étendue et la sévérité de ceux-ci. Ces 17 critères sont répartis en 4 catégories, soit :

- La capacité structurale;
- La capacité hydraulique;
- L'état du remblai et de la chaussée;
- L'état des autres éléments (ex. : mur de tête).

Ceux-ci sont ensuite traités pour créer l'indice d'état du ponceau (IEP) qui est divisé en cinq classes, de A à E. Ces classes permettent de déterminer les ponceaux qui nécessitent des travaux à court terme et permettent, par le fait même, de définir l'indice d'état gouvernemental associé à ces infrastructures.

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état signifiant qu'ils ne nécessitent aucune intervention majeure à court terme. Bien que l'état de ces ponceaux soit jugé bon, certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux de réparation mineurs ou d'entretien pour assurer leur performance et prolonger leur vie utile. Les ponceaux appartenant aux classes d'état D et E, quant à eux, ont besoin d'une intervention à court terme, soit une réfection ou une reconstruction. Ce sont des ouvrages ayant besoin d'un suivi rigoureux.

L'Indice de priorité d'intervention (IPI) est un autre indice important dans la gestion des ponceaux qui permet de déterminer la fréquence d'inspection d'un ponceau, qui varie de 1 à 5 ans.

Déficit de maintien d'actifs

Le MTMDET développe actuellement une méthode d'évaluation du DMA des ponceaux, mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Ouvrages de génie civil									
Chaussée du réseau supérieur	50	50	0	C	C	6 300,0	1 271,0	(1 527,0)	6 044,0
Structures									
Réseau supérieur	Selon le nombre								
	75	75	0	C	C				
	Selon la valeur					5 671,3	2 720,9	(495,4)	7 896,8
	53	49	(4)	C	D				
Ponts du réseau municipal	Selon le nombre								
	56	57	1	C	C				
	Selon la valeur					854,0	88,2	(221,3)	720,9
	53	57	4	C	C				
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon le nombre								
	N/D	82	s.o.	N/D	B	N/D	s.o.	s.o.	N/D
Total						12 825,3	4 080,1	(2 243,7)	14 661,7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

Chaussées du réseau supérieur

Pour les chaussées du réseau supérieur, la proportion des routes dans un état satisfaisant ou mieux (ABC) est demeurée stable à 50 % de 2017 à 2018. À cette fin, la réalisation de 1 686 kilomètres de travaux routiers en cours d'année a permis de maintenir leur état. De ce nombre :

- 903 kilomètres (54 %) sont des travaux de réfection (réhabilitation en surface, réhabilitation en profondeur, reconstruction) qui visent à corriger les déficiences de la chaussée;
- 496 kilomètres (29 %) sont des travaux préventifs (scellement des fissures, resurfaçage mince) qui visent à préserver les chaussées en bon état et à augmenter leur durée de vie résiduelle à l'aide d'interventions économiques;
- 287 kilomètres (17 %) sont des travaux palliatifs (réparations localisées, resurfaçage mince) qui visent à offrir, sur des chaussées en très mauvais état qui ne peuvent être réhabilitées à court terme, un niveau de qualité et de sécurité adéquat à l'aide d'interventions temporaires au moindre coût possible.

Le Ministère s'est ainsi doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées afin d'assurer un niveau élevé de service aux usagers du réseau routier. La stratégie vise également à maximiser le rendement à long terme des investissements en conservation des chaussées. Le défi est d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment et avec la bonne technique grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter le réflexe du « pire en premier ». S'appuyant sur les principes modernes de saine gestion des actifs routiers, la stratégie exploite les notions de bénéfice/coût et de durée de vie résiduelle des chaussées.

Augmentation

L'augmentation du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 552 millions de dollars dus au vieillissement des chaussées qui ont atteint cette année une durée de vie résiduelle de moins de trois ans (1 303 kilomètres);
- 425 millions de dollars dus à des chaussées qui ont franchi cette année le seuil de déficience majeure (durée de vie résiduelle de 0). Pour ces chaussées, les besoins d'intervention sont maintenant d'une plus grande envergure et plus coûteux (1 953 kilomètres);
- 142 millions de dollars dus à un ajustement qui a été apporté au calcul du DMA des chaussées en très mauvais état nécessitant des travaux palliatifs à court terme. Il est dorénavant établi en utilisant le coût moyen des réhabilitations majeures, ce qui permet d'obtenir un coût plus représentatif des besoins à long terme (390 kilomètres);
- 53 millions de dollars dus à la révision à la hausse du besoin d'intervention de certaines chaussées suite à la mise à jour des données d'état et de paramètres de configuration (190 kilomètres).

Résorption

La résorption du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 614 millions de dollars dus à la révision à la baisse du besoin d'intervention de certaines chaussées suite à la mise à jour des données d'état et de paramètres de configuration (1 696 kilomètres).
- 430 millions de dollars dus à la réalisation de travaux de réfection sur des chaussées qui visent à corriger leurs déficiences (903 kilomètres);
- 338 millions de dollars dus à la baisse du taux de majoration du coût des interventions planifiées permettant d'y intégrer l'ensemble des coûts de projets sur la base de l'expérience acquise (coûts complets des travaux réalisés).

Structures

Réseau supérieur

Résultats selon le nombre

L'état des structures du réseau supérieur est demeuré stable au cours de la dernière année alors que la proportion des structures dans un état satisfaisant ou mieux se situe toujours à 75 %.

Résultats selon la valeur

L'état global des structures du réseau supérieur selon la valeur est maintenant légèrement sous le seuil d'état C-Satisfaisant en raison de la détérioration de quelques structures ayant une valeur élevée, notamment le pont Charles-De-Gaulle à Montréal.

Augmentation

L'augmentation importante du DMA est principalement attribuable aux constats suivants :

- 2 447 millions de dollars dus à la constatation pour la première fois cette année de l'évaluation financière complète des travaux majeurs planifiés pour assurer la pérennité de certaines structures évaluées sous le seuil d'état, notamment, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île d'Orléans, le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger ainsi que les structures de l'autoroute Métropolitaine;
 - Les projets majeurs de réhabilitation ou de reconstruction des structures peuvent requérir plusieurs années pour leur préparation et leur réalisation. Les coûts estimés des interventions demeurent constatés dans le DMA tant et aussi longtemps que les travaux de réparation ne seront pas totalement terminés ou que le nouvel ouvrage ne sera pas mis en service. Par conséquent, ils ont un impact sur l'ampleur du DMA pendant plusieurs années. Par exemple, dans le cas de la reconstruction du pont Gouin à Saint-Jean-sur-Richelieu, même si les travaux sont en cours depuis 2017, le DMA ne sera résorbé que lors de la mise en service du nouveau pont prévue en 2019;
- 220 millions de dollars dus au vieillissement de l'ensemble des structures.

Résorption

La résorption du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 300 millions de dollars de travaux de reconstruction de certains ponts et viaducs qui ont atteint leur fin de vie utile;
- 195 millions de dollars dus à des travaux de réfection majeure de composantes critiques permettant de prolonger la vie utile de certaines structures.

Ponts du réseau municipal

Résultats selon le nombre et la valeur

L'état moyen des ponts municipaux s'améliore en 2017 puisque les interventions réalisées ont surpassé la dégradation naturelle constatée cette année.

Augmentation

L'augmentation du DMA est principalement attribuable au constat suivant :

- 88 millions de dollars dus au vieillissement des structures.

Résorption

La résorption du DMA s'explique principalement par les éléments suivants :

- 115 millions de dollars dus à la révision de la portée et de la nature des interventions requises constatées lors des dernières inspections;
- 105 millions de dollars dus à la réalisation de travaux sur des structures évaluées sous le seuil d'état satisfaisant.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure¹

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen
					ABC	D	E	
Immeubles								
Gares	62	1 611 105 m²	20	100	87	13	0	C
Garages et ateliers	40	1 478 027 m²	36	40	75	0	25	C
Terminus	46	455 091 m²	20	74	79	12	9	B
Administratifs et services	134	82 615 m²	40	0	N/D	N/D	N/D	N/D
Abribus, abris de protection et stations tempérées	3 155	15 905 m²	13	63	96	4	0	B
Ouvrages de génie civil								
Métro								
Stations	68	206 339 m²	42	0	N/D	N/D	N/D	N/D
Tunnels	179	76 km	40	0	N/D	N/D	N/D	N/D
Trains								
Voies ferrées	s.o.	91 km	16	100	100	0	0	B
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	215	s.o.	37	80	59	36	5	C
Voies réservées	s.o.	349 km	10	53	100	0	0	C
Stationnements incitatifs	49	309 801 m²	15	82	90	7	3	B
Équipements								
Voitures de métro								
MR-63	195	s.o.	52	100	0	0	100	E
MR-73	423	s.o.	42	100	0	100	0	D
AZUR	234	s.o.	1	100	100	0	0	A
Autobus								
Standards	2 813	s.o.	11	72	100	0	0	B
Articulés	389	s.o.	8	94	100	0	0	B
Minibus	102	s.o.	4	100	100	0	0	B
Trains								
Locomotives	41	s.o.	14	100	100	0	0	B
Voitures passagers	206	s.o.	11	100	100	0	0	A
Automotrices électriques	58	s.o.	23	100	0	100	0	D
Caténaires	s.o.	52 km	23	100	100	0	0	B
Aiguillages	37	s.o.	22	100	100	0	0	B
Véhicules d'interventions	671	s.o.	11	93	80	19	1	B
Signalisation	325	s.o.	15	48	100	0	0	B
Autres ²	230	s.o.	11	90	84	16	0	B

¹ Résultats basés sur les données du 31 décembre 2017 des ARTM, RTM, STM, RTC, RTL et STL.

² La catégorie *Autres* inclut les éléments suivants : plates-formes élévatrices, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, transpalette, laveuses à planchers, voiturettes électriques et nacelles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Faisant suite à l'adoption de la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, les activités de l'AMT ont pris fin le 31 mai 2017 et ont été transférées à l'ARTM et au RTM. L'ensemble des infrastructures appartenant à l'AMT a été réparti entre l'ARTM et le RTM, en fonction de leur mission respective.

Le présent inventaire des infrastructures en transport collectif intègre l'ensemble des infrastructures détenues par l'ARTM, le RTM, la STM, le RTC, le RTL et la STL.

Étant donné que le MTMDET n'est pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. À cet égard, le MTMDET effectue, en collaboration avec les sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales. Cette approche vise à soutenir les investissements substantiels planifiés par le gouvernement au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures soutenant le transport collectif tout en assurant le respect des responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

Méthodologie

Pour les infrastructures dont le pourcentage d'inspection est inférieur à 100 %, les indices d'état n'ont pas été extrapolés.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées, des voies ferrées et des caténaires qui ont été pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures¹ Par type et catégorie d'infrastructure

	Quantité	Dimension	Âge moyen (ans)	Inspection (%)	Indice d'état (%)			Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
					ABC	D	E		
Immeubles	85 ²	9 599 m ²	21	100	100	0	0	A	—
Ouvrages de génie civil									
Quais	24	7 346 m	38	100	38	62	0	C	41,8
Embarcadères	20	3 604 m ²	23	100	64	29	7	B	13,6
Autres	20	156 633 m ²	35	100	100	0	0	A	—
Équipements									
Navires	19	s.o.	28	100	99	1	0	A	—
Total									55,4

¹ Données de décembre 2017.

² Les critères de définition des immeubles ont été revus de façon à inclure les bâtiments auparavant considérés mineurs (ex. : Billetterie temporaire pour vélos).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pourcentage d'inspection

Un calendrier d'inspection en continu a été établi, ciblant les composants critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels afin de rendre le service requis. L'objectif étant de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, des programmes d'inspection et de suivi périodiques des principaux composants sont exigés en fonction des obligations législatives et normatives imposées par la Loi sur la marine marchande du Canada. Résultant de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

Méthodologie

L'âge moyen des immeubles et des ouvrages de génie civil représente l'âge apparent qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci afin d'assurer sa capacité à rendre le service d'ici la fin de sa vie utile.

La méthode d'évaluation de l'état des immeubles est basée sur la détermination d'un indice de vétusté physique établi à la suite d'une inspection technique. Pour les quais et embarcadères, la méthode d'évaluation de leur état est basée sur un modèle de dégradation des infrastructures en fonction de l'âge. Cette évaluation soutient la stratégie d'investissement pour ces infrastructures qui vise à procéder à des interventions regroupées afin de minimiser l'impact sur les opérations.

Les pourcentages d'indice d'état (ABC / D / E) et l'indice d'état moyen sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et catégorie d'infrastructure

	Proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (%)			Indice d'état moyen		Déficit de maintien d'actifs (M\$)			
	PAGI		Variation	PAGI		PAGI 2017-2018	Augmentation	Résorption	PAGI 2018-2019
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019				
Immeubles	92	100	8	A	A	0,4	—	(0,4)	—
Ouvrages de génie civil									
Quais	57	38	(19)	C	C	25,8	16,0	—	41,8
Embarcadères	72	64	(8)	B	B	18,0	1,5	(5,9)	13,6
Autres	88	100	12	B	A	0,1	—	(0,1)	—
Équipements									
Navires	100	99	(1)	A	A	—	—	—	—
Total						44,3	17,5	(6,4)	55,4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'indice d'état moyen des immeubles s'est amélioré en cours d'année et présente maintenant une proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux de 100 %. Cette amélioration s'explique par l'ajustement du programme d'inspection de la STQ qui a permis de mieux cibler les travaux de maintien d'actif et de dresser un portrait plus réaliste de ces infrastructures.

Les quais et embarcadères présentent un état moyen stable, respectivement de C et B. Toutefois, on constate une diminution de la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux. Cela s'explique par la stratégie d'intervention qui consiste à assurer une détérioration contrôlée des infrastructures en les maintenant dans un état fonctionnel et sécuritaire jusqu'à ce qu'une intervention majeure soit nécessaire.

Plus spécifiquement, les quais de Matane et Godbout ont franchi les seuils établis pour être considérés dans un mauvais état et présentent dorénavant un DMA qui, combiné à la dégradation naturelle des neuf autres quais, font croître le DMA de manière significative.

L'augmentation du DMA des embarcadères s'explique par la détérioration de l'état de celui de Saint-Ignace-de-Loyola qui a atteint un mauvais état et présente dorénavant un DMA. Au point de vue de la résorption du DMA, elle est expliquée par la réévaluation de la méthodologie utilisée pour mesurer les besoins d'investissement liés à la dégradation naturelle des huit autres embarcadères.

1. La Loi sur les infrastructures publiques

La Loi sur les infrastructures publiques établit des règles en matière de planification et de gestion des investissements publics en infrastructures. Les objectifs poursuivis par la loi sont :

- Obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures;
- Assurer une planification adéquate des infrastructures publiques;
- Favoriser la pérennité des infrastructures publiques de qualité;
- Contribuer à la priorisation des investissements publics en infrastructures;
- Faire en sorte que la Société québécoise des infrastructures assure une gestion optimale du parc immobilier.

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 30 octobre 2013. Cette loi établit les règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures, de même qu'en matière de gestion des infrastructures publiques.

La présente loi institue également la Société québécoise des infrastructures, ayant pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et d'assurer que le parc immobilier répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Cette loi propose une vision à long terme de la planification des investissements du gouvernement en infrastructures, basée sur les meilleures pratiques dans le domaine. Ainsi, elle favorise une planification adéquate des investissements en infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des sommes qui leur sont consacrées et en promouvant les meilleures pratiques de gestion de projet ainsi qu'une meilleure reddition de comptes.

Les mesures introduites par la loi favorisent également la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment par une répartition adéquate des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs, incluant la résorption du déficit de maintien d'actifs, et ceux relatifs au développement des infrastructures.

